



Bulletin Officiel

N°7693 Lundi 14 septembre 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

17

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE,
SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2026-1 »

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL SUBORDONNE 2026-1 »

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- FCPR MAXULA JASMIN
- FCPR MAXULA JASMIN PMN

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- CARTHAGE CEMENT
- SOCIETE SMART TUNISIE
- TELNET HOLDING

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- TELNET HOLDING

ANNEXE VI

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

- AFC AMANETT SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وأدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Tunis Re de 100 000 000 D à 200 000 000D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société Tunis Re d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2- Augmentation du capital en numéraire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis Re exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03 135 120 0321 046263 87** ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3- Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **31/08/2026 sous le n°26/1184** est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD-1053-Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et de Tunis Re : www.tunisre.com.tn .

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 20/10/2026.

2026- AS – 1061

EMISSION D’UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n’implique aucune appréciation sur l’opération proposée. Le prospectus est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l’émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.
Le visa n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l’information donnée dans la perspective de l’opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
« TLF 2026-1 »

Décisions à l’origine de l’émission :

L’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **28/04/2025** a autorisé l’émission d’un ou de plusieurs emprunts obligataires d’un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d’Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d’Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de l’émission, les modalités et les conditions de l’emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d’Administration réuni le **28/11/2025** a décidé d’émettre l’emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars susceptible d’être porté à 60 millions de dinars, une durée entre 5 et 10 ans et des taux d’intérêts qui varient entre TMM+1,5% brut l’an au minimum et TMM+2,5% brut l’an au maximum pour le taux variable et entre 8% brut l’an au minimum et 11% brut l’an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d’Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l’emprunt à la veille de l’émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d’intérêt de l’emprunt comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,7% et/ou TMM + 1,7%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’OPERATION :

Montant :

L’emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » est d’un montant de **50 000 000 dinars** susceptibles d’être portés à **60 000 000 dinars** divisé en 500 000 obligations susceptibles d’être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l’emprunt « **TLF 2026 – 1** » fera l’objet d’une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/10/2026**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximal de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de non-placement intégral de l'émission au **07/10/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par « Tunisie Leasing et Factoring » à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, d'**Amen Invest** – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

« Tunisie Leasing et Factoring », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2026-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par MAC SA intermédiaire en bourse, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1er, sous-titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/10/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/10/2026**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,7%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,7%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 170 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paielements

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/10** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **07/10/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **07/10/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **07/10/2031**.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le 1/5 de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la 1^{ère} année.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **8,7%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,207% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,907%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,7%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,698 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **10/10/2025**, Fitch Ratings a amélioré la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », la ramenant à **BBB (tun)**, avec perspective stable. La revue effectuée par l'agence en date du 18/12/2025 maintient ladite notation. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/08/2026** une notation **provisoire** à long terme **BBB (EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2026 – 1 » est émis **par Appel Public à l'Epargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2026 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, « Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-1182**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-002** ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La note d'opération et le document de référence « TLF 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, sis à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, d'Amen Invest – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard, le 31/08/2026.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« HL Subordonné 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease réunie le **28/04/2026** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2026 et 2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **17/08/2026** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- a. **Montant** : 40 000 000 dinars.
- b. **Nominal de l'obligation subordonnée** : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- c. **Forme de l'obligation** : Les obligations subordonnées sont nominatives ;
- d. **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;

- e. **Taux d'intérêt** **Catégorie A : 8,85% brut l'an ;**
Catégorie B : 8,90% brut l'an ;
- f. **Durée** **5 ans** pour la catégorie **A** ;
7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie **B**.
- g. **Amortissement** : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année pour la catégorie A et de la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est d'un montant de **40 000 000 dinars**, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/09/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt. (cf. Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **28/09/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

« Hannibal Lease », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire subordonnée permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : HL Subordonné 2026-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations subordonnées : Nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque

Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité des obligations y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/09/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **28/09/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « **HL subordonné 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,90%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Paiements

Les intérêts seront payés à terme échu le **28/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et **B**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et le **28/09/2029** pour la catégorie **B**.

La dernière échéance pour les obligations subordonnées est prévue pour le **28/09/2031** pour la catégorie **A** et le **28/09/2033** pour la catégorie **B**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,85 %** l'an pour la catégorie **A** et **8,90%** l'an pour la catégorie **B**.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » sont émises sur une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie **A** ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie **B**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur actuelle du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt subordonné est de **2,694 années** pour la catégorie **A** et **4,189 années** pour la catégorie **B**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de « Hannibal Lease », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal

et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « HL 2026 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation :

Notation de la société :

Le **10/10/ 2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a amélioré la note de « Hannibal Lease » à « **BB(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable, et a confirmé la note à court terme à **B (tun)**. La revue effectuée par l'agence en date du **18/12/2025** maintient ladite notation.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/08/2026** une notation provisoire à long terme « **B+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » objet du présent avis.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération

qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente souscrites.

Marché des titres :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission de l'emprunt

obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière

financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-1183**, du document de référence « HL 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-003** ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La note d'opération et le document de référence « HL 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès Hannibal Lease, sis à Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard, le 31/08/2026.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAXULA JASMIN**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA GESTION »,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17 844 102DT** et une valeur liquidative égale à **108,508DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur la note AC1 « Portefeuille Titres » qui indique ce qui suit :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR MAXULA JASMIN** des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quater du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
La valeur des montants placés auprès de la société ALUMENAGE s'élève à 2 575 000 DT, soit 15.66% des montants souscrits enregistrant ainsi un dépassement de à 0.66% par rapport au plafond réglementaire de 15% ;

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

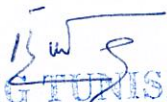
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

EMNA RACHIKOU

FMBZ KPMG Tunisie
Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le 19.08.2026


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
 6, Rue de Riyal-Lc. Berges du Lac II-1053-Tun
 MF.: 810663 T / A / M / 000
 Tél : 71.194.344

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS AU 31.12.2025

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2025	31/12/2024
AC 1 Portefeuille-Titres	<u>AC1</u>	14 966 215	12 604 641
a-Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés		11 180 003	11 107 858
b-Obligations et Valeurs assimilées		1 746 393	1 266 678
c-Titres des Organismes de Placement Collectif		2 039 819	230 105
d-Autres Valeurs		-	-
AC 2 Placements Monétaires et Disponibilités	<u>AC 2</u>	3 231 243	5 403 904
a-Placements Monétaires		3 231 243	5 288 254
d-Disponibilités		-	115 650
AC 3 Créances d'Exploitation	<u>AC 3</u>	11 098	26 831
AC 4 Autres Actifs		-	-
Total ACTIFS		18 208 556	18 035 376
PA 1 Opérateurs Créiteurs	<u>PA1</u>	172 409	211 866
PA 2 Autres Créiteurs Divers	<u>PA2</u>	192 045	34 032
Total PASSIFS		364 454	245 898
CP 1 Capital	<u>CP1</u>	16 370 803	16 493 614
CP 2- Sommes Distribuables		1 477 602	1 295 864
a-Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		1 295 864	1 185 434
b-Sommes Distribuables de l'Exercice		177 436	110 430
c- Régul. Résultat distribuables de la période			
ACTIF NET		17 844 102	17 789 478
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		18 208 556	18 035 376

ETAT DE RESULTAT
AU 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	266 749	139 283
Dividendes		252 982	134 929
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		5 615	4 354
Revenus des Autres Valeurs		8 153	-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	297 905	325 136
Total des Revenus des Placements		564 654	464 419
Charges de Gestion des Placements	CH1	- 368 925	- 339 204
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		195 729	125 215
Autres Produits		-	-
Autres Charges	CH 2	- 18 294	- 14 785
RESULTAT D'EXPLOITATION		177 436	110 430
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		177 436	110 430
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-	-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		44 434	18 485
Plus (Moins) Values Réalisées	-	167 245	21 324
Frais de Négociation		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		54 624	113 269

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	54 625	113 269
Résultat d'Exploitation	177 436	110 430
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	44 434	-18 485
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	-167 245	21 324
Frais de Négociation de Titres	0	0
Distributions de Dividendes	0	0
Transactions sur le Capital	0	0
Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisations des Sommes Non Distribuables	0	0
Régularisations des Sommes Distribuables	0	0
Commission de Souscription	0	0
Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisations des Sommes Non Distribuables	0	0
Régularisations des Sommes Distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	54 625	113 269
L'ACTIF NET		
Début de Période	17 789 478	17 676 209
Fin de Période	17 844 102	17 789 478
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	164 449	164 449
Fin de Période	164 449	164 449
VALEUR LIQUIDATIVE	108.508	108.176
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	0.307%	0.641%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA JASMIN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Août 2017.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.444.900 DT libérés totalement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA JASMIN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2025**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 14.966.215 DT et se détaille comme suit :

a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2025	% des actifs	Méthode d'évaluation
Actions cotées							
SOCIETE OFFICE PLAST		1 378 248	2 401 490	175 834	2 577 325	13.45%	Coût Moyen Pondéré
		1 378 248	2 401 490	175 834	2 577 325	13.45%	
Actions non cotées							
SOCIETE STIP		1 500 000	1 500 000	-1 500 000	0	8.40%	Valeur d'Acquisition avec décote de 100 %
SOCIETE GALVAMETAL		9 000	900 000	-675 000	225 000	5.04%	Valeur d'Acquisition avec décote de 75 %
SOCIETE GALLIEN PHARMA		240 000	2 400 000	0	2 400 000	13.45%	Dernière Transaction
SOCIETE ALUMENAGE		124 214	1 575 000	1 157 708	2 732 709	8.82%	Dernière Transaction
SOCIETE PALMAWOOD		150 000	1 500 000	-375 000	1 125 000	8.40%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
SOCIETE POLYMED		40 000	400 000	-100 000	300 000	2.24%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
SOCIETE MED ENVIRONNEMENT		20 000	200 000	0	200 000	1.12%	Dernière Transaction
INTER MAGHREB MEUBLE		161 997	1 619 970	0	1 619 970	9.08%	Dernière Transaction
		2 245 211	10 094 970	-1 492 292	8 602 679	56.56%	
Titres des OPCVM							
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV		258	29 076	-451	28 625	0.16%	Valeur Liquidative
MAXULA PLACEMENT SICAV		18 710	1 977 990	33 204	2 011 194	11.28%	Valeur Liquidative
		18 968	2 007 066	32 753	2 039 819	11.44%	
Sous-Total 1		3 642 427	14 503 526	-1 283 705	13 219 823	81.45%	
b - Obligations et valeurs assimilées							
OCA ALUMENAGE		100 000	1 000 000	7 643	1 007 643	5.60%	Coût Amorti
OCA POLYMED		22 500	225 000	-56 250	168 750	1.26%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
OCA IMM		57 000	570 000	0	570 000	3.19%	Coût Amorti
Sous-Total 2		179 500	1 795 000	-48 607	1 746 393	10.06%	
Total (1+2)		3 821 927	16 298 526	-1 332 312	14 966 215	91.51%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **3 231 243** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	1 500 000	3 000 000
Intérêts courus sur CD	-19 712	-14 908
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	3 942	2 982
Intérêts précomptés sur CD	329	745
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD	-66	-149
Dépôt a vue	245 811	115 629
Intérêt précompté sur dépôt a vue	51	26
Retenue à la source sur intérêts précomptés sur Dépôt a vue	-10	-5
Pension Livrée	1 500 585	2 299 057
Intérêts courus sur Pension livrée	313	527
b - Disponibilités		
Avoirs en banques	0	0
Total	3 231 243	5 403 904

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **11 098** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts à recevoir/OCA	11 098	23 914
Tva à encaisser / OCA	0	2 917
Total	11 098	26 831

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 172 409 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	76 977	148 382
Rémunération du dépositaire à payer	95 432	63 483
Total	172 409	211 866

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 192 045 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	22 207	20 417
Redevance du CMF à payer	1 785	1 778
Retenues à la source à payer	12 484	8 919
Tva Collecté sur OCA	1 226	2 918
Rachat SICAV	150 039	0
Dette fiscale	4 304	0
Total	192 045	34 032

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2024	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2025	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2025	16 493 614	16 493 614
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	-122 811	1 354 791
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	44 434	44 434
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-167 245	-167 245
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 295 864
Sommes distribuables de l'exercice		177 436
Montant Fin de période au 31.12.2025	16 370 803	17 844 102

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, dont le montant s'élève à 266 749 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
a- Dividendes	252 982	134 929
Dividendes Maxula Placement SICAV	163 180	134 125
Dividendes Maxula Investissement SICAV	34 803	804
Dividendes Office Plast	54 999	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 616	4 354
Intérêts échus sur OCA (Résultat)	7 143	10 750
Retenue à la source sur Intérêts échus sur OCA (Résultat)	- 1 529	-2 150
Intérêts courus sur obligations (Résultat)	-	- 5 307
Retenue à la source sur Intérêts courus sur obligations (Résultat)	-	1 061
c - Revenus des autres valeurs	8 153	
Intérêts échus sur autres valeurs (Résultat)	10 372	-
Retenue à la source sur Intérêts échus sur autres valeurs (Résultat)	- 2 220	-
Total	266 749	139 283

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, dont le montant s'élève à 297 905 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	205 340	111 446
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	41 068	- 22 289
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	-417	- 2 236
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	83	447
Intérêts échus sur certificats de dépôt à vue (Résultat)	49 138	33 504
Retenue à la source sur intérêt échus sur CD à vue (Résultat)	-9 828	- 6 700
Intérêt courus sur certificats de dépôt à vue (Résultat)	25	15
Retenue à la source sur intérêt courus sur CD (Résultat)	-5	- 3
Intérêt couru sur pension livrée (Résultat)	-214	- 463
Intérêt échu sur pension livrée (Résultat)	94 844	211 416
Les intérêts courus sur dépôts à vue		
Total	297 905	325 137

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 à 368 926 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	336 978	307 360
Rémunération du dépositaire	31 949	31 843
Total	368 926	339 204

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 à 18 294 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	11 609	10 600
Redevance du CMF	1 824	1 780
Commissions bancaires	397	2191
Impôts et taxes	150	2 10
Droit de timbre	10	4
Autres Frais	0	0
Dette fiscale	4 303	
Total	18 294	14 785

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	3.434	2.820	1.211
Charges de gestion des placements	-2.243	-2.062	-2.266
Revenus nets des placements	1.190	0.76	-1.056
Autres produits	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.111	-0.089	-0.073
Résultat d'exploitation (1)	1.079	0.671	-1.128
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	1.079	0.671	-1.128
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0.270	-0.112	-10.863
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1.017	0.120	8.694
Frais de négociation	0.000	0.000	-0.166
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0.747	0.017	-2.335
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0.332	0.688	-3.463
Résultat non distribuable de l'exercice	0.332	0.688	-2.335
Régularisation du résultat non distribuable	0.000	0.000	0.000
Sommes non distribuables de l'exercice	0.332	0.688	-2.335
Valeur liquidative	108.508	108.176	107.487
Charges de gestion/ actif net moyen	2.071%	1.913%	2.07%
Autres charges / actif net moyen	0.103%	0.083%	0.07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1.000%	0.623%	-1.03%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- a) 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- b) 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée aux dépositaires fixés à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAXULA JASMIN PMN**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « **MAXULA GESTION** »,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **5 965 771 DT** et une valeur liquidative égale à **97.047 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** ».

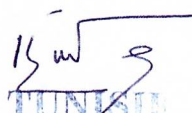
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

EMNA RACHIKOU

FMBZ KPMG Tunisie
Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le .19.08.2026


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
 6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
 MF.: 810663 T / A / M / 000
 Tél : 71.194.344

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2025

FCPR MAXULA JASMIN PMN

Rue Lac Léman, Centre Nawrez

Les Berges du Lac, Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres		6 065 421	6 015 294
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1	5 312 452	5 312 452
Obligations et valeurs assimilées		620 000	620 000
Titres des Organismes de Placement Collectif		132 969	82 842
Placements monétaires et disponibilités	AC2	4 692	261 532
Placements monétaires		4 692	261 532
Créances d'exploitation	AC3	7 063	7 063
TOTAL ACTIFS		6 077 176	6 283 890
<u>PASSIF</u>		111 405	127 659
Opérateurs Créiteurs	PA1	92 396	110 968
Autres Créiteurs Divers	PA2	19 009	16 690
<u>ACTIF NET</u>		5 965 771	6 156 231
Capital	CP1	6 003 079	6 006 825
Sommes Distribuables	CP2	-37 308	149 406
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		149 406	144 833
Sommes Distribuables de l'Exercice		-186 714	4 573
TOTAL ACTIFS NETS ET PASSIFS		6 077 176	6 283 890

FCPR MAXULA JASMIN PMN

Rue Lac Léman, Centre Nawrez

Les Berges du Lac, Tunis

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	Note	Du 01.01.2025 Au 31/12/2025	Du 01.01.2024 Au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres		12 414	27 986
a- Dividendes	PR1	12 414	21 457
c- Revenus des autres valeurs		0	6 529
Revenus des placements monétaires	PR2	5	179 295
Total des revenus des Placements		12 419	207 281
Charges de gestion des placements	CH1	-191 376	-194 165
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-178 958	13 115
Autres charges	CH 2	-7 756	-8 542
RESULTAT D'EXPLOITATION		-186 714	4 573
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-186 714	4 573
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) potentielles sur titres		-1 551	-83 603
Plus(moins) values réalisées		-2 195	-4 527
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-190 460	-83 557

FCPR MAXULA JASMIN PMN

Rue Lac Léman, Centre Nawrez

Les Berges du Lac, Tunis

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	Du 01.01.2025 Au 31/12/2025	Du 01.01.2024 Au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-190 460	-83 557
a- Résultat d'exploitation	-186 714	4 573
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 551	-83 603
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	-2 195	-4 527
d- Frais de négociation de titres	0	0
Distributions de dividendes	0	0
Transactions sur le capital	0	0
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisations des sommes non distribuables	0	0
Régularisations des sommes distribuables	0	0
Commission de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisations des sommes non distribuables	0	0
Régularisations des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-190 460	-83 557
L'ACTIF NET		
a- Début de période	6 156 231	6 239 788
b- Fin de période	5 965 771	6 156 231
NOMBRE DE PARTS		
a- Début de période	61 473	61 473
b- Fin de période	61 473	61 473
VALEUR LIQUIDATIVE	97.047	100.145
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3.094%	-1.339%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Décembre 2018.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 6.147.300DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA JASMIN PMN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2025**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **6 065 421 DT** et se détaille comme suit :

FCPR MAXULA JASMIN PMN

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values potentielles	Valeur au 31.12.2025	% des Mt Souscrits	Méthode d'évaluation
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
A -Actions non cotées						
Société ALUMENAGE	47 566	912 000	134 452	1 046 452	14.84%	Dernière transaction
CLINIQUE ZAGHOUAN	920 000	920 000	0	920 000	14.97%	Dernière transaction
GALIEN PHARMACEUTICALS	92 000	920 000	0	920 000	14.97%	Dernière transaction
INTER MAGHREB MEUBLES	92 000	920 000	0	920 000	14.97%	Dernière transaction
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	0	400 000	6.51%	Valeur d'acquisition
OFFICE STORE	30 000	300 000	0	300 000	4.88%	Valeur d'acquisition
Société POLYMED	30 000	300 000	-75 000	225 000	4.88%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
SKAN AGRO	4 700	470 000	-188 000	282 000	7.65%	Valeur d'Acquisition avec décote de 40%
STE TUNISIENNE PRODUCT ION SOLUBLE	29 900	299 000	0	299 000	4.86%	Dernière transaction
		5 441 000	-128 548	5 312 452	88.51%	
B -Titres des OPCVM						
MAXULA PLACEMENT SICAV	1 237	135 724	-2 755	132 969	2.21%	Valeur liquidative
		135 724	-2 755	132 969	2.21%	
Sous-Total 1		5 576 724	-131 303	5 445 421	90.72%	
C- Obligations et valeurs assimilées	62 000	620 000	0	620 000	10.09%	Cout amorti
OCA STPS		620 000	0	620 000	10.09%	
Total		6 196 724	- 131 303	6 065 421	100.81%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 4 692 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	0	0
Intérêts courus sur CD	0	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	0	0
Intérêts précomptés sur CD	0	0
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD	0	0
Dépôt a vue	4 692	257 694
Intérêt précompté sur dépôt a vue	0	4 798
Retenue à la source sur intérêts précomptés sur Dépôt a vue	0	-959
b - Disponibilités		
Avoirs en banques	0	0
Total	4 692	261 532

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** présente un solde de 7 063 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts à recevoir/OCA	7 063	7 063
Total	7 063	7 063

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 92 396 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	70 698	88 779
Rémunération du dépositaire à payer	21 698	22 188
Total	92 396	110 968

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 19 009 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	14 575	15 538
Redevance du CMF à payer	586	618
Tva collectée/ CCA STPS	534	534
Retenue à la Source Due	3 315	0
Total	19 009	16 690

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2024	
Montant en Nominal	6 147 300
Nombre de parts	61 473
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2025	
Montant en Nominal	6 147 300
Nombre de parts	61 473
Nombre de porteurs de parts	7

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2025	6 006 825	6 006 825
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	-3 746	-41 054
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 551	-1 551
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-2 195	-2 195
Frais de négociation		0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		149 406
Sommes distribuables de l'exercice		-186 714
Montant Fin de période au 31.12.2025	6 003 079	5 965 771

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, dont le montant s'élève à 12 414 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes		
Dividendes Maxula Placement SICAV	12 414	21 457
Revenu des autres valeurs	0	6 529
Total	12 414	27 986

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, dont le montant s'élève à 5 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	0	222 258
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	0	-44 451
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	0	-3 487
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	0	697
Dépôt à vue		
Intérêt courus dépôt a vue (Résultat)	-4798	4 797
Retenue à la source sur intérêt courus sur DAV (Résultat)	960	-959
Intérêts échus sur Dépôt a vue (Résultat)	4 803	550
Retenue à la source sur intérêt échus sur DAV (Résultat)	-961	-110
Régularisation des commissions bancaires	0	0
Total	5	179 295

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 à 191 376 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	180 698	183 146
Rémunération du dépositaire	10 679	11 019
Total	191 376	194 165

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 à 7 756 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	6 922	7 653
Redevance du CMF	597	615
Commissions bancaires	20	89
Impôts et taxes	210	180
Droit de timbre	8	5
Total	7 756	8 542

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

Données par part

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	0.202	3.371	4.051
Charges de gestion des placements	-3.113	-3.158	-3.201
Revenus nets des placements	-2.911	0.213	0.849
Autres produits	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.126	-0.139	-0.142
Résultat d'exploitation (1)	-3.037	0.074	0.707
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	-3.037	0.074	0.707
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-0.025	-1.360	0.429
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0.036	-0.073	0.003
Frais de négociation	0.000	0.000	0.000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-0.061	-1.433	0.432
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-3.098	-1.359	1.140
Résultat non distribuable de l'exercice	-0.061	-1.433	0.432
Régularisation du résultat non distribuable	0.000	0.000	0.000
Sommes non distribuables de l'exercice	-0.061	-1.443	-0.432
Valeur liquidative	97.047	100.145	101.505
Charges de gestion/ actif net moyen	3.158%	3.13%	3.17%
Autres charges / actif net moyen	0.128%	0.14%	0.14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.081%	0.074%	0.70%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN PMN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à 2,5% HT du montant de l'actif net, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine, 2015 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires Aux Comptes Associés M.T.B.F) et Mr Fayçal HAMROUNI.

BILAN
Arrêté au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2026</u>	<u>30-juin</u> <u>2025</u>	<u>31-déc</u> <u>2025</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>				
Immobilisations incorporelles		5 936 969	5 684 252	5 936 486
Moins : amortissements		-4 322 825	-3 977 347	-4 141 833
	1	1 614 144	1 706 905	1 794 653
Immobilisations corporelles		1 165 506 452	1 118 275 616	1 141 786 887
Moins : amortissements		-631 415 390	-577 354 845	-604 683 986
	2	534 091 062	540 920 771	537 102 901
Immobilisations financières		71 644 427	65 381 477	67 112 994
Moins : provisions	3	-96 217	-96 217	-96 217
		71 548 210	65 285 260	67 016 777
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		607 253 416	607 912 936	605 914 331
<u>Total des actifs non courants</u>		607 253 416	607 912 936	605 914 331
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		181 846 444	160 674 251	168 591 857
Moins : provisions		-951 101	-951 101	-951 101
	4	180 895 343	159 723 150	167 640 756
Clients et comptes rattachés		43 633 234	41 088 974	31 670 726
Moins : provisions		-9 634 195	-9 835 863	-10 420 435
	5	33 999 039	31 253 111	21 250 291
Autres actifs courants	6	42 075 842	38 864 304	40 980 140
Liquidités et équivalents de liquidités	7	52 418 670	59 447 002	56 984 543
<u>Total des actifs courants</u>		309 388 894	289 287 567	286 855 730
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		916 642 310	897 200 503	892 770 061

BILAN
Arrêté au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> 2026	<u>30-juin</u> 2025	<u>31-déc</u> 2025
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		1 813 432	588 801	588 801
Autres capitaux propres		-	1 809 234	-
Prime d'émission		-	151 619 117	-
Résultats reportés		932 371	46 457 647	-15 625 987
Résultat en instance d'affectation		-	70 256 035	-
Amortissements différés		-	- 285 768 020	-
Total des capitaux propres avant résultat de la période		346 370 743	328 587 754	328 587 754
Résultat net de l'exercice/ la période		25 169 306	28 174 517	40 118 610
<u>Total des capitaux propres</u>	8	371 540 049	356 762 271	368 706 364
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	9	191 014 749	221 651 820	209 454 322
Crédits bails	10	2 842 091	1 648 158	3 328 500
Comptes courants actionnaires	11	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	12	11 610 745	13 395 360	12 326 151
Provisions pour risques et charges	13	11 496 532	11 046 531	11 196 532
Total des passifs non courants		269 241 473	300 019 225	288 582 861
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	55 446 398	51 405 114	57 261 671
Autres passifs courants	15	120 018 220	102 211 963	90 936 009
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	100 396 170	86 801 930	87 283 156
Total des passifs courants		275 860 788	240 419 007	235 480 836
<u>Total des passifs</u>		545 102 261	540 438 232	524 063 697
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		916 642 310	897 200 503	892 770 061

ETAT DE RESULTAT
Relatif à la période de six mois close au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
		<u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>
		<u>(6 mois)</u>	<u>(6 mois)</u>	<u>(12 mois)</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	173 071 576	183 574 050	382 808 126
Production immobilisée	18	5 732 613	4 411 788	8 106 863
Total des produits d'exploitation		178 804 189	187 985 838	390 914 989
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-18 317 465	-13 131 919	-10 497 920
Achats d'approvisionnements consommés	19	91 763 299	95 227 382	194 018 473
Charges de personnel	20	24 175 967	21 044 708	47 049 306
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	26 563 177	27 869 886	56 064 801
Autres charges d'exploitation	22	13 812 607	14 604 299	33 966 648
Total des charges d'exploitation		137 997 585	145 614 356	320 601 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 806 604	42 371 482	70 313 681
Charges financières nettes	23	-19 585 778	-21 220 735	-41 089 561
Produits financiers	23	2 641 711	2 608 905	5 298 925
Produits des placements	24	1 544 443	1 835 366	3 657 444
Autres gains ordinaires	25	213 039	3 536 834	3 657 319
Autres pertes ordinaires	26	-49 516	-532 755	-838 446
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		25 570 503	28 599 097	40 999 362
Impôt sur les sociétés		-401 197	-424 580	-880 752
RESULTAT NET DE LA PERIODE		25 169 306	28 174 517	40 118 610

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à la période de six mois close au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>30/06/2026</u> (6 mois)	<u>30/06/2025</u> (6 mois)	<u>31/12/2025</u> (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	189 865 979	217 842 324	447 204 861
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-151 672 324	-149 488 570	-337 104 360
Intérêts payés	-1 607 398	-1 637 108	-3 446 545
Impôts et taxes payés	-7 536 594	-13 951 486	-27 739 166
Autres flux	100 719	46 891	28 998
Encaissements des produits de placement	1 806 658	3 587 219	5 398 523
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>30 957 040</u>	<u>56 399 270</u>	<u>84 342 311</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-16 237 230	-11 715 087	-14 226 922
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	20 200	20 200
Décaissements BINA Holding	-715 406	-1 319 756	-2 388 959
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u>-16 952 636</u>	<u>-13 014 643</u>	<u>-16 595 681</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	-	-	7 658 000
Intérêts payés sur emprunts	-12 252 528	-18 140 072	-31 452 053
Remboursements d'emprunts bancaires	-19 440 890	-17 965 997	-36 479 872
Remboursements des crédits Leasing	-1 016 119	-964 732	-2 235 954
Flux liés aux crédits de gestion (net)	5 268 988	1 294 343	22 434
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	<u>-27 440 549</u>	<u>-35 776 458</u>	<u>-62 487 445</u>
Variation de trésorerie	<u>-13 436 145</u>	<u>7 608 169</u>	<u>5 259 185</u>
Trésorerie Initiale	<u>45 153 419</u>	<u>39 894 234</u>	<u>39 894 234</u>
Trésorerie Finale	<u>31 717 274</u>	<u>47 502 403</u>	<u>45 153 419</u>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord (« GCN ») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agréats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basée en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Litiges significatifs

Carthage Cement a conclu le 24 février 2010 deux contrats comme suit :

- Un contrat de construction de l'usine de ciment avec FLSmidth, EKON Industry et PROKON Manufacturing.
- Un contrat d'exploitation et de maintenance avec FLS Global et NLS.

Ces deux contrats ont été sujet à deux différends entre les parties contractantes.

A. Différends liés au contrat de construction

Le premier différend lié au contrat de construction a débouché sur une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant la chambre de commerce internationale (CCI).

1) Action pénale en Tunisie

- En effet, le 17 décembre 2013, Carthage Cement a déposé une plainte pénale en Tunisie alléguant l'existence d'une surfacturation frauduleuse pour un montant de 30 millions d'euros dans le cadre du contrat de construction.
- Ladite plainte pénale a donné lieu à des poursuites pénales contre les anciens dirigeants de Carthage Cement Mr Lazhar STA et Mr Belhassen TRABELSI, un employé de FLS et deux intermédiaires soit Mongi SAADI et Issam SAADI.
- Le 07 février 2019, le tribunal de première instance de Tunis a acquitté tous les accusés.
- Le 15 novembre 2019, la cour d'appel de Tunis a infirmé la décision du Tribunal de première instance de Tunis et a condamné Mr Lazhar STA et Mr Belhassen Trabelsi pour « abus de biens sociaux » et le restant pour complicité. La cour d'appel a aussi condamné tous les prévenus solidairement à payer à Carthage Cement un montant de 30 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010) en sa qualité de partie civile et à titre de dédommagement.
- Le 26 novembre 2019, Mr Lazhar STA s'est opposé à l'arrêt d'appel rendu en son absence.
- Le 21 avril 2020, FLS a transféré 2 millions d'euros à Carthage Cement en niant toute responsabilité concernant la surfacturation illicite présumée.
- Le 31 janvier 2025, la cour d'appel a statué sur l'opposition de Mr Lazhar STA et l'a condamné au paiement à Carthage Cement en tant que partie civile le montant de 28 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010). La société a entamé les procédures judiciaires pour exécuter ce jugement.

2) Action arbitrale devant CCI

Le 31 janvier 2022, Carthage Cement a déposé une demande d'arbitrage devant la CCI contre FLS-EKON et PROKON pour violation des conditions contractuelles et a demandé au tribunal arbitral de les condamner à payer 28 millions d'euros à Carthage Cement.

B. Différends liés au contrat d'exploitation

Deux différends ont surgi comme suit :

1) Commission illégale liée au contrat d'exploitation

Dans le cadre des investigations relatives au dossier de surfacturation évoqué ci-dessus, un soupçon d'existence d'une commission illégale au titre du contrat d'exploitation de la cimenterie a également été soulevé. À ce titre, deux actions ont été engagées : une action pénale introduite en Tunisie et une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris.

a. Action pénale en Tunisie

Le 06 juillet 2017, Carthage Cement a déposé une plainte pénale pour suspicion d'existence de la commission illégale au niveau du contrat. Le 13 mars 2020, une enquête a été ouverte par le juge d'instruction et une expertise a été commandée. A la date d'arrêt des états financiers, le dossier est encore en cours.

b. Action arbitrale CCI

Le 09 avril 2022, Carthage Cement a soumis à FLS Global et NLS un avis de différend annonçant l'enclenchement d'une procédure arbitrale.

2) Différend lié à l'expiration du contrat d'exploitation

A l'occasion de la passation suite à l'expiration du contrat d'exploitation en septembre 2019, un différend a surgi entre Carthage Cement et NLS qui a débouché sur une action pénale enclenché par Carthage Cement en Tunisie et la notification d'un différend auprès de la CCI. Suite aux actions de médiation dans le cadre de l'arbitrage CCI, un accord amiable, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023, a été conclu entre les parties qui prévoit ce qui suit :

- L'abandon par FLS de la caution de garantie de 3.152.700 DT détenue par Carthage Cement en guise de caution de bonne fin.
- La fourniture gratuite d'une pièce de rechange stratégique à un prix estimé à 1.022.472 euros. Cette pièce, consistant en un réducteur industriel, est entrée sur le territoire tunisien courant l'exercice 2025, les procédures de son dédouanement n'ont été finalisées qu'en 2026. En 2025, cette pièce a été constatée parmi les actifs de la société, la rubrique « Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique », en contrepartie des autres gains ordinaires pour un montant de 3.449.207 DT.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, réuni le 21 mai 2024, a autorisé le Directeur Général à signer un accord de règlement amiable avec les contractants (FLS, EKON et PROKON) relatif aux deux différends soumis à l'arbitrage de la CCI par Carthage Cement, à savoir l'affaire de la surfacturation d'un montant de 30 millions d'euros et celle des commissions illégales liées au contrat d'exploitation. Cet accord a été signé le 27 mai 2024 et prévoit notamment les dispositions suivantes :

- FLS, EKON et PROKON s'engagent à verser à Carthage Cement un montant global de 12 millions d'euros, paiement intégralement exécuté le 1er juillet 2024 ;
- FLS, EKON et PROKON abandonnent définitivement, au profit de Carthage Cement, l'ensemble des montants leur revenant et gelés entre les mains de la société, pour un montant total de 3,8 millions d'euros.
- FLS et NLS ont renoncé, au profit de Carthage Cement, aux sommes actuellement gelées sur les comptes bancaires de NLS en Tunisie. Les montants concernés, gelés sur décision du juge d'instruction en charge du dossier, sont estimés à environ 5,2 millions d'euros, soit près de 17,5 millions de dinars tunisiens. Toutefois, la levée du gel sur ces comptes n'a pas encore été autorisée par le juge d'instruction

Ces montants s'ajoutent à la somme de 2 millions d'euros versée par FLS à Carthage Cement au cours du mois d'avril 2020.

De son côté, Carthage Cement s'est engagée à renoncer à toute poursuite à l'encontre des intimés.

Il est à rappeler que du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de

l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes. Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan	
▪ Construction Cimenterie (A)	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie (A)	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie (B)	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie (B)	9 980 229
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie (C)	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (C)	6 305 032
Produits à recevoir (A-C)	40 920 987
Virement reçu de FLsmidth suite accord à l'amiable avec la partie étrangère en juillet 2024	(40 355 960)
Solde des produits à recevoir au 31.12.2025	565 027
Etat de résultat	
Gains Ordinaires constatés en 2020 (B)	16 542 610

Par ailleurs, un montant de 8,2 MDT a été également constaté en actif (depuis 2016), au titre de l'annulation de l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 (« Memorandum of Understanding » - MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

Il est à préciser que comme convenu les poursuites pénales continueront à l'encontre des parties Tunisiennes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2025.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2026 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

Les pièces de rechange spécifiques sont présentées parmi les immobilisations corporelles et sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

IV.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géomètre) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.5 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, ont été capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice

IV.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que des comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture, le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.7 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ils font l'objet d'une information en notes annexes, sauf lorsqu'il devient probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation. Dans ce cas, une provision est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, après prise en compte, le cas échéant, de tout remboursement attendu.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel, calculée selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

IV.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.10 Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération, les ventes en devises sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédant.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours

V-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. En 2025, la Cour de cassation a accepté le pourvoi en cassation sur la forme et sur le fond de cette affaire et la renvoyé devant la cour d'appel de Tunis afin qu'il soit ré-examiné par une nouvelle composition de la Cour, qui n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

V-2. Contrôle fiscal 2011-2012

Un autre contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement clôturé par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS**NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2026 un solde de 1.614.144 DT contre 1.794.653 DT au 31 décembre 2025, et qui s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	1 859 181	1 606 464	1 858 698
Logiciels	767 815	767 815	767 815
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles en cours	597 625	597 625	597 625
Immobilisations incorporelles brutes	5 936 969	5 684 252	5 936 486
Amortissements des immobilisations incorporelles	-4 322 825	-3 977 347	-4 141 833
Immobilisations incorporelles nettes	1 614 144	1 706 905	1 794 653

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2026 un solde net d'amortissements de 534.091.062 DT contre 537.102.901 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	9 075 998	8 152 462	9 016 650
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	522 525 746	513 201 914	514 418 885
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 534 228	1 534 228	1 534 228
Matériel industriel	21 571 723	21 382 908	21 462 722
Matériel informatique	3 652 997	2 873 409	3 326 767
Mobilier & Matériel de bureau	2 216 235	2 117 981	2 159 338
Installations techniques cimenterie	309 288 520	308 749 710	309 280 744
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	57 193 459	52 874 849	57 024 199
Pièces de rechanges spécifiques	52 125 913	43 746 545	48 765 910
Immobilisations corporelles en cours	23 713 567	11 349 736	21 931 126
Immobilisations corporelles en cours - PDR spécifiques	47 607 569	37 291 377	37 865 821
Immobilisations corporelles brutes	1 165 506 452	1 118 275 616	1 141 786 887
Amortissements des immobilisations corporelles	-631 415 390	-577 354 845	-604 683 986
Immobilisations corporelles nettes	534 091 062	540 920 771	537 102 901

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 30 juin 2026

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS					VCN AU 30/06/2026
	Solde au 31/12/2025	Acquisitions	Régularisation / Cessions	Transfert	Solde au 30/06/2026	Solde au 31/12/2025	Dotations	Cessions	Solde au 30/06/2026	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	2 160 370	67 500	-	2 227 870	472 130
Logiciels	767 815	-	-	-	767 815	753 338	3 654	-	756 992	10 823
Licence	1 858 698	483	-	-	1 859 181	1 215 777	109 838	-	1 325 615	533 566
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	597 625	-	-	-	597 625	-	-	-	-	597 625
Total immobilisations incorporelles	5 936 486	483	-	-	5 936 969	4 141 833	180 992	-	4 322 825	1 614 144
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	9 016 650	59 348	-	-	9 075 998	5 263 222	303 817	-	5 567 039	3 508 959
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	44 682 824	1 117 071	-	45 799 895	65 907 165
Constructions	514 418 885	-	-	8 106 861	522 525 746	274 768 284	11 282 045	-	286 050 329	236 475 417
Installations techniques cimenterie	309 280 744	1 582	-	6 194	309 288 520	187 423 927	7 796 637	-	195 220 564	114 067 956
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	57 024 199	306 281	-137 021	-	57 193 459	48 148 759	1 564 421	-137 021	49 576 159	7 617 300
Matériel de transport	1 534 228	-	-	-	1 534 228	1 530 657	9 199	-	1 539 856	-5 628
Matériel industriel	21 462 722	109 001	-	-	21 571 723	16 080 094	428 854	-	16 508 948	5 062 775
Matériel informatique	3 326 767	326 230	-	-	3 652 997	2 436 022	228 944	-	2 664 966	988 031
Mobilier & Matériel de bureau	2 159 338	56 897	-	-	2 216 235	1 796 703	91 434	-	1 888 137	328 098
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	49 385	1 572	-	50 957	11 932
Pièces de rechanges spécifiques	48 765 910	-	-	3 360 003	52 125 913	22 239 483	4 044 431	-	26 283 914	25 841 999
Immobilisations corporelles en cours	59 796 947	15 544 912	-	-4 020 723	71 321 136	-	-	-	-	71 321 136
Total immobilisations corporelles	1 141 786 887	16 404 251	-137 021	7 452 335	1 165 506 452	604 683 986	26 868 425	-137 021	631 415 390	534 091 062
Total des immobilisations	1 147 723 373	16 404 734	-137 021	7 452 335	1 171 443 421	608 825 819	27 049 417	-137 021	635 738 215	535 705 206

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2026 un solde net de 71.548.210 DT contre 67.016.777 DT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une augmentation de 4.531.433 DT. Elles s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Titres de participation Les Carrelages Berbères	350 883	350 883	350 883
Titres de participation MANDUCEM	318 833	318 833	318 833
Prêts au personnel	2 359 036	2 103 387	653 235
Dépôts et cautionnements versés	9 418 615	9 331 390	9 419 615
Compte courant BINA CORP	59 197 060	53 276 984	56 370 428
Immobilisations financières brutes	71 644 427	65 381 477	67 112 994
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	71 548 210	65 285 260	67 016 777

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks bruts s'élèvent au 30 juin 2026 à 181.846.444 DT contre 168.591.857 DT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une hausse de 13.254.587 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Pièces de rechange	25 444 563	24 057 298	25 037 426
Produits finis Agrégats	3 093 784	3 263 772	3 578 875
Produits semi-finis Agrégats	101 216 677	88 080 507	95 620 483
Stocks Ciments	1 939 574	3 184 035	5 489 617
Matières premières READYMIX	117 755	108 257	101 810
Stocks matières premières cimenterie	11 416 279	5 687 415	17 048 753
Stocks Clinker	31 230 442	27 268 699	14 474 039
Emballages	4 775 120	5 311 900	5 530 810
Stock en transit	2 532 499	3 629 802	1 634 752
Gasoil	79 751	82 566	75 292
TOTAL BRUT DES STOCKS	181 846 444	160 674 251	168 591 857
Moins : Provisions	-951 101	-951 101	- 951 101
TOTAL NET DES STOCKS	180 895 343	159 723 150	167 640 756

NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2026 un solde net de 33.999.039 DT contre 21.250.291 DT au 31 décembre 2025. Il s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Clients Agrégats	3 249 413	3 565 021	1 725 026
Clients Ciments	26 714 288	23 952 753	14 427 451
Clients Ready mix	1 363 037	2 010 415	1 339 372
Clients Douteux	9 634 194	9 835 863	10 420 435
Clients, effets à encaisser	2 672 302	1 724 922	3 758 442
Total brut	43 633 234	41 088 974	31 670 726
Moins : Provisions	-9 634 195	-9 835 863	-10 420 435
Total net	33 999 039	31 253 111	21 250 291

NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à 42.075.842 DT contre 40.980.140 DT au 31 décembre 2025 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Etat impôts et taxes	28 918 701	24 784 616	28 664 696
Créance sur des parties liées (Voir note 27)	739 309	743 949	741 629
Produit à recevoir FLS (*)	8 794 585	8 794 585	8 794 585
Produits à recevoir	92 246	294 283	321 021
Charges constatées d'avance	3 550 902	3 974 143	2 478 110
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Avance sur loyer exploitation carrière	-	292 629	-
TOTAL BRUT	42 515 887	39 304 349	41 420 185
Moins : provisions	-440 045	-440 045	-440 045
TOTAL NET	42 075 842	38 864 304	40 980 140

(*) Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre des litiges (voir note II).

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 30 juin 2026, 52.418.670 DT contre 56.984.543 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placements en titres SICAV	6 815 392	1 082	1 082
Placements en titres	71 227	71 228	71 228
Placements à terme	33 484 830	40 000 000	41 811 236
Banques (a)	7 547 974	13 586 091	10 545 160
Blocage et déblocage	4 481 349	5 768 224	4 538 116
Caisses	17 898	20 377	17 721
Total	52 418 670	59 447 002	56 984 543

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banque de Tunisie	899 907	5 329 521	3 817 924
Banque Tuniso-Koweitienne	64 686	4 830	88 194
Banque de Tunisie et des Emirats	51 535	19 225	5 412
Banque Nationale Agricole	313 703	353 216	158 027
Zitouna Bank	7 835	19 933	65 901
QNB	34 362	16 217	73 843
TSB	794 125	2 320 386	10 970
North Africa International Bank	154	154	154
BIAT	123 651	26 547	19 440
Société Tunisienne de Banque	195	308	251
BTL	4 682 720	2 521 921	5 962 561
Amen Bank	575 101	705 966	-
Arab Tunisian Bank	-	2 267 866	161 119
BH Bank	-	-	181 364
Total	7 547 974	13 586 091	10 545 160

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 30 juin 2026 un solde de 371.540.049 DT contre un solde de 368.706.364 DT au 31 décembre 2025 soit une augmentation de 2.833.685 DT.

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	1 813 432	588 801	588 801
Prime d'émission	-	151 619 117	-
Prime de scission	-	1 809 234	-
Résultats reportés	932 371	46 457 647	-15 625 987
Résultat en instance d'affectation	-	70 256 035	-
Amortissements différés	-	-285 768 020	-
Total capitaux propres avant résultat de la période	346 370 743	328 587 754	328 587 754
Résultat de l'exercice la période	25 169 306	28 174 517	40 118 610
Total des capitaux propres	371 540 049	356 762 271	368 706 364

La structure du capital se présente au 30 juin 2026 comme suit :

Liste des actionnaires	Après augmentation	
	Montant en DT	% de détention
BINA CORP	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etablissement financiers	75 403 505	21,94%
Public	68 228 494	19,86%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat de l'exercice	25 169 306	28 174 517	40 118 610
Nombre d'Action	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Résultat par Action	0,073	0,082	0,117

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres
Au 30 juin 2026

(En millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2023	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-8 735 500	-285 768 020	55 193 147	258 331 719
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	55 193 147	-	-55 193 147	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	70 256 035	70 256 035
Soldes au 31 décembre 2024	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	46 457 647	-285 768 020	70 256 035	328 587 754
Affectation du résultat 2024	-	-1 809 234	-151 619 117	-	-62 083 634	285 768 020	-70 256 035	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	40 118 610	40 118 610
Soldes au 31 décembre 2025	343 624 940	-	-	588 801	-15 625 987	-	40 118 610	368 706 364
Affectation du résultat 2025	-	-	-	1 224 631	38 893 979	-	-40 118 610	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(22 335 621)	-	-	(22 335 621)
Résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026	-	-	-	-	-	-	25 169 306	25 169 306
Soldes au 30 juin 2026	343 624 940	-	-	1 813 432	932 371	-	25 169 306	371 540 049

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2026 a approuvé l'affectation de 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	40 118 610
Résultats reportés arrêtés	-15 625 987
Résultat à affecter	24 492 623
Réserve légale	-1 224 631
Distribution de dividendes	-22 335 621
Solde net des résultat reportés	932 371

Les dividendes distribués aux actionnaires au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 0,065 DT par action, représentant un montant global de 22 335 621 DT. Leur mise en paiement a été fixé pour le 12 août 2026, la date de détachement des dividendes étant fixée au 10 août 2026.

NOTE N° 9 : EMPRUNTS**Tableau des Emprunts au 30/06/2026**

Banque	Solde au 31/12/2025			Mouvement de l'exercice		Solde au 30/06/2026		
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Reclassements CT - LT</u>	<u>Remboursements CT</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
AMEN BANK	13 055 409	10 407 639	2 647 770	757 296	1 931 419	11 123 990	9 650 343	1 473 646
ATB	4 837 209	4 093 023	744 186	372 093	358 665	4 478 545	3 720 930	757 614
ATTIJARI	11 641 606	10 375 165	1 266 440	699 962	637 575	11 004 031	9 675 203	1 328 828
BH	39 096 679	34 266 959	4 829 720	2 378 584	2 175 653	36 921 026	31 888 374	5 032 652
BIAT	13 980 000	11 908 889	2 071 111	1 035 556	1 035 556	12 944 444	10 873 333	2 071 111
BNA	41 911 936	34 742 789	7 169 147	3 308 837	3 308 837	38 603 099	31 433 952	7 169 147
BT	54 027 515	45 611 838	8 415 677	4 070 214	4 345 463	49 682 052	41 541 624	8 140 428
BTE	6 966 563	6 136 596	829 967	441 448	406 403	6 560 159	5 695 148	865 012
BTK	9 562 991	7 741 469	1 821 522	910 761	910 761	8 652 230	6 830 708	1 821 522
BTL	11 875 000	9 375 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000	10 625 000	8 125 000	2 500 000
STB	30 731 769	25 701 171	5 030 599	2 515 299	2 096 083	28 635 686	23 185 872	5 449 815
TSB	11 094 273	9 093 783	2 000 489	699 522	984 476	10 109 797	8 394 262	1 715 535
<u>Total des emprunts</u>	<u>248 780 950</u>	<u>209 454 322</u>	<u>39 326 628</u>	<u>18 439 573</u>	<u>19 440 890</u>	<u>229 340 059</u>	<u>191 014 749</u>	<u>38 325 310</u>

NOTE N°10 : Crédits bails

Le poste « crédits bails » accuse au 30 juin 2026 un solde de 2.842.091 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bails par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2026	876 018	651 025	224 993
2027	1 704 736	1 377 964	326 772
2028	1 307 778	1 140 262	167 516
2029	800 123	728 986	71 137
2030	256 582	248 444	8 138
2031	17 333	16 996	337
Total général	4 962 570	4 163 677	798 893
Total à moins d'un an	1 489 101	1 321 586	167 515
Total à plus d'un an	3 473 469	2 842 091	631 378

NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2026 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356	52 277 356

** Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II).

NOTE N°12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2026 à 11.610.745 DT, s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701	41 119 701	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483	-20 438 483	-20 438 483
Dette envers BINA HOLDING (*)	20 681 218	20 681 218	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Paieement 2023	-2 630 000	-2 630 000	-2 630 000
Paieement 2024	-1 836 108	-1 836 108	-1 836 108
Paieement 2025	-2 388 959	-1 319 750	-2 388 959
Paieement 2026	-715 406	-	-
Solde dette BINA HOLDING (*)	11 610 745	13 395 360	12 326 151

* : voir note 27-2 pour plus de détails

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2026 à 11.496.532 DT, s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 687 571	2 237 570	2 387 571
Autres provisions pour risques et charges	7 807 700	7 807 700	7 807 700
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	11 496 532	11 046 531	11 196 532

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2026 un solde de 55.446.398 DT, qui s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs d'exploitation	36 098 857	33 001 661	33 496 763
Fournisseurs, effets à payer	18 603 535	17 857 738	23 087 457
Fournisseurs d'immobilisations	649 538	451 247	582 982
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 986
Total	55 446 398	51 405 114	57 261 671

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2026, un total de 120.018.220 DT, contre 90.936.009 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Clients, avances et acomptes	34 026 489	30 058 435	26 806 611
Etat impôts et taxes	44 809 646	51 746 200	46 277 322
Loyer exploitation carrière	23 035	-	18 414
Rémunérations dues au personnel	31 809	27 681	1 514 051
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592	42 592
CNSS	4 282 401	4 811 313	5 350 163
Personnel, charges à payer	8 230 305	7 214 162	5 115 110
Congés à payer	1 150 527	953 681	1 120 385
Autres passifs courants	4 855 788	7 117 794	4 458 888
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339	64 339
Compte d'attente	165 668	175 766	168 134
Dividendes à payer	22 335 621	-	-
Total des autres passifs courants	120 018 220	102 211 963	90 936 009

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2026 un solde de 100.396.170 DT contre 87.283.156 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	38 325 310	37 985 005	39 326 628
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	1 321 588	877 202	1 250 383
Intérêts courus	1 398 528	1 516 181	1 494 661
Billet de trésorerie	-	200 000	-
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	29 412 000	26 912 000	29 412 000
Crédit financement devises	9 237 348	7 366 943	3 968 360
Concours bancaires (*)	20 701 396	11 944 599	11 831 124
Total	100 396 170	86 801 930	87 283 156

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 30 juin 2026 un solde de 20.701.396 DT contre 11.831.124 DT au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Banque de Tunisie	8 700 351	2 610 010	4 696 059
Arab Tunisian Bank	258 270	-	-
Attijari Bank	1 681 463	1 069 587	879 519
Al Baraka Bank	2 536	2 268	2 417
Banque Nationale Agricole	2 335 040	2 355 051	1 865 512
BH Bank	2 751 447	1 174 706	-
Société Tunisienne de Banque	3 517 528	3 165 464	2 861 474
Amen Bank	1 453 893	1 567 511	1 525 378
BTL	866	-	763
Arab Banking Corporation	2	2	2
Total	20 701 396	11 944 599	11 831 124

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°17 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2026 s'élèvent à 173.071.576 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Ventes des produits de carrière	10 822 283	11 606 215	22 337 176
Ventes de béton prêt à l'emploi	5 288 596	4 481 697	9 853 630
Ventes clinker	3 594 773	-	-
Ventes clinker à l'export	-	954 148	1 840 728
Ventes ciments (Local et Export)	151 932 865	165 155 850	345 806 732
Pompage et transport Béton	980 307	885 932	2 018 900
Chargements et transports Agrégats	361 355	464 097	897 660
Chargements et transports Ciments	91 397	26 111	53 300
Total	173 071 576	183 574 050	382 808 126

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Travaux piste carrière	759 928	1 289 332	1 268 588
Travaux préparatoires	1 423 313	333 974	944 647
Aménagements front	1 451 528	1 237 776	2 365 908
Aires de stockage	2 097 844	1 550 706	3 527 720
Total	5 732 613	4 411 788	8 106 863

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Explosifs	1 705 037	1 570 154	2 869 665
Gasoil et lubrifiants	1 707 320	1 653 100	3 407 244
Pièces de rechange	6 126 105	6 392 343	13 776 555
Achats de matières premières Ready Mix	1 296 609	1 197 474	2 677 440
Achats de matières consommables cimenterie	8 625 955	11 152 959	27 384 489
Achats PETOCKE	25 240 178	26 573 381	60 458 491
Achats emballages	9 570 255	12 022 531	25 414 736
Autres achats	5 433 775	6 701 972	12 489 607
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	26 140 961	29 184 794	56 605 886
Achats non stockés de matières et fournitures	698 654	694 773	1 467 501
Variation de stocks des pièces de rechange	-506 981	-2 491 330	-1 896 145
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	-15 945	-86 789	-80 343
Variation de stock matières premières cimenterie	5 741 376	662 020	-10 556 653
Total	91 763 299	95 227 382	194 018 473

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Salaires et compléments de salaires	20 335 610	17 706 378	38 372 644
Cotisations sociales	3 595 090	3 133 146	7 971 952
Autres charges sociales	245 267	205 184	704 710
Total	24 175 967	21 044 708	47 049 306

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	180 992	157 677	322 163
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	26 868 425	26 515 540	53 811 397
Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	208 528	358 528
Dotations aux provisions pour créances douteuses	47 357	2 304 003	2 971 875
Reprise sur provisions et amortissements	-833 597	-1 315 862	-1 399 162
Total des dotations nettes	26 563 177	27 869 886	56 064 801

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Loyers et charges locatives	2 647 626	2 366 830	5 112 683
Entretiens et réparations	3 485 614	4 577 554	11 313 069
Assurances	1 626 640	1 364 494	2 759 330
Études, recherches et divers services extérieurs	27 188	105 571	143 969
Jetons de présence	-	36 250	115 779
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>7 787 068</u>	<u>8 450 699</u>	<u>19 444 830</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	695 674	859 412	2 458 501
Publicités, publications, relations publiques	21 859	30 126	55 803
Déplacements, missions et réceptions	337 718	338 604	926 618
Dons et subventions	682 438	527 381	778 134
Transports	3 452 422	3 441 261	8 023 977
Frais postaux et de télécommunications	165 530	153 606	330 388
Services bancaires et assimilés	192 269	356 587	1 018 004
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 547 910</u>	<u>5 706 977</u>	<u>13 591 425</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	320 011	277 096	704 128
T.C.L	232 169	247 050	247 050
Droits d'enregistrement et de timbres	42 899	42 042	60 344
Autres impôts et taxes	89 674	86 367	126 150
Remboursement TFP	-195 715	-191 348	-191 348
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>489 038</u>	<u>461 207</u>	<u>946 324</u>
Transfert de charges	-11 409	-14 584	-15 931
Total des autres charges d'exploitation	13 812 607	14 604 299	33 966 648

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêts sur emprunts	11 816 562	14 431 803	27 539 644
Intérêts sur leasing	256 461	212 556	548 961
Agios débiteurs	890 557	729 832	1 781 169
Frais d'escomptes	6 523 908	5 536 752	11 173 293
Pertes de change	-99 451	102 896	-100 093
Pénalités de retards	197 741	206 896	146 587
Produits financiers : Compte courant BINA CORP	-2 641 711	-2 608 905	-5 298 925
Total	16 944 067	18 611 830	35 790 636

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Produits sur les placements	1 525 638	1 834 177	3 655 768
Produits financiers	18 805	1 189	1 676
Total	1 544 443	1 835 366	3 657 444

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2026 :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Remboursement Assurance	62 040	-	36
Autres gains ordinaires	149 169	3 535 195	3 654 755
Vente déchets ciment	1 830	1 639	2 528
Total	213 039	3 536 834	3 657 319

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2026 :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	21 326	4 839	243 479
Autres (pertes ordinaires)	28 190	527 916	594 967
Total	49 516	532 755	838 446

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires (dettes)

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du « Financial Close ».
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent eux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même, il y a eu la suspension depuis novembre 2019 de la constatation des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA, suite à l'affaire de surfacturation.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2026 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- COMPTES COURANTS Actionnaires (créances)

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrir la créance BINA TRADE, considérée douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218 DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans.

Ainsi, un acte de cession de créance d'un montant de 41.119.701 DT a été signé le 1^{er} mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28 février 2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701 DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT. BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 30 juin 2026, le solde du compte présente un solde 59.197.060 DT y compris les produits financiers constatés courant cet exercice, totalisent 2.641.711 DT en hors taxes.

Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 30 juin 2026, un solde de 11.610.745 DT détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paieement 2023	-2 630 000
Paieement 2024	-1 836 108
Paieement 2025	-2 388 959
Paieement 2026	-715 406
Solde dette BINA HOLDING	11 610 745

3- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agréats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, et suite à la concrétisation des termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding, Carthage Cement a procédé à l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2026 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 273.235 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme pour un total de 9.000 DT.

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 26.500 DT au 30 juin 2026.

4- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année.

A la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N (Représenté par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar). A cet effet, un avenant du contrat de location a été conclu le 1^{er} février 2024 faisant remplacer le nom du bailleur Mr Fathi Neifar par la société IMMOBILIERE EMNA N.

- La charge constatée à ce titre au 30 juin 2026 s'élève à un montant hors taxes de 322.817 DT.
- La charge d'électricité facturée par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève à 38.672 DT.
- Le solde fournisseur Monsieur Fathi Neifar arrêté au 30 juin 2026 est nul.
- Le solde fournisseur IMMOBILIERE EMNA N arrêté au 30 juin 2026 est 87.545 DT.

Il convient de noter que le contrat de bail portant sur le siège au Lac II a pris fin en mai 2026.

5- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2026, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 660.388 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est créancier de 24.280 DT au 30 juin 2026.

6- MANDUCEM SRL

Carthage Cement n'a pas réalisé en 2026 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM. Au 30 juin 2026, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 1.122.134 DT et correspond principalement à la vente de clinker effectuée en juin et octobre 2025.

7- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	110 721	115 361	113 041
Juguartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Total actifs	739 309	743 949	741 629

<u>Autres passifs courants</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
JUGURTHA STUDIES APC	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST APC	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage APC	5 768	5 768	5 768
Grande immobilière du nord APC	14 209	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2026 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 110.721 DT au 30 juin 2026.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2026. Le solde de la dette envers JUGURTHA STUDIES s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2026.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2026.

- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2026.

Rapport d'examen limité

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026

Tunis, le 04 septembre 2026

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires de la société
CARTHAGE CEMENT SA
Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine
2015 Tunis

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société CARTHAGE CEMENT SA (« CARTHAGE CEMENT » ou « société ») qui comprennent le bilan arrêté au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 371.540.049 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 25.169.306 DT.

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT S.A. au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II aux états financiers qui fait état, d'une part, de l'affaire de surfacturation intentée par CARTHAGE CEMENT contre les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLSmith, PROKON, EKON), ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi, et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmith en Tunisie) et d'autre part, l'affaire intentée par CARTHAGE CEMENT concernant un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.
À cet égard et comme décrit au niveau de la note, il convient de préciser que les procédures afférentes à certaines affaires demeurent en cours à la date du présent rapport et que, par conséquent, leur incidence définitive sur les états financiers ne peut être reflétée à ce stade.
2. Les notes V-1, et V-2 aux états financiers qui présentent les contrôles fiscaux subis par la société au cours des exercices antérieurs et qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée à ce titre dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2026 s'élève à 2.770.873 DT. Au regard de son évaluation des risques et de l'avancement des procédures, la Direction estime qu'aucune provision complémentaire n'est nécessaire, y compris au titre de l'extrapolation éventuelle des résultats de ces contrôles aux exercices non prescrits. Les procédures liées aux contrôles fiscaux étant toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

***Les Commissaires aux Comptes
Associés***

C.F.H

Mohamed Lassaad BORJI

Fayçal HAMROUNI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE SMART TUNISIE

Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société **SMART TUNISIE** publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : M. Adel Mohsen CHAABANE (ECC MAZARS) & M. Faiez FAKHFAKH (ACEF EXPERT).

Etats financiers intermédiaires au 30.06.2026

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		2 113 679	1 373 782	1 907 167
Moins : Amortissements		(367 684)	(317 866)	(340 616)
	1	1 745 995	1 055 916	1 566 551
Immobilisations corporelles		57 425 559	54 337 993	56 070 059
Moins : Amortissements		(12 439 492)	(11 129 641)	(11 913 318)
	1	44 986 067	43 208 352	44 156 741
Immobilisations financières	2	27 780 864	27 771 030	27 780 864
Autres actifs non courants	3	1 031 477	974 217	1 368 832
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		75 544 402	73 009 516	74 872 988
ACTIFS COURANTS				
Stocks		126 947 807	82 602 709	69 838 461
Moins : Provisions		(497 526)	(261 240)	(314 471)
	4	126 450 281	82 341 469	69 523 990
Clients et comptes rattachés		78 622 961	65 512 782	84 185 747
Moins : Provisions		(8 711 043)	(6 567 308)	(8 349 737)
	5	69 911 918	58 945 474	75 836 010
Autres actifs courants	6	18 605 865	17 185 018	13 999 856
Liquidités et équivalents de liquidités	7	2 318 869	1 320 359	4 525 253
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		217 286 932	159 792 320	163 885 110
TOTAL DES ACTIFS		292 831 334	232 801 836	238 758 098

Etats financiers intermédiaires au 30.06.2026

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital		50 617 215	50 617 215	50 617 215
Réserves		15 535 763	5 332 285	5 110 806
Résultats reportés		41 505 694	41 318 340	41 318 340
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		107 658 672	97 267 840	97 046 361
Résultat net de l'exercice		16 087 878	11 072 898	21 034 237
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	123 746 550	108 340 738	118 080 598
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	9	9 240 903	12 893 050	10 992 187
Provisions	10	1 802 723	1 768 253	1 840 247
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		11 043 626	14 661 302	12 832 434
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	39 793 888	24 287 663	25 009 905
Autres passifs courants	12	11 651 913	8 746 004	11 961 169
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	106 595 356	76 766 129	70 873 992
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		158 041 157	109 799 795	107 845 066
TOTAL DES PASSIFS		169 084 783	124 461 098	120 677 500
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		292 831 334	232 801 836	238 758 098

Etats financiers intermédiaires au 30.06.2026

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	14	222 265 427	192 842 085	444 490 978
Autres produits d'exploitation	15	391 323	322 343	503 172
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		222 656 750	193 164 428	444 994 150
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises consommés	16	184 994 345	165 841 104	384 288 031
Achats d'approvisionnements consommés	17	940 329	694 578	1 742 926
Charges de personnel	18	5 634 337	4 977 712	10 935 310
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	2 414 202	1 320 199	4 622 352
Autres charges d'exploitation	20	3 847 924	3 044 658	6 937 211 *
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		197 831 138	175 878 250	408 525 830
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 825 612	17 286 177	36 468 319
Charges financières nettes	21	(6 022 451)	(5 718 038)	(12 350 603)
Produits des placements	22	1 589 729	1 906 092	2 510 656
Autres gains ordinaires	23	236 155	20 634	180 143
Autres pertes ordinaires	24	(4 245)	(4 361)	(10 707)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		20 624 800	13 490 504	26 797 808
Impôt sur les bénéfices	25	(3 945 150)	(2 302 482)	(5 011 801)
Contribution Sociale de Solidarité	25	(591 772)	(115 124)	(751 770) *
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 087 878	11 072 898	21 034 237

* Données retraitées pour des besoins de comparabilité

Etats financiers intermédiaires au 30.06.2026

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		16 087 878	11 072 898	21 034 237
Ajustements pour :				
Amortissements et provisions	26	2 126 678	1 223 574	4 553 975
Variation des :				
Stocks	27	(57 109 346)	(17 905 337)	(5 141 090)
Clients	28	5 514 009	14 146 136	(4 563 304)
Autres actifs	29	(4 606 009)	(5 242 333)	(2 057 171)
Fournisseurs et autres dettes	30	14 474 728	(5 255 411)	(1 318 005)
Autres actifs non courants		0	(372 103)	(1 030 123)
Plus-value de cession	31	(235 084)	(19 853)	(175 692)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(23 747 145)	(2 352 429)	11 302 828
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	32	(2 422 071)	(6 418 897)	(9 041 013)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	33	365 900	20 150	179 740
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		0	0	(19 833)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0	10 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 056 171)	(6 398 747)	(8 871 106)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	34	(10 123 443)	(9 111 099)	(9 111 099)
Encaissements provenant des emprunts		0	5 800 000	5 800 000
Remboursements d'emprunts	35	(1 900 863)	(2 304 667)	(4 545 529)
Remboursements leasing	36	(7 339)	(202 158)	(281 461)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation	37	30 811 083	18 678 380	11 653 270
Dépenses du fonds social	38	(298 483)	(252 645)	(474 124)
Flux de trésorerie Provenant des activités de financement		18 480 956	12 607 812	3 041 056
Variation de trésorerie		(7 322 360)	3 856 636	5 472 778
Trésorerie au début de l'exercice		(1 633 653)	(7 106 431)	(7 106 431)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	39	(8 956 013)	(3 249 795)	(1 633 653)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

I. Présentation de la société

« SMART TUNISIE SA » est une société anonyme créée en 1997.

La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels informatiques, technologiques, électriques, électroniques et électroménagers ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, de logiciels, des articles et équipements d'impression, des meubles informatiques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur thermique et/ou électrique ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet et aux articles et équipements ci-dessus notamment la réalisation d'installations et de maintenance de matériel ; l'assistance technique, ingénierie informatique et études de projets et le développement et maintenance de logiciels.
- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation des produits susmentionnés

Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La structure du capital au 30 juin 2026 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
KATHARA INVEST	2 975 204	14 876 020	29%
BOUDEN MAHMOUD	2 205 725	11 028 625	22%
BEN KHEMIS MOHAMED TAOUFIK	1 635 467	8 177 335	16%
MYTEK INFORMATIQUE	880 502	4 402 510	9%
ESSAFI ABDELWAHEB	285 163	1 425 815	3%
Autres actionnaires détenant moins de 5%	2 141 382	10 706 910	21%
<i>Valeur nominale = 5 dinars</i>	10 123 443	50 617 215	100%

II. Système et principes comptables adoptés

Note sur le respect des normes comptables tunisiennes

Les documents annuels de la société SMART TUNISIE SA ont été établis dans le respect des normes et des conventions comptables admises en Tunisie prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Les états financiers sont présentés selon la méthode « autorisée ».

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisées dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2026 par rapport aux états financiers annuels les plus récents arrêtés au 31/12/2025.

Principes comptables et bases de mesure

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base dont notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique et
- Convention de l'unité monétaire.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA sont arrêtés en Dinars Tunisien.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés en charge de l'exercice.

Ultérieurement, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivantes :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20%, 25% et 33%
Equipements de bureau	20%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20% et 15%

Le nouveau siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

Constructions et structures	2,5%
Installations techniques	5%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par la direction à l'occasion de chaque arrêté des états financiers

Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

Stocks

Les stocks de la société se composent de marchandises destinées à la vente.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

La méthode de comptabilisation des flux d'entrée et de sortie de stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire intermittent.

La méthode de valorisation des stocks adoptée par la société est la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque nouvelle réception.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

La direction procède, à la clôture de la période, à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants.

A chaque date de clôture, la direction détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de la transaction.

A la date de clôture de la période, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les gains et pertes de change sont constatés en résultat de l'exercice.

La société procède à des achats à terme de devises afin de se prémunir contre les risques de change.

Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III. Contrôle fiscal

La société a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour 2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amendes de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 août 2023.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029.

En date du 7 janvier 2026, le Tribunal de 1^{ère} instance de Tunis a rendu son jugement et a ramené le montant total des impôts et pénalités à payer à 223 KDT, et a fixé les reports d'IS et le crédit de TVA au 31 décembre 2018 respectivement à 58 KDT et 1 324 KDT.

En date du 8 mai 2026, l'administration fiscale a interjeté appel de cette décision. La Cour d'appel n'a pas encore statué à la date d'arrêté des présents états financiers intermédiaires.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Compte tenu du caractère non définitif du jugement, la société n'a procédé, par prudence, à aucune reprise de la provision constituée.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2026, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

IV. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2026.

Nous n'avons pas identifié de situations ou évènements survenus après la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2026 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou nécessitant une information complémentaire.

V. Notes relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Logiciel	434 357	394 532	418 817
Logiciel en cours	1 643 988	966 976	1 465 576
Site Web	33 275	12 275	22 775
Brevets	2 060	0	0
Total valeur brute	2 113 679	1 373 782	1 907 167
Amort. Logiciel	(353 468)	(310 796)	(330 626)
Amort. Site Web	(14 177)	(7 069)	(9 990)
Amort. Brevets	(40)	0	0
Total amortissements	(367 684)	(317 866)	(340 616)
Valeur Nette	1 745 995	1 055 916	1 566 551

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Terrains	20 989 507	20 517 902	20 770 289
Constructions	20 927 928	20 748 297	20 927 928
Construction en cours	22 000	201 995	0
Matériel informatique et d'exploitation	3 747 935	3 055 745	3 546 238
Matériel de transport	7 855 447	6 382 792	7 165 615
Agencement, aménagement et installation	2 603 893	2 196 215	2 403 055
Mobilier et matériel de bureau	1 084 640	1 040 838	1 062 726
Immobilisations corporelles en cours	194 209	194 209	194 209
Total valeur brute	57 425 559	54 337 993	56 070 059
Amort. Constructions	(5 306 912)	(4 648 923)	(4 977 228)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(1 936 344)	(1 686 598)	(1 799 037)
Amort. Matériel de transport	(4 078 539)	(3 991 874)	(4 235 825)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(673 389)	(450 384)	(552 423)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(444 309)	(351 863)	(348 805)
Total amortissements	(12 439 492)	(11 129 641)	(11 913 318)
Valeur Nette	44 986 067	43 208 352	44 156 741

Le tableau d'amortissements des immobilisations est présenté en Annexe 1

Note 2 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Titres de participations PROLOGIC	17 259 277	17 259 277	17 259 277
Titres de participations ACT	5 158 965	5 158 965	5 158 965
Titres de participations SIMOP	2 849 209	2 849 209	2 849 209
Titres de participations AZURCOLORS	1 709 714	1 709 714	1 709 714
Titres de participations SMARTINK	783 866	783 866	783 866
Total des titres de participations	27 761 030	27 761 030	27 761 030
Dépôts et cautionnements versés	19 833	10 000	19 833
	27 780 864	27 771 030	27 780 864

Les titres de participations détenus par SMART TUNISIE sont détaillés comme suit :

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

Note 3 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639	1 895 639
Charges à répartir	2 040 906	1 382 887	2 040 906
Résorption des frais préliminaires	(1 895 639)	(1 895 639)	(1 895 639)
Résorption des Charges à répartir	(1 009 429)	(408 670)	(672 074)
	1 031 477	974 217	1 368 832

Note 4 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Stocks de marchandises	111 328 295	74 539 309	56 577 661
Stocks en douane / en transit	15 619 512	8 063 399	13 260 799
Valeur brute	126 947 807	82 602 709	69 838 461
Provisions pour dépréciation des stocks	(497 526)	(261 240)	(314 471)
Valeur nette	126 450 281	82 341 469	69 523 990

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Clients ordinaires	56 849 115	49 733 906	47 663 220
Clients effets à recevoir	8 872 086	4 759 402	25 581 516
Clients impayés	4 190 716	4 452 166	2 591 274
Clients douteux ou litigieux	8 711 043	6 567 308	8 349 737
Valeur brute	78 622 961	65 512 782	84 185 747
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 711 043)	(6 567 308)	(8 349 737)
Valeur nette	69 911 918	58 945 474	75 836 010

Note 6 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs débiteurs	1 329 236	1 393 809	1 173 964
Sous total Fournisseurs	1 329 236	1 393 809	1 173 964
Report d'impôts sur les sociétés	6 389 067	6 310 843	7 510 023
Report de TVA	4 242 137	3 382 530	148 184
Échéances Payées Amnistie Fiscale	2 442 632	2 315 479	2 442 632
Sous total Impôts et taxes	13 073 836	12 008 853	10 100 838
Produits à recevoir	895 377	446 044	643 918
Charges constatées d'avance	1 805 732	1 653 856	1 447 033
Sous total comptes de régularisation	2 701 109	2 099 900	2 090 951
Prêts au personnel	172 153	227 536	138 559
Assurance groupe	0	0	108 158
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	74 160	137 022	8 200
Cautions douanières	55 531	68 113	379 185
Dividendes à recevoir	1 199 839	1 249 784	0
Sous total autres	1 501 683	1 682 455	634 103
	18 605 865	17 185 018	13 999 856

Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Chèques à l'encaissement	130 203	44 951	81 426
Banques	2 134 450	1 243 657	4 368 601
Caisses	54 215	31 752	75 227
	2 318 869	1 320 359	4 525 253

Note 8 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital souscrit appelé, versé	50 617 215	50 617 215	50 617 215
Réserves légales	5 061 722	5 061 722	5 061 722
Prime d'émission	48 400	48 400	48 400
Résultats reportés	41 505 694	41 318 340	41 318 340
Réserves pour fonds social	302 202	222 164	684
Réserves affectées à l'augmentation de capital	10 123 440	0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	107 658 672	97 267 840	97 046 361
Résultat net de l'exercice	16 087 878	11 072 898	21 034 237
Total des capitaux propres avant affectation	123 746 550	108 340 738	118 080 598

Le tableau des variations des capitaux propres est présenté en Annexe 2.

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital social	50 617 215	50 617 215	50 617 215
Nombre d'actions	10 123 443	10 123 443	10 123 443
Valeur nominale	5	5	5
Résultat de l'exercice	16 087 878	11 072 898	21 034 237
Résultat par action	1.59	1.09	2.08

Note 9 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Emprunts bancaires	9 240 903	12 893 050	10 992 187

Les tableaux détaillés des emprunts sont présentés en Annexe 3

Note 10 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	382 723	348 253	420 247
	1 802 723	1 768 253	1 840 247

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs étrangers	28 945 093	14 917 578	18 278 201
Fournisseurs locaux	10 406 865	7 955 364	4 819 090
Fournisseurs effets à payer	441 930	1 414 721	1 912 615
	39 793 888	24 287 663	25 009 905

Note 12 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
CCA Taoufik BEN KHEMIS	0	4 500 000	0
Sous total comptes courants	0	4 500 000	0
Retenues à la source	1 019 104	1 095 263	1 076 223
Contribution sociale de solidarité	591 772	115 124	751 770
TCL	118 547	88 899	109 072
TFP	(25 715)	(19 959)	38 229
FOPROLOS	6 587	6 658	19 114
Droits de timbre	3 727	2 286	3 977
Sous total impôts et taxes	1 714 022	1 288 272	1 998 386
CNSS	688 152	616 828	1 063 517
Personnel, rémunérations dues	0	0	199 913
Provision pour congés à payer	723 373	677 256	641 768
Provision pour primes à payer	543 909	587 446	94 082
Assurance groupe	17 460	5 194	0
Sous total comptes du personnel	1 972 895	1 886 724	1 999 280
Jetons de présence	96 875	96 875	0
Clients créditeurs	545 052	573 225	533 538
Charges à payer	7 321 092	399 556	7 428 613
Dividendes à payer	1 978	1 353	1 353
Sous total autres	7 964 997	1 071 009	7 963 503
	11 651 913	8 746 004	11 961 169

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Obligations cautionnées	17 511 269	13 343 692	15 793 363
Financement en dinars	73 957 000	54 668 866	44 127 000
Financement en devise	330 262	0	1 067 085
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 652 146	4 141 725	3 801 725
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	0	86 642	7 339
Banques	11 144 678	4 525 204	6 077 481
	106 595 356	76 766 129	70 873 992

VI. Notes relatives à l'état de résultat**Note 14 : Revenus**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Ventes	222 265 427	192 842 085	444 490 978

Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits de location	126 181	113 502	227 711
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	250 000	127 375	171 120
Autres produits	15 142	81 467	104 340
	391 323	322 343	503 172

Note 16 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Achats de marchandises	242 103 691	183 746 441	389 429 121
Variation de stocks de marchandises	(57 109 346)	(17 905 337)	(5 141 090)
	184 994 345	165 841 104	384 288 031

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Achats non stockés fournitures et travaux	749 393	541 406	1 390 564
Fournitures de bureaux	38 969	37 620	88 128
Electricité	132 072	94 636	225 851
Eau	6 063	7 632	10 882
Achats divers	13 832	13 283	27 500
	940 329	694 578	1 742 926

Note 18 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Salaires	4 341 254	3 675 410	8 899 974
Indemnités de stage	24 153	24 664	49 793
Autres charges de personnel	49 111	46 293	63 455
Charges patronales CNSS	823 702	792 163	1 916 705
Charges patronales assurance groupe	162 210	167 899	377 333
Variation provision pour congés à payer	81 605	94 772	59 284
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	(37 524)	30 749	102 743
Variation provision primes à payer	449 827	498 763	5 399
Refacturation salaires intergroupe	(260 000)	(353 000)	(539 377)
	5 634 337	4 977 712	10 935 310

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 619 841	1 201 136	2 623 883
Dotations aux provisions. Dépréciations des stocks	183 055	0	53 231
Dotations aux provisions. Dépréciations des comptes clients	611 306	119 063	1 945 238

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Frais d'assurance	190 365	171 531	346 479
Entretien et réparation	166 812	120 900	317 715
Formation et abonnements	145 126	78 212	183 467
Charges de location	52 971	90 424	177 040
Sous total services extérieurs	555 275	461 068	1 024 701
Publicité et marketing	639 796	550 230	1 304 981
Honoraires	727 915	269 574	861 681
Frais de bourse	37 273	82 665	99 891
Jetons de présence	171 875	230 000	572 500
Commissions et frais bancaires	210 752	201 490	376 918
Frais de transport	209 808	178 116	365 511
Voyages, missions et réceptions	470 698	248 527	478 430
Frais de télécommunications	42 176	45 251	106 903
Personnel extérieur à l'entreprise	0	38 451	41 691
Sous total autres services extérieurs	2 510 292	1 844 304	4 208 506
Dons et subventions	139 500	61 429	233 610
Charges diverses	625	1 212	4 461
Sous total charges diverses ordinaires	140 125	62 641	238 071
TCL	491 971	434 184	1 001 006
TFP FOPROLOS	19 546	20 498	189 724
Autres impôts et taxes	130 716	221 964	275 203
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Sous total impôts et taxes	642 233	676 646	1 465 933
	3 847 924	3 044 658	6 937 211

Note 21 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Pertes de change	462 093	516 481	886 986
Gains de change	(1 429 245)	(687 740)	(1 681 144)
Sous total pertes et gains de change	(967 152)	(171 258)	(794 157)
Intérêts sur emprunts bancaires	403 733	146 327	638 565
Intérêts sur emprunts leasing	132	8 045	11 161
Sous total intérêts emprunts	403 865	154 372	649 726
Intérêts sur escompte	4 234 003	3 670 710	8 135 606
Intérêts sur financements en dinars	2 207 031	1 809 267	4 053 072
Agios bancaires	542 768	429 810	766 635
Intérêts sur obligations cautionnées	665 875	543 430	1 208 135
Intérêts sur financements en devise	10 267	0	3 186
Sous total intérêts financement d'exploitation	7 659 945	6 453 218	14 166 635
Intérêts des comptes courants actionnaires	0	196 644	243 877
Escomptes obtenus	(1 074 207)	(914 937)	(1 915 477)
	6 022 451	5 718 038	12 350 603

Note 22 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dividendes reçus PROLOGIC	599 864	949 784	949 784
Dividendes reçus ACT	599 976	949 961	949 961
Intérêts de retard sur créances clients	261 706	1 854	599 106
Revenus des valeurs mobilières de placement	541 003	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP (moins-value)	(417 097)	0	0
Intérêts sur prêts aux personnel	4 278	4 493	11 804
	1 589 729	1 906 092	2 510 656

Note 23 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits sur cession d'immobilisations	235 084	20 132	175 972
Autres gains sur éléments non récurrents	1 071	502	4 171
	236 155	20 634	180 143

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	276
Pénalités et amendes	3 470	3 460	7 224
Différences de règlements	774	901	3 208
	4 245	4 361	10 707

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôt sur les bénéfices	3 945 150	2 302 482	5 011 801
Contribution Sociale de Solidarité	591 772	115 124	751 770
	4 536 922	2 417 606	5 763 571

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie**Note 26 : Ajustement pour amortissements et provisions**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026
Dotations aux amortissements et provisions (Etat de résultat)	2 414 202
Reprises sur provisions des comptes clients	(250 000)
Variation Provision départ à la retraite	(37 524)

Ajustement pour amortissements et provisions**2 126 678****Note 27 : Variation des stocks**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Stocks	126 947 807	69 838 461	(57 109 346)

Note 28 : Variation des comptes clients

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Clients et comptes rattachés	78 622 961	84 185 747	5 562 787
Chèques à l'encaissement	130 203	81 426	(48 777)
	78 753 164	84 267 173	5 514 009

Note 29 : Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Autres actifs courants	18 605 865	13 999 856	(4 606 009)
	18 605 865	13 999 856	(4 606 009)

Note 30 : Variation des Fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	39 793 888	25 009 905	14 783 983
Autres passifs courants	11 651 913	11 961 169	(309 255)
	51 445 802	36 971 073	14 474 728

Note 31 : Plus-values sur cession d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026
Prix de cession	365 900
Valeurs brutes	860 059
Amortissements Cumulés	729 243
Valeurs nettes comptables	130 816
Plus-value de cession Immobilisations corporelles	235 084

Note 32 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>
Logiciel	(206 512)
Terrain	(219 218)
Constructions	(22 000)
Matériel informatique	(201 697)
Matériel de transport	(1 549 891)
Agencement aménagement et installation	(200 838)
Mobilier et matériel de bureau	(21 914)
	<u>(2 422 071)</u>

Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>
Cession de matériel de transport	365 900

Note 34 : Dividendes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>
Dividendes payés	(10 123 443)

Note 35 : Remboursements d'emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>
Remboursements d'emprunts BIAT 1 258 KDT	(132 421)
Remboursements d'emprunts BIAT 163 KDT	(17 158)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 000 KDT	(105 263)
Remboursements d'emprunts BIAT 8 000 KDT	(571 429)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 500 KDT	(250 000)
Remboursements d'emprunts BT 1 000 KDT	(101 700)
Remboursements d'emprunts BT 1 000 KDT	(101 700)
Remboursements d'emprunts BT 2 000 KDT	(206 898)
Remboursements d'emprunts BT 3 000 KDT	(214 290)
Remboursements d'emprunts BT 2 800 KDT	(200 004)
	<u>(1 900 863)</u>

Note 36 : Remboursements leasing

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>
Remboursements Leasing	(7 339)

Note 37 : Encaissements/ décaissements financement d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Financement en dinars	73 957 000	44 127 000	29 830 000
Obligations cautionnées	17 511 269	15 793 363	1 717 906
Financement en devise	330 262	1 067 085	(736 823)
	91 798 531	60 987 448	30 811 083

Note 38 : Dépenses du fonds social

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026
Dépenses du fonds social	(298 483)

Note 39 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	30/06/2026	31/12/2025
Banques	2 134 450	4 368 601
Caisses	54 215	75 227
Total liquidités et équivalents de liquidités	2 188 665	4 443 828

Concours bancaires et autres passifs financiers

	30/06/2026	31/12/2025
Banques	(11 144 678)	(6 077 481)
Total concours bancaires	(11 144 678)	(6 077 481)

Trésorerie à la clôture de l'exercice

	(8 956 013)	(1 633 653)
--	--------------------	--------------------

Note 40 : Retraitement des données comparatives

Les données des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité par le reclassement de la « Contribution Sociale de Solidarité » de la rubrique « Autres charges d'exploitation » vers la rubrique « Impôt sur les bénéfices » pour 115 124 dinars :

	Etats financiers au 30/06/2026	Etats financiers au 30/06/2025	
Rubrique	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2025	Impact
Autres charges d'exploitation	3 044 658	3 159 782	-115 124
Contribution Sociale de Solidarité	115 124	0	115 124

VIII. Note sur les engagements hors bilan

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers
1. Engagements donnés		
a) Garanties réelles		
· Hypothèques :		
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Sfax objet du TF N°45 887 d'une superficie de 1 529 m²	11 000	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°156394 d'une superficie de 2 786 m²	17 835	BT
Hypothèque en 2ème rang sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°156394 d'une superficie 2 786 m²	3 000	ATTIJARI
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°139070 d'une superficie de 2 996 m²	13 500	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Sousse objet du TF N°84197 d'une superficie de 1 024 m² et du TF N°85929 d'une superficie de 393 m²	6 300	BT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°162691 d'une superficie de 3 493 m²	30 500	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété située à la Zone BOUARGOUB, d'une superficie de 35501 m² objet du TF N° 677963	2 800	BT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété située à la Zone BOUARGOUB, d'une superficie de 36859 m² objet du TF N° 677962	3 000	BT
Hypothèque en 2ème rang sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°139070 d'une superficie de 2 996 m²	29 300	UIB
· Nantissement		
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile	3 000	ATTIJARI
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile	11 000	BTK
Nantissement sur fonds de commerce et matériel en rang utile	12 000	BT
Nantissement sur fonds de commerce et matériel en rang utile	17 000	UIB
Nantissement sur moyens de transport	2 258	BIAT
c) Effets escomptés et non échus	91 886	-
d) Intérêts restants non courus	1 915	BT
Intérêts restants non courus	926	BIAT

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Actionnaires
2. Engagements reçus					
Garanties personnelles					
Cautionnement					
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	5 790 4 050	BT ATTIJARI	M. Abdelwaheb ESSAFI		M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	4 502 3 150	BT ATTIJARI	M. Mahmoud BOUDEN		M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	2 573 1 800	BT ATTIJARI	M. Taoufik BEN KHEMIS		M. Taoufik BEN KHEMIS
Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété sise à lotissement 1 BOURJEL, Tunis, objet de TF °150786 d'une superficie de 1 580 m²	25 000	BIAT		PROLOGIC TUNISIE	
Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété sise à lotissement 1 BOURJEL, Tunis, objet de TF °150786 d'une superficie de 1 580 m²	2 155	BT		PROLOGIC TUNISIE	

IX. Les soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	30.06.2026	30.06.2025	CHARGES	30.06.2026	30.06.2025	SOLDES	30.06.2026	30.06.2025
Revenus et autres produits d'exploitation	222 656 750	193 164 428	Coût d'achat des marchandises vendues	184 994 345	165 841 104			
Total	222 656 750	193 164 428	Total	184 994 345	165 841 104	Marge commerciale	37 662 405	27 323 324
Marge commerciale	37 662 405	27 323 324	Autres charges externes	4 146 021	3 062 590			
Total	37 662 405	27 323 324	Total	4 146 021	3 062 590	Valeur ajoutée brute	33 516 384	24 260 734
			Impôts et taxes	642 233	676 646			
			Charges de personnel	5 634 337	4 977 712			
Valeur ajoutée brute	33 516 384	24 260 734	Total	6 276 570	5 654 358	Excédent brut d'exploitation	27 239 814	18 606 377
Excédent brut d'exploitation	27 239 814	18 606 377	Autres charges et pertes	4 245	4 361			
Autres produits et gains	1 825 883	1 926 726	Charges financières	8 525 902	7 320 715			
Produits financiers	2 503 452	1 602 677	Dotations aux amort. Prov. Ordinaires	2 414 202	1 320 199			
0	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	4 536 922	2 417 606			
Total	31 569 149	22 135 780	Total	15 481 271	11 062 882	Résultat des activités ordinaires	16 087 878	11 072 898
Résultat positif des activités ordinaires	16 087 878	11 072 898	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Effet positif des modifications comptables	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
			Impôt /éléments extra. et modif. Comptable	0	0			
Total	16 087 878	11 072 898	Total	0	0	Résultat net	16 087 878	11 072 898

X. Note sur les parties liées

La nature des relations avec les parties liées est détaillée comme suit :

Société	Description du lien
ACT	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,996% par SMART TUNISIE
AZUR COLORS	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 93,982% par SMART TUNISIE
PROLOGIC	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,977% par SMART TUNISIE
SIMOP	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,957% par SMART TUNISIE
SMART INK	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 68,568% par SMART TUNISIE
FLUIDITY	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue indirectement à hauteur de 66,500% par SMART TUNISIE

Les soldes au 30 juin 2026 des comptes des parties liées et les transactions réalisées au cours du premier semestre 2026 se résument comme suit :

Société	Soldes au 30.06.2026		Transactions 2026			
	Créances clients	Dettes fournisseurs	Chiffre d'affaires	Produits locatifs	Produits de refacturation charges de personnel	Achats de marchandises et achats divers
ACT	15 126	106 150	1 128 508	12 600	34 400	514 440
AZURCOLORS	1 397 956	0	2 016 635	7 722	33 000	0
PROLOGIC	7 812 287	0	15 126 221	5 834	94 400	33 610
SIMOP	3 048 732	117 923	844 263	100 025	98 200	378 105
SMART INK	0	0	0	0	0	0
	12 274 101	224 073	19 115 627	126 181	260 000	926 155

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (1/2)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN 30.06.26
	31.12.2025	Acquisition	Cessions	30.06.2026	31.12.2025	Dotations	Cessions	30.06.2026	
BREVETS & MARQUES	0	2 060		2 060	0	-40		-40	2 020
LOGICIEL	418 817	15 540		434 357	-330 626	-22 842		-353 468	80 889
SITE WEB	22 775	10 500		33 275	-9 990	-4 187		-14 177	19 098
LOGICIEL EN COURS	1 465 576	178 412		1 643 988	0			0	1 643 988
<u>SOUS TOTAL IMMOS INCORPORELLES</u>	1 907 167	206 512	0	2 113 679	-340 616	-27 068	0	-367 684	1 745 995
TERRAIN SIEGE	512 720			512 720	0			0	512 720
TERRAIN DEPOT CHARGUIA 1	914 840			914 840	0			0	914 840
TERRAIN SFAX	320 295			320 295	0			0	320 295
TERRAIN AGENCE SOUSSE	1 202 097			1 202 097	0			0	1 202 097
TERRAIN BIBC	9 872 138			9 872 138	0			0	9 872 138
TERRAIN BOUARGOUB 1 GL 93	4 148 237	113 389		4 261 626	0			0	4 261 626
TERRAIN BOUARGOUB 2 GL 94	3 799 962	105 830		3 905 792	0			0	3 905 792
<u>SOUS TOTAL TERRAINS</u>	20 770 289	219 218	0	20 989 507	0	0	0	0	20 989 507
CONSTRUCTIONS SIEGE 5%	467 435			467 435	-467 435			-467 435	0
1ER EXTENSION SIEGE 5%	125 602			125 602	-125 602			-125 602	0
2EME EXTENSION SIEGE 5%	224 616			224 616	-224 616			-224 616	0
3EME EXTENSION SIEGE 5%	962 404			962 404	-577 576	-23 862		-601 438	360 966
4EME EXTENSION SIEGE 5%	178 256			178 256	-80 240	-4 420		-84 660	93 596
5EME EXTENSION SIEGE 5%	205 160			205 160	-61 577	-5 087		-66 664	138 497
6EME EXTENSION SIEGE 5%	109 443			109 443	-27 376	-2 714		-30 090	79 353
CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE (2.5%)	13 627 297			13 627 297	-469 028	-168 941		-637 970	12 989 328
CONSTRUCTION IMMEUBLE SMART 5%	2 926 533			2 926 533	-2 048 980	-72 562		-2 121 542	804 991
CONSTRUCTION IMMEUBLE SFAX 5%	1 013 988			1 013 988	-659 233	-25 141		-684 375	329 613
1ER EXTENSION IMMEUBLE SFAX 5%	30 686			30 686	-7 676	-761		-8 437	22 249
2EME EXTENSION IMMEUBLE SFAX 5%	162 191			162 191	-23	-4 021		-4 044	158 147
CONSTRUCTION AGENCE SOUSSE 5%	277 288			277 288	-110 954	-6 875		-117 829	159 459
1ER EXTENSION AGENCE SOUSSE	124 830			124 830	-43 708	-3 095		-46 803	78 027
2EME EXTENSION AGENCE SOUSSE	492 198			492 198	-73 205	-12 204		-85 409	406 790
CONSTRUCTION EN COURS BOUARGOUB	0	22 000		22 000	0			0	22 000
<u>SOUS TOTAL CONSTRUCTIONS</u>	20 927 928	22 000	0	20 949 928	-4 977 228	-329 684	0	-5 306 912	15 643 017

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (2/2)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN 30.06.26
	31.12.2025	Acquisition	Cessions	30.06.2026	31.12.2025	Dotations	Cessions	30.06.2026	
INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 196 256			1 196 256	-94 515	-29 661		-124 176	1 072 080
MATERIEL D'EXPLOITATION 10%	350 388	1 002		351 390	-50 114	-16 960		-67 073	284 317
MATERIEL D'EXPLOITATION 15%	118 637			118 637	-62 395	-8 777		-71 172	47 465
MATERIEL INFORMATIQUE 25%	783 544	173 096		956 640	-494 601	-80 138		-574 738	381 901
MATERIEL PUBLICITAIRE 20%	0	27 599		27 599	0	-1 772		-1 772	25 828
MATERIEL INFORMATIQUE A SJP 33%	879 081			879 081	-879 081			-879 081	0
MATERIEL INFORMATIQUE A SJP 20%	218 331			218 331	-218 331			-218 331	0
IMMOBILISATIONS CORP EN COURS	194 209			194 209	0			0	194 209
<u>SOUS TOTAL INFORMATIQUE ET EXPL°</u>	3 740 447	201 697	0	3 942 144	-1 799 037	-137 307	0	-1 936 344	2 005 800
MATERIEL DE TRANSPORT 20%	5 025 277	236 495	-860 059	4 401 713	-2 253 123	-484 727	729 243	-2 008 607	2 393 106
MATERIEL DE TRANSPORT 15%	0	1 313 396		1 313 396	0	-58 547		-58 547	1 254 849
MATERIEL DE TRANSPORT A SJP 33%	225 157			225 157	-225 157			-225 157	0
MATERIEL DE TRANSPORT A SJP 20%	1 915 181			1 915 181	-1 757 545	-28 683		-1 786 228	128 953
<u>SOUS TOTAL MATERIEL TRANSPORT</u>	7 165 615	1 549 891	-860 059	7 855 447	-4 235 825	-571 957	729 243	-4 078 539	3 776 907
INST.AGENCEMENT. AMENAGEMENT 10%	2 078 745	200 838		2 279 583	-286 073	-108 585		-394 657	1 884 926
INST.AGENCEMENT. AMENAGEMENT 15%	322 658			322 658	-264 698	-12 381		-277 079	45 579
A.A.I.A SJP 15%	1 653			1 653	-1 653			-1 653	0
<u>SOUS TOTAL AAI</u>	2 403 055	200 838	0	2 603 893	-552 423	-120 966	0	-673 389	1 930 504
MOBILIER MATERIEL BUREAU A SJP 50%	2 041			2 041	-2 041			-2 041	0
MOBILIER MATERIEL BUREAU 10%	1 857			1 857	-1 857			-1 857	0
MOBILIER MATERIEL BUREAU 20%	1 038 465	21 914		1 060 379	-324 544	-95 504		-420 048	640 331
M.M.B A SJP 20%	20 364			20 364	-20 364			-20 364	0
<u>SOUS TOTAL MMB</u>	1 062 726	21 914	0	1 084 640	-348 805	-95 504	0	-444 309	640 331
<u>SOUS TOTAL IMMOB. CORPORELLES</u>	56 070 059	2 215 559	-860 059	57 425 559	-11 913 318	-1 255 417	729 243	-12 439 492	44 986 067
<u>TOTAL</u>	57 977 227	2 422 071	-860 059	59 539 238	-12 253 934	-1 282 485	729 243	-12 807 177	46 732 061

Annexe 2 : Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation de capital	Fonds social	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2025	50 617 215	5 061 722	48 400	0	684	0	41 318 340	21 034 237	118 080 598
Affectation du Résultat 2025					600 000	10 123 443	10 310 794	-21 034 237	0
Distribution de dividendes						-10 123 443			-10 123 443
Dépenses fonds social					-298 483				-298 483
Augmentation de capital				10 123 440			-10 123 440		0
Résultat au 30.06.2026								16 087 878	16 087 878
Solde au 30-06-2026	50 617 215	5 061 722	48 400	10 123 440	302 202	0	41 505 694	16 087 878	123 746 550

Annexe 3 : Tableaux des emprunts

Emprunts bancaires au 30.06.2026

Banque	Montant en principal	Taux	Durée	Solde au 31/12/2025		Mouvements de la période		Solde au 30/06/2026	
				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT	1 258 000	TMM + 1.5%	5 ans	0	264 842	132 421	0	0	132 421
BIAT	163 000	TMM + 1.5%	5 ans	0	34 316	17 158	0	0	17 158
BIAT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	105 263	210 526	105 263	105 263	0	210 526
BIAT	8 000 000	TMM + 1.5%	7 ans	3 904 762	1 142 857	571 429	571 429	3 333 333	1 142 857
BIAT	1 500 000	TMM + 1.5%	3 ans	375 000	500 000	250 000	250 000	125 000	500 000
BT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	542 350	203 400	101 700	101 700	440 650	203 400
BT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	542 350	203 400	101 700	101 700	440 650	203 400
BT	2 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	1 103 442	413 796	206 898	206 898	896 544	413 796
BT	3 000 000	TMM + 1.5%	7 ans	2 285 700	428 580	214 290	214 290	2 071 410	428 580
BT	2 800 000	TMM + 1.5%	7 ans	2 133 320	400 008	200 004	200 004	1 933 316	400 008
	21 721 000			10 992 187	3 801 725	1 900 863	1 751 284	9 240 903	3 652 146

Emprunts leasing au 30.06.2026

Référence Contrat	Libellé matériel	Taux	Durée	Solde au 31/12/2025		Mouvements de la période		Solde au 30/06/2026	
				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
N°323	Mat de transport + Mat informatique	11%	5 ans / 3 ans	0	7 339	7 339	0	0	0
				0	7 339	7 339	0	0	0

Annexe 4 : Tableau de détermination du résultat fiscal au 30 juin 2026

Résultat comptable avant impôts	20 624 800
I. Réintégrations	
. Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup. à 9 CV	60 042
. Cadeaux et frais de réception	132 302
. Gains de change non réalisés antérieurement non imposés	186 556
. Taxe sur les voyages	1 200
. Amendes, et pénalités non déductibles	2 970
. Moins-value provenant de la cession des VMP	417 097
. Provisions pour créances douteuses	611 306
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	183 055
. Provisions pour départ à la retraite	382 723
Total des réintégrations	1 977 251
II. Déductions	
. Dividendes et revenus des VMP	1 740 842
. Pertes de changes antérieurement constatées et fiscalement réintégrées	12 379
. Provisions pour créances douteuses déductibles	611 306
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	91 528
. Reprise Provisions pour départ à la retraite	420 247
Total des déductions	2 876 302
Résultat fiscal	19 725 749
Impôt sur les sociétés 20%	3 945 150
Contribution sociale de solidarité (3%)	591 772
Résultat après impôts	16 087 878

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 JUIN 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la société SMART TUNISIE SA

9-9 Bis Impasse n° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis – Tunisie

Introduction

Nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société « **SMART TUNISIE SA** », comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font ressortir un total net de bilan de **292 831 334 dinars**, des capitaux propres positifs de **123 746 550 dinars** y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à **16 087 878 dinars**.

Votre conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « SMART TUNISIE SA » arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note III des notes aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet la société en 2020.

Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Fait à Tunis, le 10 septembre 2026
Les commissaires aux comptes

Adel Mohsen CHAABANE
ECC MAZARS

Faiez FAKHFAKH
ACEF EXPERT

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES

TELNET HOLDING

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 –Tunis Mahrajene

La Société Telnet Holding publie, ci-dessous, ses états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud TRIKI et Mr Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ-KPMG Tunisie).

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		33 593.800	90 176.200	33 593.800
Moins : amortissement		-33 593.800	-38 391.410	-33 593.800
<i>S/Total</i>	B1	0.000	51 784.790	0.000
Immobilisations corporelles		1 668 008.053	1 625 767.492	1 663 397.492
Moins : amortissement		-1 029 962.670	-965 468.899	-998 937.686
<i>S/Total</i>	B2	638 045.383	660 298.593	664 459.806
Immobilisations financières		14 671 097.717	14 683 227.717	14 665 417.717
Moins : Provisions		-3 915 263.000	-3 915 263.000	-3 915 263.000
<i>S/Total</i>	B3	10 755 834.717	10 767 964.717	10 750 154.717
Total des actifs immobilisés		11 393 880.100	11 480 048.100	11 414 614.523
Autres actifs non courants		0.000	0.000	0,000
Total des actifs non courants		11 393 880.100	11 480 048.100	11 414 614.523
ACTIFS COURANTS				
Stocks		0.000	0.000	0.000
Moins : Provisions		0.000	0.000	0.000
<i>S/Total</i>		0.000	0.000	0.000
Clients et comptes rattachés		5 512 223.144	3 736 883.930	3 754 321.862
Moins : Provisions		-1 375.600	-1 375.600	-1 375.600
<i>S/Total</i>	B4	5 510 847.544	3 735 508.330	3 752 946.262
Autres actifs courants		18 522 447.772	20 916 258.670	16 870 884.826
Moins : Provisions		-5 442 508.006	-5 436 611.187	-5 442 508.006
<i>S/Total</i>	B5	13 079 939.766	15 479 647.483	11 428 376.820
Placements et autres actifs financiers		6 474 267.106	6 582 321.929	6 537 583.017
Moins : Provisions		-5 800 000.000	-5 800 000.000	-5 800 000.000
<i>S/Total</i>	B6	674 267.106	782 321.929	737 583.017
Liquidités et équivalents de liquidités	B7	792 868.686	368 960.413	405 071.188
Total des actifs courants		20 057 923.102	20 366 438.155	16 323 977.287
Total des actifs		31 451 803.202	31 846 486.255	27 738 591.810

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		12.130.800,000	12 130 800.000	12.130.800,000
Réserves et primes liées au capital		1 660 377.139	1 530 224.745	1553 348.682
Résultats reportés		3 909 163.465	840 594.730	2 749 701.38
Autres Capitaux propres		70 000.000	70 000.000	70 000.000
Résultat en instance d'affectation		0.000	6 294 886.650	0.000
Total des capitaux propres avant résultat		17 770 340.604	20 866 506.125	16 503 850.062
Résultat de l'exercice		3 650 614.465	5 055 132.396	5 545 242.085
Total des capitaux propres après résultat	B8	21 420 955.069	25 921 638.521	22 049 092.147
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts		0,000	0,000	0,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000	0,000
Provisions		806 000.000	840 000.000	840 000.000
Total des passifs non courants	B9	806 000.000	840 000.000	840 000.000
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	B10	245 153.032	270 320.231	211 937.792
Autres passifs courants	B11	8 979 695.101	4 814 527.503	4 637 561.871
Concours bancaires et autres passifs financiers		0.000	0.000	0.000
Total des passifs courants		9 224 848.133	5 084 847.734	4 849 499.663
Total des passifs		10 030 848.133	5 924 847.734	5 689 499.663
Total capitaux propres et passifs		31 451 803.202	31 846 486.255	27 738 591.81

TELENET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1032 TUNIS

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	NOTE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	R1	2 025 094.440	1 935 985.200	3 916 837.500
Produits des participations	R2	3 135 172.000	4 685 740.000	4 758 685.000
Autres produits d'exploitation	R3	49 488.638	15 339.388	30 953.500
Subvention d'exploitation		0.000	0.000	0.000
Total des produits d'exploitation		5 209 755.078	6 637 064.588	8 706 476.000
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours		0.000	0.000	0.000
Achats d'approvisionnements consommés	R4	19 105.374	33 419.876	37 916.112
Achats d'études et prestations de services	R5	27 939.690	510.352	36 634.310
Charges de personnel	R6	943 730.092	963 839.973	1 928 444.112
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	31 024.984	33 146.581	67 714.577
Autres charges d'exploitation	R8	442 761.698	482 783.412	923 449.172
Total des charges d'exploitation		1 464 561.838	1 513 700.194	2 994 158.373
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 745 193.240	5 123 364.394	5 712 317.627
Charges financières nettes	R9	14 588.789	-3 155.186	-2 962.944
Produits des placements	R10	85 425.359	28 783.383	63 227.615
Autres gains ordinaires	R11	1.019	0.099	7 772.944
Autres pertes ordinaires	R11	34 661.124	836.466	885.005
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 781 369.705	5 154 466.596	5 785 396.125
Impôt sur les bénéfices	R12	130 755.240	99 334.200	240 154.040
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 650 614.465	5 055 132.396	5 545 242.085
Eléments extraordinaires (Pertes)		0.000	0.000	0.000
RESULTAT NET		3 650 614.465	5 055 132.396	5 545 242.085

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Résultat net		3 650 614.465	5 055 132.396	5 545 242.085
<i>Ajustements pour :</i>				
. Dotation aux amortissements & provisions		31 024.984	33 146.581	67 714.577
. Reprise sur provisions		-34 000.000	0,000	0,000
. Variation des Stocks		0.000	0,000	0,000
. Variation des créances		-1 757 901.282	-375 549.330	-392 987.362
. Variation des autres actifs		-1 595 849.835	-4 742 885.663	-820 902.907
. Variation des fournisseurs		28 279.940	109 999.639	70 313.016
. Variation des autres passifs		96 453.230	168 544.460	-8 455.472
. Plus ou moins-value de cession		0.000	0.000	0,000
. Prélèvements sur le fonds social		-32 971.543	-45 423.721	-162 299.184
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		385 649.959	202 964.362	4 298 624.253
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles	F1	-6 332.461	-4 612.284	-4 355.000
. Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles		0.000	0.000	0,000
. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	F2	-100.000	-410 000.000	-10 000.000
. Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières	F3	8 580.000	234 300.000	20 240.000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		2 147.539	-180 312.284	5 884.000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT				
. Rachat actions propres		0.000	0.000	0,000
. Encaissement suite à l'émission d'actions		0.000	0.000	0,000
. Dividendes et autres distributions		0.000	0.000	-4 245 745.000
. Encaissement provenant des emprunts		0.000	0.000	0,000
. Remboursement d'emprunts		0.000	0.000	0,000
. Encaissement de subvention d'équipement		0.000	0.000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0.000	0.000	-4 245 745.000
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES		0.000	0.000	0,000
VARIATION DE TRÉSORERIE		387 797.498	22 652.078	58 762.253
Trésorerie au début de l'exercice	F4	405 071.188	346 308.335	346 308.335
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F5	792 868.686	368 960.413	405 071.188

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société TELECOM NETWORKS ENGINEERING en abrégé **TELNET SA** est une société anonyme constituée le 25 novembre 1994 avec un capital initial de 100 000 Dinars divisé en 10.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune entièrement libérées.

Suivant PV de l'AGE du 23 Décembre 2010, la dénomination sociale de la société a été modifiée pour prendre le nom de **TELNET HOLDING SA** et l'objet social de la société a été modifié de manière qu'elle se transforme en Holding Financière.

Suivant PV de l'AGE du 23 Juin 2000, le capital social est augmenté de 900 000 Dinars par incorporation des réserves pour être porté à 1 000 000 Dinars divisé en 100.000 Actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées intégralement.

Suivant PV de l'AGE du 23 Décembre 2010, l'AGE a diminué la valeur nominale de l'action pour passer d'une valeur nominale de Dix Dinars (10 TND) à une valeur nominale d'un Dinar (1TND) par action. Ainsi, le titulaire d'une action ancienne d'un nominal de Dix Dinars Tunisiens est devenu mécaniquement titulaire de Dix (10) actions d'un nominal d'un Dinar (1TND).

La même AGE a décidé une augmentation du capital de 9 200 000 Dinars pour le porter de 1 000 000 Dinars à 10 200 000 Dinars, et ce, en deux étapes :

- Une augmentation d'un montant de 7 333 300 Dinars dont 7 000 000 Dinars par incorporation de réserves et de 333 300 Dinars par conversion de créances avec une prime d'émission de 2 499 750 Dinars ; et
- Puis, une augmentation du capital par intégration de la prime d'émission d'un montant de 1 866 700 Dinars.

Suivant PV de l'A.G.E. du 12 Mars 2011, il a été décidé une augmentation du capital de 828 000 Dinars en numéraire et une prime d'émission de 3 974 400 dinars pour être porté à 11 028 000 Dinars.

Suivant PV de l'AGE du 10 Juin 2019, il a été décidé une augmentation du capital de 1.102.800 Dinars par incorporation des réserves à prélever du compte résultats reportés pour porter le capital actuel de 11.028.000 Dinars à 12.130.800 Dinars et ce par l'attribution d'actions gratuites d'une valeur de 1.102.800 Dinars.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires de la société **TELNET HOLDING SA** ont été arrêtés au 30 Juin 2026 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers intermédiaires de la société sont présentés en dinars tunisiens et ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1- Contrôle CNSS

En date du 30 mars 2026, la société Telnet Holding a reçu un avis de contrôle émanant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

À la date d'arrêté des états financiers, les travaux de contrôle n'ont pas encore démarré

2- Report de la date d'effet de la conversion des dividendes

La date d'effet de la conversion en compte courant d'associé des dividendes dus par la société PLM Systems à la société Telnet Holding SA, d'un montant de 1 134 000 dinars, a été reportée à l'exercice 2026.

Cette avance sera rémunérée au taux annuel de 8 %, conformément à la convention d'avance en compte courant préalablement conclue entre les deux sociétés.

V. LES BASES DE MESURE

1. Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, conformément au principe de comptabilité d'engagement.

Telnet Holding détient des participations dans plusieurs sociétés filiales opérant dans le secteur des technologies, de l'ingénierie et des services de conseil

En tant que Holding, les revenus de la société sont les frais de gestion facturés à ces filiales. Ces frais sont facturés mensuellement en fonction du nombre d'effectif de la filiale concernée et conformément à un tarif convenu entre les deux parties .

Les produits de participation correspondent principalement aux dividendes reçus de ces filiales durant l'exercice comptable.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33%.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

<u>Rubriques</u>	<u>Taux appliqués</u>
Constructions	2 %
Matériel de transport	20 %
Équipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. À la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées, alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

5. Clients

Les clients et comptes rattachés comportent les créances ordinaires. Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision.

Les créances en devises sont actualisées au cours de l'arrêté des comptes.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/Concours bancaires

Les comptes bancaires, présentant un solde comptable débiteur, figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société, sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

VI. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Logiciels Techniques	23 202.800	23 202.800	23 202,800
Logiciels Administratifs	10 391.000	66 973.400	10 391,000
S/Total	33 593.800	90 176.200	33 593.800
Amortissements des Immobilisations Incorporelles	-33 593.800	- 38 391.410	-33 593.800
Total	0.000	51 784.790	0.000

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Agencements, Aménagements et Installations	308 175.043	305 335.043	308 175.043
Mobilier Matériel de Bureau	186 949.623	186 949.623	186 949.623
Installations techniques	2 760.154	2 760.154	2 760.154
Équipements informatiques	196 738.171	157 337.610	192 127.610
Matériel de transport	218 256.620	218 256.620	218 256.620
Bâtiments	673 455.498	673 455.498	673 455.498
Matériel de transport à statut juridique particulier	81 055.025	81 055.025	81 055.025
Aménagements et agencements matériel & outill.	617.919	617.919	617.919
S/Total	1 668 008.053	1 625 767.492	1 663 397.492
Amortissements des Immobilisations Corporelles	-1 029 962.670	-965 468.899	-998 937.686
Total	638 045.383	660 298.593	664 459.806

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 juin 2026

DATE DEBUT EXERCICE 01/01/2026

DATE FIN EXERCICE 30/06/2026

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS			VALEURS D'ORIGINES 30/06/2026	AMORTISSEMENTS				V.C.N
	VALEURS D'ORIGINES 31/12/2025	ACQUISITIONS 30/06/2026	CESSION/RECL 30/06/2026		ANTERIEURS	REG	DOTATIONS 30/06/2026	CUMUL	30/06/2026
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels techniques	23 202.800			23 202.800	23 202.800			23 202.800	
Logiciels administratifs	10 391.000	-		10 391.000	10 391.000		-	10 391.000	
S/TOTAL 1	33 593.800	-	-	33 593.800	33 593.800	-	-	33 593.800	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Bâtiment	673 455.498			673 455.498	318 842.741		6 679.202	325 521.943	347 933.55
Installations techniques	2 760.154			2 760.154	2 760.154		-	2 760.154	
Agencement& Aménagement du materiel et outillage industriel	617.919			617.919	617.919		-	617.919	
Matériel de transport	205 879.448			205 879.448	205 879.448		-	205 879.448	
Agencement& Aménagement du materiel de Transport	12 377.172			12 377.172	3 241.707		1 187.873	4 429.580	7 947.59
Agencement Aménagement Installation	308 175.043			308 175.043	137 542.622		12 729.846	150 272.468	157 902.57
Mobilier Matériel de Bureau	186 949.623			186 949.623	101 507.124		6 302.873	107 809.997	79 139.62
Matériel informatique	192 127.610	4 610.561		196 738.171	147 490.946		4 125.190	151 616.136	45 122.03
S/TOTAL 2	1 582 342.467	4 610.561	-	1 586 953.028	917 882.661	-	31 024.984	948 907.645	638 045.38
IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER									
Matériel de transport	81 055.025			81 055.025	81 055.025			81 055.025	0.00
S/TOTAL 3	81 055.025	-	-	81 055.025	81 055.025	-	-	81 055.025	0.00
TOTAL GENERAL	1 696 991.292	4 610.561	-	1 701 601.853	1 032 531.486	-	31 024.984	1 063 556.470	638 045.38

B.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Titres de participation (B.3.1)	14 639 907.717	14 639 907.717	14 639 907.717
Dépôts et cautionnements	4 900.000	4 900.000	4 900.000
Prêts au personnel	26 290.000	38 420.000	20 610.000
Sous total	14 671 097.717	14 683 227.717	14 665 417.717
Provisions Immobilisations financières	-3 910 363.000	-3 910 363.000	-3 910 363.000
Provision sur caution	-4 900.000	-4 900.000	-4 900.000
Total	10 755 834.717	10 767 964.717	10 750 154.717

B.3.1 Les titres de participation ainsi que les provisions pour dépréciation sur titres de participations se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Acquisition	Cession	Solde au 30/06/2026	%détention 31/12/2025	% détention 30/06/2026
Titres TELNET INC	5 989 470.300	0.000	0.000	5 989 470.300	98.99%	98.99%
Titres DATA BOX	2 872 826.120	0.000	0.000	2 872 826.120	99.54%	99.54%
Titres TELNET TECHNOLOGIES	1 335 965.400	0.000	0.000	1 335 965.400	98.96%	98.96%
Titres PLM SYSTEMS	35 000.000	0.000	0.000	35 000.000	70.00%	70.00%
Titres TELNET ELECTRONICS	245 000.000	0.000	0.000	245 000.000	49.00%	49.00%
Titres SGTS	60 000.000	0.000	0.000	60 000.000	0.67%	0.67%
Titres ATC	287 000.000	0.000	0.000	287 000.000	29.68%	29.68%
Titres SYPHAX AIRLINES	2 500 000.000	0.000	0.000	2 500 000.000	9.09%	9.09%
Titres TELNET INNOVATIONS LABS	594 000.000	0.000	0.000	594 000.000	99.00%	99.00%
Titres AUDIO SENSE	100 680.000	0.000	0.000	100 680.000	13.96%	13.96%
Titres PLM EQUIPEMENTS	500.000	0.000	0.000	500.000	1.00%	1.00%
Titres TELNET ARABIA	369 465.897	0.000	0.000	369 465.897	50.00%	50.00%
Titres TELNET SMART	250 000.000	0.000	0.000	250 000.000	50.01%	50.01%
Total Titres de participation	14 639 907.717	0.000	0.000	14 639 907.717		

Désignation	Solde au 31/12/2025	Dotation	Reprise	Solde au 30/06/2026
Provision actions Syphax Airlines	-2 500 000.000	0.000	0.000	-2 500 000.000
Provision actions Telnet Electronics	-111 863.000	0.000	0.000	-111 863.000
Provision actions Telnet Innovation Labs	-238 500.000	0.000	0.000	-238 500.000
Provision actions Data Box	-800 000.000	0.000	0.000	-800 000.000
Provision actions Audio Senses	-20 000.000	0.000	0.000	-20 000.000
Provision actions Telnet Arabia	-240 000.000	0.000	0.000	-240 000.000
Total Provisions	-3 910 363.000	0.000	0.000	-3 910 363.000
Total Participations Telnet Holding nettes	10 729 544.717	0.000	0.000	10 729 544.717

B.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Clients locaux	5 510 847.54	3 735 508.33	3 752 946.26
Clients douteux	1 375.600	1 375.600	1 375.600
Sous total	5 512 223.144	3 736 883.930	3 754 321.862
Provisions clients	-1 375.600	-1 375.600	-1 375.600
Total	5 510 847.544	3 735 508.330	3 752 946.262

B.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Etat - TVA récupérable	234.687	10 624.736	2 372.366
Etat - Excédent d'impôt à reporter	467 071.185	615 074.716	571 563.961
Fournisseurs locaux avances et acomptes	3 531.819	8 508.200	3 531.819
Fournisseurs locaux d'immobilisation avances et acomptes	15 165.400	10 116.000	8 508.200
Jetons de présence	112 362.638	87 362.638	100 000.000
Dividendes à recevoir (B.5.1)	8 783 611.400	11 024 594.400	7 013 299.400
Produits à recevoir (B.5.2)	4 669 805.434	4 669 452.743	4 663 277.574
Débiteurs divers locaux (B.5.3)	4 365 820.906	4 360 243.593	4 380 829.000
Compte d'attente débiteur	702.422	702.422	702.422
Charges diverses constatées d'avance	63 651.573	55 280.963	42 501.865
Autres cautions	0.000	33 807.951	33 807.961
Blocage de fonds-Saisie arrêt	40 490.308	40 490.308	40 490.308
RRR à obtenir et autres Avoirs non reçus	0.000	0.000	10 000.000
Sous total	18 522 447.772	20 916 258.670	16 870 884.866
Provisions actifs courants (B.5.4)	- 5 442 508.006	-5 436 611.187	- 5 442 508.006
Total	13 079 939.766	15 479 647.483	11 428 376.860

B.5.1 Dividendes à recevoir

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Distribution Résultats reportés TELNET INC 2013	3 810.400	3 810.400	3 810.400
Dividendes TELNET INC exercice 2014	1 200 000.000	1 200 000.000	1 200 000.000
Dividendes TELNET INC exercice 2024	300 000.000	3 464 700.000	300 000.000
Dividendes TELNET INC exercice 2025	2 633 172.000	0.000	0.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2020	300 000.000	1 384 400.000	1 164 860.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2021	1 484 400.000	1 484 400.000	1 484 400.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2022	712 512.000	712 512.000	712 512.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2023	415 632.000	415 632.000	415 632.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2024	519 540.000	519 540.000	519 540.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2020	105 000.000	105 000.000	105 000.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2021	157 500.000	157 500.000	157 500.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2022	346 500.000	346 500.000	346 500.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2023	525 000.000	525 000.000	525 000.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2020	450.000	450.000	450.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2021	900.000	900.000	900.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2022	2 750.000	2 750.000	2 750.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2024	1 500.000	1 500.000	1 500.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2025	2 000.000	0.000	0.000
Dividendes ATC exercice 2024	72 945.000	0.000	72 945.000
Dividendes TELNET SMART exercice 2024	0.000	700 000.000	0.000
Total	8 783 611.400	11 024 594.400	7 013 299.400

B.5.2 Produits à recevoir

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Intérêt - SYPHAX AIRLINES	4 662 204.681	4 662 204.681	4 662 204.681
Intérêts – STB	440.687	0.000	1 072.893
Intérêts sur les CCA des filiales	7 160.066	7 248.062	0.000
Total	4 669 805.434	4 669 452.743	4 663 277.574

B.5.3 Débiteurs divers locaux

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
PLM SYSTEMS	9 051.294	0.000	0.000
SYPHAX AIRLINES	4 103 347.048	4 103 347.048	4 103 347.048
TELNET INNOVATION LABS	236 250.224	222 034.653	236 250.224
TELNET TECHNOLOGIES	0.000	10 750.402	11 438.687
NEOSENSE (AUDIO SENS)	963.907	905.907	963.907
DATA BOX	4 269.548	4 012.642	4 269.548
ALTRAN TELNET CORPORATION	11 438.885	11 438.885	11 438.885
TELNET ELECTRONICS	500.000	500.000	500.000
TELNET INC	0.000	7 254.056	7 718.491
DEBITEURS CREDITEURS MEMBRE CONSEIL	0.000	0.000	4 902.210
Total	4 365 820.906	4 360 243.593	4 380 829.000

B.5.4 Provisions actifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
SYPHAX AIRLINES (débiteurs divers)	-3 663 738.699	-3 663 738.699	-3 663 738.699
Intérêts - SYPHAX AIRLINES	-1 770 372.488	-1 770 372.488	-1 770 372.488
Fournisseurs Débiteurs	- 8 396.819	-2 500.000	-8 396.819
Total	-5 442 508.006	-5 436 611.187	-5 442 508.006

B.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Prêts au personnel à moins d'un an	7 080.000	14 470.000	21 340.000
Échéances a -1an prêt PLM SYSTEMS	0.000	175 000.000	100 000.000
Prêt à moins d'un an prêt Syphax Airlines	1 500 000.000	1 500 000.000	1 500 000.000
Échéances a -1an prêt Syphax Airlines	4 300 000.000	4 300 000.000	4 300 000.000
AXIS TRESORERIE SICAV	86 587.732	54 519.300	56 143.890
Intérêts Courus / Prêt PLM Systems	0.000	5 305.649	11 212.569
Intérêts Courus / cpte financier DIV PLM Systems	44 738.630	0.000	0.000
BLOCAGE TITRES SANADET SICAV	13 532.160	13 469.880	13 847.520
BLOCAGE TITRES AXIS TRESORERIE SICAV	522 183.816	519 420.240	534 898.152
BLOCAGE TITRES SALAMETT CAP FCP	144.768	136.860	140.886
Total	6 474 267.106	6 582 321.929	6 537 583.017
Provisions /placement	-5 800 000.000	-5 800 000.000	-5 800 000.000
Total	674 267.106	782 321.929	737 583.017

B.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Banque TND	609 129.548	184 045.195	222 044.56
Banque Euro	179 595.25	179 662.494	179 662.774
Trésorerie/compte AFC rachat actions	1 809.72	1 165.440	1 165.44
Trésorerie/compte AXIS rachat actions	6.047	32.654	32.654
Blocage fonds/saisie arrêt AFC	547.023	547.023	547.023
Caisse en dinars	1 781.098	3 507.607	1 618.737
Total	792 868.686	368 960.413	405 071.188

B.8. CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Capital social	12 130 800.000	12 130 800.000	12 130 800.000
Réserve légale	1 213 080.000	1 213 080.000	1 213 080.000
Prime d'émission	315 964.040	315 964.040	315 964.040
Résultats reportés	3 909 163.465	840 594.730	2 749 701.380
Réserves pour fonds social	131 333.099	1 180.705	24 304.642
Réserves pour réinvestissements exonérés	70 000.000	70 000.000	70 000.000
Résultat en instance d'affectation	0.000	6 294 886.650	0.000
Sous total	17 770 340.604	20 866 506.125	16 503 850.062
Résultat net de l'exercice	3 650 614.465	5 055 132.396	5 545 242.085
Total	21 420 955.069	25 921 638.521	22 049 092.147

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital Social	Actions propres	Réserve Légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Réserves pour fonds social	Réserves pour réinvestissements exonérés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2025	12 130 800.000	0.000	1 213 080.000	315 964.040	2 749 701.380	24 304.642	70 000.000	5 545 242.085	22 049 092.14
Affectation résultat 2025					5 545 242.085			-5 545 242.085	0.000
Réévaluation d'actions propres									0.000
Dotations fonds social					-140 000.000	140 000.000			0.000
Distribution des dividendes (actions propres)									0.000
Prélèvements fonds social						-32 971.543			-32 971.543
Distribution dividendes					-4 245 780.000				-4 245 780.000
Résultat au 30 Juin 2026								3 650 614.465	3 650 614.465
Capitaux propres au 30 Juin 2026	12 130 800.000	0.000	1 213 080.000	315 964.040	3 909 163.465	131 333.099	70 000.000	3 650 614.465	21 420 955.06

B.9. PASSIF NON COURANT

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Provision pour risque divers	806 000.000	840 000.000	840 000.000
Total	806 000.000	840 000.000	840 000.000

B.10. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation locaux	172 159.389	183 817.428	107 539.045
Fournisseurs d'exploitation étrangers	17 107.717	16 856.361	16 818.921
Fournisseurs factures non parvenues	8 065.720	8 065.720	8 065.720
Fournisseurs d'immobilisations locaux	45 278.006	59 038.522	40 342.706
Fournisseurs Locaux retenues de garantie	2 542.200	2 542.200	2 542.200
Fournisseurs d'exploitation locaux / effets à payer	0.000	0.000	36 629.200
Total	245 153.032	270 320.231	211 937.792

B.11. AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
État. Impôts et taxes divers	251 419.38	252 367.679	225 584.576
Contribution de Solidarité Sociale	6 226.44	4 730.200	31 324.44
C.N.S.S- cotisations	81 007.725	78 154.341	121 724.775
Charges à payer-diverses	653 211.729	742 119.505	502 531.351
Charges à payer-personnel	353 755.341	345 976.019	364 925.763
Dettes sur achat titres	0.000	100.000	100.000
Intérêts Syphax constatés au passif	3 331 440.542	3 331 440.542	3 331 440.542
Actionnaires dividendes à payer	4 246 012.000	197.700	232.000
Créditeurs divers locaux (B.11.1)	56 621.944	59 441.517	59 698.424
Total	8 979 695.101	4 814 527.503	4 637 561.871

B.11.1 Créditeurs divers locaux

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
PLM SYSTEMS	0.000	2 812.858	3 052.979
TELNET CONSULTING	56 621.944	56 628.659	56 645.445
Total	56 621.944	59 441.517	59 698.424

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R.1. REVENUS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Études et prestations de services locales	2 025 094.440	1 935 985.200	3 916 837.500
Total	2 025 094.440	1 935 985.200	3 916 837.500

R.2. PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Dividendes TELNET INCORPORATED	2 633 172.000	3 464 700.000	3 464 700.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIES	0.000	519 540.000	519 540.000
TELNET SMART	500 000.000	700 000.000	700 000.000
Dividendes PLM EQUIPEMENT	2 000.000	1 500.000	1 500.000
Dividendes ATC / Altran Telnet Corporation	0.000	0.000	72 945.000
Total	3 135 172.000	4 685 740.000	4 758 685.000

R.3. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Mise à disposition des locaux	3 126.000	2 976.750	5 953.500
Jetons de présence	12 362.638	12 362.638	25 000.000
Reprise sur provision pour risque et charge	34 000.000	0.000	0.000
Total	49 488.638	15 339.388	30 953.500

R.4. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Achats matières et fournitures	1 773.539	1 401.258	3 250.28
Achats équipements et travaux	31.588	0.000	29.000
Achats non stockés	3 996.67	0.000	6 198.602
Achat carburant	13 303.577	32 018.618	28 438.26
Total	19 105.374	33 419.876	-37 916.142

R.5. ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Licence	27 939.690	510.352	36 634.340
Total	27 939.690	510.352	36 634.340

R.6. CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Salaires bruts	820 043.741	844 895.214	1 674 789.480
Cotisation de sécurité sociale	123 686.351	118 944.759	253 654.662
Total	943 730.092	963 839.973	1 928 444.142

R.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Dotation aux amortissements - Immobilisations	31 024.984	33 146.581	61 817.758
Dotations aux prov pour dépréciation autres actifs	0.000	0.000	5 896.819
Total	31 024.984	33 146.581	67 714.577

R.8. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Charges de copropriété	4 065.99	3 947.559	7 953.419
Entretiens et réparations	8 191.893	5 165.554	18 254.288
Primes d'assurances	9 327.726	5 960.994	15 348.655
Divers services extérieurs	35 121.564	45 652.484	115 908.221
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	171 882.531	218 704.897	340 167.520
Publicités, annonces et relations publiques	9 001.487	7 224.469	23 748.192
Dons et subventions	3 600.000	0.000	0.000
Transport des biens et personnes	1.200	0.000	240.000
Frais de Voyages et de Missions	7 132.000	2 241.090	9 526.527
Frais de réceptions	2 709.496	115.816	2 321.049
Frais postaux et de télécommunication	1 687.264	1 532.325	2 748.243
Services bancaires	2 250.009	1 964.742	4 641.831
Charges diverses ordinaires	154 532.967	154 532.967	312 500.000
Impôts et taxes et versements assimilés	33 257.571	35 740.515	70 091.227
Total	442 761.698	482 783.412	923 449.172

R.9. CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Intérêts des dettes intergroupes	120.446	0.000	224.412
Agios débiteurs	0.000	69.916	112.03
Intérêts de retard	0.000	0.000	0.000
Pertes de change	265.297	-2 357.277	-2 377.933
Gains de change	74.457	-867.825	-921.453
Perte / Valeurs Mobilières	14 128.589	0.000	0.000
Total	14 588.789	-3 155.186	-2 962.944

R.10. PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Intérêts créances intra groupe	7 160.066	12 206.612	14 657.193
Produits financiers sur Prêt PLM SYSTEMS	0.000	0.000	11 212.569
Produits financiers cpte fin DIV/PLM SYSTEMS	44 838.466	0.000	0.000
Plus-values SICAV	1 233.299	16 381.951	37 088.205
Dividendes SICAV	32 160.408	0.000	0.000
Intérêts des cptes en devises	33.120	194.820	269.648
Total	85 425.359	28 783.383	63 227.615

R.11. AUTRES PERTES ET GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Autres pertes Ordinaires	34 661.124	836.466	885.005
Autres gains Ordinaires	-1.019	-0.099	-7 772.944
Total	34 660.105	836.367	-6 887.939

R.12. IMPOT SUR LES BENEFICES

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Impôts sur les bénéfices	124 528.800	94 604.000	208 829.600
Contribution de solidarité sociale	6 226.440	4 730.200	31 324.440
Total	130 755.240	99 334.200	240 154.040

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1. DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Désignation	30/06/2026
Acquisitions de la période	-4 610.561
Fournisseurs d'immobilisations début période	-40 342.706
Fournisseurs d'immobilisations - fin période	45 278.006
Avances fournisseurs d'immobilisations début période	8 508.200
Avances fournisseurs d'immobilisations - fin période	-15 165.400
Total	-6 332.461

F.2. DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	30/06/2026
Acquisition 1 action TELNET SMART	-100.000
Total	-100.000

F.3. ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	30/06/2026
Remboursement prêts personnel	8 580.000
Total	8 580.000

F.4. TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	31/12/2025
BIAT TND	4 529.907
AMEN BANK TND	1 484.760
ATTIJARI BANK TND	6 226.382
ATB TND	3 689.304
STB TND	201 417.596
UIB TND	4 696.611
BIAT EURO	79 098.399
UIB EURO	30 199.395
ATB EURO	70 364.980
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	1 165.440
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT DE TITRES	32.654
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET ATB Euro	0.000
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET ATB TND	0.000
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET AFC	547.023
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET BMCE	0.000
CAISSE TND	1 618.737
Total	405 071.188

F.5. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	30/06/2026
BIAT TND	3 191.871
AMEN BANK TND	1 326.490
ATTIJARI BANK TND	6 226.382
ATB TND	3 654.318
STB TND	590 355.176
UIB TND	4 375.311
BIAT EURO	79 065.582
UIB EURO	30 254.090
ATB EURO	70 275.578
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	1 809.720
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT DE TITRES	6.047
CAISSE TND	1 781.098
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET AFC	547.023
Total	792 868.686

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

DATE	BANQUE	REF	N° DE COMPTE	BENEFICIAIRES	NATURE DE L'ENGAGEMENT	MONTANT EN TND	COMMISSION	ECHEANCE	OBJET NATURE DE L'OPERATION
04/06/1997	BIAT	MD1136507430	19 10 00055/8	SAT	AT 162955 / SE 611357	1 500.000	20.000 3.800		
31/07/1997	BIAT	MD1136508004	19 10 00055/8		AT 251096 / SE 612403	2 100.000	20.000 3.800		
31/05/1996	BIAT	MD1136505606	19 10 00055/8	BLACK BOX	AT 278320 / SE 604501	1 000.000	20.000 3.800		
29/08/1996	BIAT	MD1136505607	19 10 00055/8	BLACK BOX	AT 278324 / SE 627976	5 000.000	20.000 3.800		
20/08/2002	BIAT	MD1136507237	19 10 00055/8	OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSION ONT	CAUTION DEFINITIVE	5 850.000	23.400 4.446	Main levée 1 mois après Réception définitive	Objet étude et réalisation d'un terminal décodeur terrestre SETBOX
TOTAL DES ENGAGEMENTS						15 450.000	123.046		

I. SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

	30/06/2026	Charges	30/06/2026	Soldes intermédiaires	30/06/2026	2025
	2 025 094.440	ou Destockage de production	0.000			
	3 135 172.000					
Total	5 160 266.440	Total	0.000	• Production de l'exercice	5 160 266.440	8 706 476.000
Production de l'exercice	5 160 266.440	Achats consommés	47 045.064	• Marge sur coût matière	5 113 221.376	8 631 925.518
Marge sur coût matière	5 113 221.376	Autres charges externes	409 504.127			
Subventions d'exploitation	0.000					
Total	5 113 221.376	Total	409 504.127	• Valeur ajoutée	4 703 717.249	7 778 567.573
Valeur ajoutée	4 703 717.249	Impôt, taxes et versements assimilés	33 257.571			
		Charges de personnel	943 730.092			
Total	4 703 717.249	Total	976 987.663	• Excédent brut d'exploitation	3 726 729.586	5 780 032.204
Excédent brut d'exploitation	3 726 729.586					
Reprises sur provisions créances	49 488.638	Dotations aux amortissements et aux provisions	31 024.984			
Autres produits ordinaires	1.019	Autres charges ordinaires	34 661.124			
Produits financiers	85 425.359	Charges financières	14 588.789			
		Impôt sur le résultat ordinaire	130 755.240			
Total	3 861 644.602	Total	211 030.137	• Résultat des activités ordinaires	3 650 614.465	5 545 242.085
Résultat des activités ordinaires	3 650 614.465					
Gains extraordinaires	0.000	Pertes extraordinaires	0.000			
Effet positif des modifications comptables	0.000	Effet négatif des modifications comptables	0.000			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	0.000			

Total	3 650 614.465	Total	0.000	Résultat net après • modifications comptables	3 650 614.465	5 545 242.085

Tunis, le 7 Septembre 2026

**Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord-1082- Tunis MAHRAJENE**

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société **TELNET HOLDING SA** portant sur la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2026.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total net du bilan de **31 451 803 DT** et un résultat net bénéficiaire de **3 650 614 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société **TELNET HOLDING SA** arrêtée au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Les Co- commissaires aux comptes

Mahmoud TRIKI

Mohamed Imed Loukil

F.M.B.Z KPMG Tunisie

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

TELNET HOLDING

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 –Tunis Mahrajene

La Société Telnet Holding publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud TRIKI et Mr Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ KPMG Tunisie).

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS	REF.	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actifs immobilisés				
Ecart d'acquisition		-	-	0,000
Immobilisations incorporelles		6 151 634,383	6 214 347,065	6 133 021,106
Moins : amortissement		- 4 622 983,681	- 3 799 816,278	- 4 212 806,497
<i>S/Total</i>		1 528 650,702	2 414 530,787	1 920 214,609
B.1				
Immobilisations corporelles		26 640 479,713	26 887 418,611	26 486 252,268
Moins : amortissement		- 16 591 559,750	- 16 384 381,874	- 16 054 938,479
<i>S/Total</i>		10 048 919,963	10 503 036,737	10 431 313,789
Titres mis en équivalences	B.2	5 504 259,280	5 669 775,225	4 657 601,418
Immobilisations financières		3 186 842,172	3 261 627,662	3 108 303,952
Moins : Provisions		- 2 510 127,689	- 2 509 287,743	- 2 510 427,808
<i>S/Total</i>	B.3	676 714,483	752 339,919	597 876,144
Total des actifs immobilisés		17 758 544,428	19 339 682,668	17 607 005,960
Autres actifs non courants		-	-	711 981,600
Total des actifs non courants		17 758 544,428	19 339 682,668	18 318 987,560
ACTIFS COURANTS				
Stocks		339 630,841	2 214 594,128	1 654 021,183
Moins : Provisions		- 117 497,396	- 115 702,056	- 117 497,396
<i>S/Total</i>	B.4	222 133,445	2 098 892,072	1 536 523,787
Clients et comptes rattachés		24 964 404,824	28 204 231,546	22 690 304,846
Moins : Provisions		- 3 731 261,511	- 3 718 769,227	- 3 741 141,495
<i>S/Total</i>	B.5	21 233 143,313	24 485 462,319	18 949 163,351
Autres actifs courants		24 444 335,218	25 472 212,367	25 976 486,713
Moins : Provisions		- 11 486 451,890	- 11 432 434,360	- 11 463 290,689
<i>S/Total</i>	B.6	12 957 883,328	14 039 778,007	14 513 196,024
Placements et autres actifs financiers		6 540 091,976	6 510 299,780	6 626 968,948
Moins : Provisions		- 5 800 000,000	- 5 800 000,000	- 5 800 000,000
<i>S/Total</i>	B.7	740 091,976	710 299,780	826 968,948
Liquidités et équivalents de liquidités	B.8	18 527 994,970	15 801 832,446	17 617 324,720
Total des actifs courants		53 681 247,032	57 136 264,624	53 443 176,830
Total des actifs		71 439 791,460	76 475 947,292	71 762 164,390

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	REF.	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		12 130 800,000	12 130 800,000	12 130 800,000
Réserves consolidés		12 167 684,709	15 169 938,307	10 587 331,838
Autres capitaux propres		2 507 431,471	1 997 900,557	697 657,828
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		26 805 916,180	29 298 638,864	23 415 789,666
Résultat de l'exercice consolidé	B.9	4 913 787,680	4 093 721,512	8 427 281,077
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.10	31 719 703,860	33 392 360,375	31 843 070,742
INTERETS DES MINORITAIRES				
Réserves des minoritaires		982 082,418	1 042 884,558	1 122 980,679
Résultat des minoritaires		405 117,227	269 035,524	646 104,578
Total des minoritaires		1 387 199,645	1 311 920,082	1 769 085,257
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	B.11	170 711,640	444 899,945	309 148,353
Autres passifs financiers		0,000	0,000	0,000
Provisions	B.12	2 452 243,930	2 498 984,453	2 498 994,640
Total des passifs non courants		2 622 955,570	2 943 884,398	2 808 142,993
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13	5 188 321,962	4 445 427,618	5 489 850,826
Autres passifs courants	B.14	30 238 649,207	34 108 475,583	29 573 407,894
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.15	282 961,216	273 879,235	278 606,677
Total des passifs courants		35 709 932,385	38 827 782,436	35 341 865,397
Total des passifs		38 332 887,955	41 771 666,834	38 150 008,390
Total capitaux propres et passifs		71 439 791,460	76 475 947,292	71 762 164,390

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	REF.	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus		43 770 447,523	42 348 789,266	80 532 097,658
Production immobilisée		21 715,000	215 153,000	365 539,120
Autres produits d'exploitation		233 153,085	-	488 727,449
Subvention d'exploitation				
Total des produits d'exploitation	R.1	44 025 315,608	42 563 942,266	81 386 364,227
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours	R.2	1 256 894,594	2 633 366,656	1 477 670,372
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	4 420 583,809	4 750 013,363	9 425 570,428
Charges de personnel	R.4	27 823 554,730	26 183 705,005	52 185 863,666
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.5	1 711 969,305	1 177 910,620	2 043 179,542
Autres charges d'exploitation	R.6	3 057 283,688	3 454 475,823	6 241 203,915
Total des charges d'exploitation		38 270 286,126	38 199 471,467	71 373 487,923
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 755 029,482	4 364 470,799	10 012 876,304
Charges financières nettes	R.7	182 060,451	-	222 726,090
Produits des placements	R.8	64 788,817	52 987,659	115 272,751
Autres gains ordinaires	R.9	158 769,542	614 243,028	775 734,528
Autres pertes ordinaires	R.10	47 311,816	689 118,754	782 936,533
Quote-part des titres mis en équivalence	R.11	846 797,862	625 956,452	991 028,645
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		6 596 013,436	5 283 088,553	11 334 701,785
Impôt sur les bénéfices	R.12	1 277 108,529	920 331,517	2 261 316,130
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 318 904,907	4 362 757,036	9 073 385,655
Eléments extraordinaires (Pertes)		-	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		5 318 904,907	4 362 757,036	9 073 385,655
Quote part des intérêts minoritaires		405 117,227	269 035,524	646 104,578
RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 913 787,680	4 093 721,512	8 427 281,077

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	REF.	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Résultat net de l'ensemble consolidé		5 318 904,907	4 362 757,036	9 073 385,655
<i>Ajustements pour :</i>				
· Dotation aux amortissements & provisions groupe	F.1	1 711 969,305	1 177 910,620	2 649 193,217
· Reprise sur provisions	-	34 000,000	- 590 000,000	- 606 013,675
· Variation des stocks	F.2	1 314 390,342	1 155 865,787	1 716 438,732
· Variation des créances	F.3	- 2 274 099,978	- 4 727 547,936	786 378,764
· Variation des autres actifs courants et non courants	F.4	1 685 686,461	212 424,471	- 2 576,275
· Variation des fournisseurs	F.5	- 303 215,395	- 176 555,600	966 509,900
· Variation des autres passifs	F.6	- 3 607 366,687	- 2 298 852,008	- 5 759 225,997
· Plus ou moins value de cession	-	69 634,830	-	-
· Quote-part subvention inscrite au compte résultat				
· Quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence	-	846 797,862	- 625 956,452	- 991 028,645
· Ecart de conversion	F.7	80 401,318	122 145,966	- 52 205,640
· Prélèvements sur le fonds social	F.8	- 1 145 226,357	- 692 997,988	- 2 133 240,717
· Variation des placements et autres actifs financiers	F.9	- 18 718,028	- 15 114,476	- 32 598,644
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 812 293,196	- 2 095 920,580	5 615 016,675
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.10	- 294 574,272	- 1 082 988,948	- 1 564 248,979
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				
- Décaissement Titres mis en équivalence				
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F.11	- 94 000,000	- 180 877,355	- 277 749,355
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F.12	120 833,500	105 163,000	239 347,900
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 267 740,772	- 1 158 703,303	- 1 602 650,434
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT				
- Rachat actions propres				
- Encaissement suite à l'émission d'actions				
- Dividendes et autres distributions	-	499 800,000	-	- 5 320 473,700
- Encaissement provenant des emprunts				
- Remboursement d'emprunts	-	136 914,586	- 120 913,319	- 252 193,376
- Encaissement de subvention d'équipement				
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 636 714,586	- 120 913,319	- 5 572 667,076
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES				
		-	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		907 837,838	- 3 375 537,202	- 1 560 300,835
Trésorerie au début de l'exercice	F.13	17 615 235,589	19 175 536,424	19 175 536,424
Trésorerie à la clôture de l'exercice		18 523 073,427	15 799 999,222	17 615 235,589

**NOTES RELATIVES AUX
ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS
ARRETES AU 30 JUIN 2026**

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société TELNET HOLDING SA, qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe TELNET HOLDING est composé, au 30 Juin 2026, des sociétés suivantes :

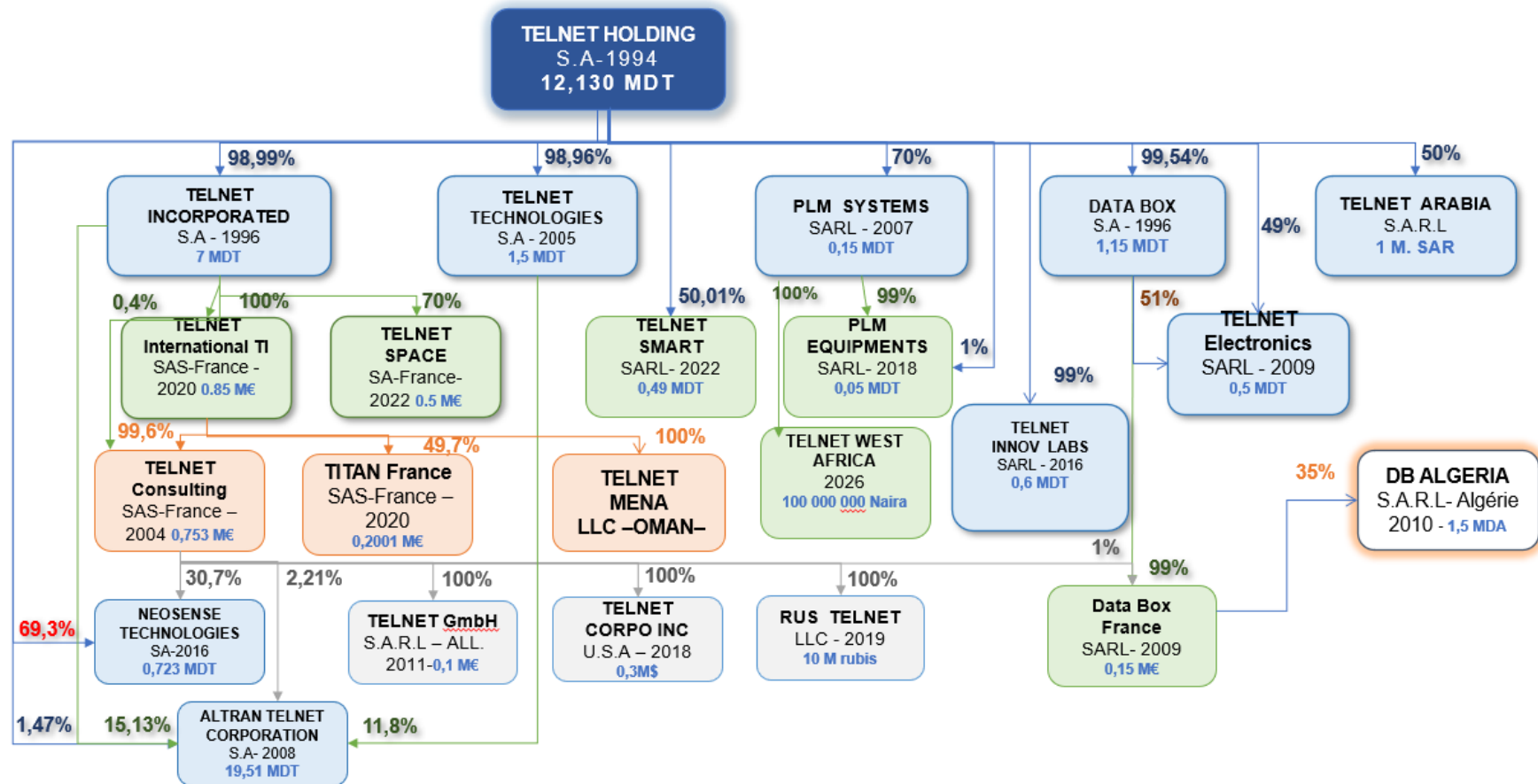
- « TELNET HOLDING » (SA) : société mère ;
- « DATA BOX » (SA) : société filiale ;
- « DATA BOX France » (SARL) : société filiale de droit français ;
- « TELNET INCORPORATED » (SA) : société filiale ;
- « TELNET TECHNOLOGIES » (SA) : société filiale ;
- « PLM SYSTEMS » (SARL) : société filiale ;
- « PLM EQUIPEMENT » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET CONSULTING » (SAS) : société filiale de droit français ;
- « TELNET ELECTRONICS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET GMBH » : société filiale de droit allemand ;
- « TELNET INNOVATIONS » : société filiale ;
- « TELNET CORP INC » : société filiale de droit USA
- « TELNET SPACE » : société filiale de droit français ;
- « TELNET RUSSIE » : société filiale de droit Russe
- « TELNET INTERNATIONAL » : Société filiale de droit Français.
- « TITAN FRANCE » : Société filiale de droit français ;
- « TELNET ARABIA » : Coentreprise de droit saoudien ;
- « DB ALGERIA » : société associée de droit algérien ;
- « ALTRAN TELNET CORPORATION » (SA non-résidente) : société associée ;
- « NEOSENCE Technologies » (SA) : société filiale ;
- « TELNET SMART » : société filiale de droit Tunisien ; et
- « TELNET MENA » : société filiale de droit Omanais.
- « NEW WEST AFRICA » : société filiale de droit Nigérien (capital libéré au mois d'août 2026)

La société Syphax Airlines SA n'a pas été prise en compte dans le périmètre de consolidation vu que le pourcentage de contrôle est de 9% (Inférieur à 20%). En outre, la participation est acquise et détenue dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche, dont sa situation actuelle est en cours de liquidation judiciaire.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 30 Juin 2026 :

ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE TELNET HOLDING AU 30/06/2026



En date du 26 janvier 2026, il a été créé la filiale TELNET WEST AFRICA pour un capital de 100 000 000 Naira Nigérien (équivalent à 63 746,69 euros) détenu à 100% par la filiale PLM SYSTEMS et libéré au mois d'Aout 2026.

La filiale TELNET WEST AFRICA, non encore entrée en exploitation à la date du 30 juin 2026, n'a pas été prise en compte au niveau des états financiers consolidés à cette date.

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Sociétés	% de contrôle			Type de contrôle	% d'intérêt	Mode d'intégration
	% direct	% Indirect	Total			
Telnet Holding	100%	0%	100%	Contrôle exclusif	100%	Intégration globale
DATA BOX	99,54%	0%	99,54%	Contrôle exclusif	99,55%	Intégration globale
TELNET INC	98,99%	0%	98,99%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
PLM SYSTEMS	70%	0%	70%	Contrôle exclusif	70,00%	Intégration globale
PLM EQUIPEMENT	1,00%	99%	100,00%	Contrôle exclusif	70,30%	Intégration globale
TELNET TECHNOLOGIE	99%	0%	99%	Contrôle exclusif	98,96%	Intégration globale
TELNET CONSULTING	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET ELECTRONICS	49%	51%	100%	Contrôle exclusif	100%	Intégration globale
DATA BOX France	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	99,54%	Intégration globale
TELNET GMBH	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	99%	Intégration globale
TELNET INNOVATIONS	99%	0%	99%	Contrôle exclusif	99,00%	Intégration globale
TELNET USA	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET MENA	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET RUSSIE	0,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET INTERNATIONAL	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TITAN France	0,00%	49,70%	49,70%	Influence notable	49,47%	Mise en équivalence
TELNET SPACE	0%	70%	70%	Contrôle exclusif	69,29%	Intégration globale
TELNET ARABIA	50%	0,00%	50,00%	Contrôle Conjoint	50,00%	Intégration proportionnelle
AUDIO SENSE	69%	31%	100%	Contrôle exclusif	99%	Intégration globale
TELNET SMART	50%	0%	50%	Contrôle exclusif	50,01%	Intégration globale
ATC	1%	29,14%	30,61%	Influence notable	29,68%	Mise en équivalence
DB ALGERIA	0%	35%	35%	Influence notable	34,84%	Mise en équivalence

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

Les sociétés « TELNET INC », « DATA BOX », « DATA BOX France », « TELNET TECHNOLOGIES », « TELNET CONSULTING », « TELNET ELECTRONICS », « PLM SYSTEMS », « TELNET GMBH », « TELNET INNOVATIONS », « PLM EQUIPEMENTS », « TELNET CORP INC », « TELNET RUSSE », « TELNET SMART », « TELNET INTERNATIONAL », « NEOSENCE TECHNOLOGIES », « TELNET SPACE », et « TELNET MENA » ont été consolidées par intégration globale.

La société « TELNET ARABIA » a été consolidée par intégration proportionnelle.

Les sociétés « ALTRAN TELNET CORPORATION – ATC » et « TITAN France » ont été consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des établissements étrangers ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation de ces comptes ;
- L'homogénéisation des méthodes d'amortissements du matériel informatique et du mobilier et matériel de bureau ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidées ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des filiales étrangères « DATA BOX FRANCE », « TELNET CONSULTING », « TELNET GMBH », « TELNET CORP INC », « TELNET RUSSE », « TELNET SPACE », « TELNET INTERNATIONAL », « TELNET MENA » et « TELNET ARABIA » est effectuée après retraitements d'homogénéisation.

L'approche de conversion prévue par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen annuel, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

Toutes les différences de change en résultant sont imputées aux capitaux propres.

3) L'intégration des comptes ou le cumul des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exclusive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement).

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

4) L'élimination des opérations réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part. L'obligation d'éliminer ces opérations réciproques est énoncée par le §14 de la norme comptable 35 relative aux états financiers consolidés.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe).

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes comme les frais du siège, les charges de personnel commun, quote-part dans les honoraires de consultants.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupes.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

La date d'entrée en périmètre de consolidation conditionne la prise en compte des données comptables de l'entreprise concernée. L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

L'écart de première consolidation a été déterminé de la manière suivante pour chaque société concernée :

- **DATA BOX**

A la date de création (01/07/1996) de la société « DATA BOX », le pourcentage de contrôle de « TELNET HOLDING » était de 99 %. A cette date, aucun écart de consolidation n'est dégagé.

Première variation du périmètre de consolidation

Suite à l'augmentation du capital réalisée en novembre 1997, il y a eu une dilution du pourcentage d'intérêt de la société « TELNET HOLDING » dans la société « DATA BOX » qui est ramené de 99% à 79,60% sans changer la méthode de consolidation. Ainsi, un écart d'acquisition négatif a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "DATA BOX"	SNC à l'acquisition (24/11/1997)	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
39 800,000 a	57 909,087 B	46 095,634 c = 79,6% b	6 295,634 d = a-c

L'augmentation de capital en question a été réalisée en numéraire pour un montant de 30.000 Dinars, dont 20.000 Dinars souscrite par la société « TELNET HOLDING ».

Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois de l'exercice 1997 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 1997.

Cet écart d'acquisition négatif doit être amorti selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises qui dispose que dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- (a) Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

La société a amorti en totalité l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 6 295,634 Dinars. Cet écart, non significatif, a été imputé directement en résultat reporté.

Deuxième variation du périmètre de consolidation

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 15/12/2010, la société « TELNET HOLDING » a acquis 20% du capital de la société « DATA BOX ». L'opération a dégagé un écart d'évaluation et un écart d'acquisition (Goodwill) déterminés comme suit :

Juste Valeur Construction selon rapport d'expertise	563 700,000
Valeur comptable nette (Construction)	426 519,424
Plus-value latente sur construction	137 180,576
Passif d'impôt différé / Plus-value construction	-41 154,173
Quote-part Plus-value latente sur construction (20%)	27 436,115
Quote-part Passif d'impôt différé (20%)	-8 230,835
Ecart d'évaluation	19 205,280

Coût d'acquisition des titres " DATA BOX "	2 833 050,000
SNC retraitée à la date d'acquisition (15/12/2010)	2 785 381,328
Quote-part dans les capitaux propres (20%)	557 076,266
Ecart de première consolidation	2 275 973,734
Ecart d'évaluation	19 205,280
Ecart d'acquisition (Goodwill)	2 256 768,454

La situation nette comptable a été déterminée après les retraitements d'homogénéisations et d'éliminations. Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois et demi de l'exercice 2010 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 2010.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 2 256 768,454 Dinars sur une durée de vingt ans.

• TELNET ELECTRONICS

A la date de création (11/06/2009) de la société « TELNET ELECTRONICS », la participation de « TELNET HOLDING » était de 49 %.

Suite à l'acte de cession des parts sociales conclu le 06/08/2009, la société « DATA BOX » a acquis 51% du capital de la société « TELNET ELECTRONICS » auprès de l'associé majoritaire. Ainsi, un écart d'acquisition positif (Goodwill) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres TELNET ELECTRONICS	SNC à l'acquisition (6/08/2009)	Quote-part	Ecart d'acquisition positif
755 000,000 a	500 000,000 B	255 000,000 c = 51% b	500 000,000 d = a-c

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « TELNET ELECTRONICS » est porté de 49% à 100%. Ainsi, la société « TELNET ELECTRONICS » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 500 000,000 Dinars sur une durée de vingt ans.

- **NEOSENSE TECHNOLOGIES (Ex AUDIOSENSE)**

A la date de création de la société Neosense Technologies (Ex Audiosense), la participation de « Telnet Holding » était de 44,66%.

Suite à l'acte de cession des actions, conclu le 17 novembre 2022, la société « Telnet Incorporated » a acquis du capital de la société « Neosense Technologies » 40 000 actions pour un montant de 200 000 dinars. Ainsi, la participation de « Telnet Holding » est devenue 97,99%. Un écart d'acquisition (Goodwill Négatif) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "Neosense Technologies"	SNC à l'acquisition	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
200 000,000 a	607 291,550 B	332 795,769 c = 55% b	132 795,769 d = a-c

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « NEOSENSE Technologies » est passé de 44,66% à 97,99%. Ainsi, la société « NEOSENSE Technologies » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

La société a estimé que l'écart d'acquisition négatif correspond à des dépenses et des pertes futures attendues, conformément à la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises et devrait être rapporté en résultat lorsque les pertes et les dépenses futures seront comptabilisées.

- **Les autres sociétés consolidées**

Pour les autres sociétés consolidées, aucun écart d'acquisition n'a été constaté, puisque le prix d'acquisition des titres correspondait parfaitement à sa quote-part dans la situation nette de chaque société du groupe, le jour d'acquisition.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « TELNET HOLDING » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition, il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

- 1- En date du 30 mars 2026, la société Telnet Holding a reçu un avis de contrôle émanant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025. À la date d'arrêté des états financiers, les travaux de contrôle n'ont pas encore démarré
- 2- A la date du 19 janvier 2026 la société PLM SYSTEMS a reçu la somme de 870 010, 931 dinars relative à sa demande de restitution du crédit de TVA effectuée en aout 2025.

- 3- A la date du 23 juin 2026, la société Telnet INCORPORATED a fait une demande de restitution du crédit TVA auprès de la DGE, arrêté au 31 mars 2026 pour un montant de 1 814 273 dinars.
- 4- A la date du 26 juin 2026, la main levée de la saisie arrêt pratiquée le 29 octobre 2015 par ATTIJERI BANK à l'encontre de TELNET HOLDING et ses filiales a été exécutée.

VI- NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Ecart d'acquisition net Goodwill	0,000	0,000	0,000
Immobilisations incorporelles nettes	1 528 650,702	2 414 530,787	1 920 214,609
Valeurs Brutes	6 151 634,383	6 214 347,065	6 133 021,106
Amortissements (-)	-4 622 983,681	-3 799 816,278	-4 212 806,497
Immobilisations corporelles nettes	10 048 919,963	10 503 036,737	10 431 313,789
Valeurs Brutes	26 640 479,713	26 887 418,611	26 486 252,268
Amortissements (-)	-16 591 559,750	-16 384 381,874	-16 054 938,479
TOTAL	11 577 570,665	12 917 567,524	12 351 528,398

B-1.1 Politique d'amortissement

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Goodwill	5 %
Logiciels	33 %
Invest Développement Nanosatellite.....	20%
Constructions.....	2 %
Matériel et outillage.....	10 %
Matériel de transport.....	20 %
Equipements de bureau.....	10 %
Agencements aménagements et installations	10 %
Matériel informatique	15 %

B-1.2. Tableau des immobilisations et amortissements

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 Juin 2026

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V.C.N AU 30/06/2026
	SOLDE AU 31/12/2025	Acquisition	Cession / Régul	SOLDE AU 30/06/2026	Antérieurs	Dotation	Cession / Régul	Cumul	
Ecart d'acquisition									
Goodwill	2 664 004,935	0,000		2 664 004,935	2 664 004,935	0,000		2 664 004,935	0,000
sous total	2 664 004,935	0,000	0,000	2 664 004,935	2 664 004,935	0,000	0,000	2 664 004,935	0,000
Immobilisations incorporelles									
Logiciels	2 042 977,267	0,000	-22,723	2 042 954,544	1 781 802,014	8 820,029		1 790 622,043	252 332,501
Invest Développement nanosatelli	4 090 043,839	18 636,000		4 108 679,839	2 431 004,483	401 357,155		2 832 361,638	1 276 318,201
Effet variation change						1 022,723			
sous total	6 133 021,106	18 636,000	-22,723	6 151 634,383	4 212 806,497	411 199,907	0,000	4 622 983,681	1 528 650,702
Immobilisation corporelles									
Terrain	1 551 346,231	0,000		1 551 346,231	0,000	0,000		0,000	1 551 346,231
Construction	6 579 873,672	0,000		6 579 873,672	2 416 405,935	65 291,837		2 481 697,772	4 098 175,900
AAI, matériel et outillage	7 620 090,686	89 819,069	-104 180,728	7 605 729,027	5 304 491,394	230 824,165	-12 187,718	5 523 127,841	2 082 601,186
Matériel informatique	6 091 871,496	117 320,447	-295,000	6 208 896,943	4 774 849,990	181 086,787	-145,600	4 955 791,177	1 253 105,766
Matériel de transport	1 139 718,423	6 555,219		1 146 273,642	868 256,105	20 205,592		888 461,697	257 811,945
Equipement de bureau	3 503 351,760	45 008,438		3 548 360,198	2 690 935,055	51 546,208		2 742 481,263	805 878,935
Effet variation change						-634,635			
sous total	26 486 252,268	258 703,173	-104 475,728	26 640 479,713	16 054 938,479	548 319,954	-12 333,318	16 591 559,750	10 048 919,963
TOTAL GENERAL	35 283 278,309	277 339,173	-104 498,451	35 456 119,031	22 931 749,911	959 519,861	-12 333,318	23 878 548,366	11 577 570,665

B.2 Titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Participation au capital de ATC	4 160 077,082	4 830 052,691	3 543 309,750
Participation au capital de Titan France	1 344 182,198	839 722,534	1 114 291,668
TOTAL	5 504 259,280	5 669 775,225	4 657 601,418

B.3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Titres de participation « SYPHAX AIRLINE »	2 500 000,000	2 500 000,000	2 500 000,000
Titres de participation « SGTS »	60 000,000	60 000,000	60 000,000
Prêts au personnel	423 424,503	498 130,003	344 765,103
Dépôts et cautionnements versés	203 417,669	203 497,659	203 538,849
Total Immobilisations financières brutes	3 186 842,172	3 261 627,662	3 108 303,952
(-) Provisions	-2 510 127,689	-2 509 287,743	-2 510 427,808
Total Immobilisations financières nettes	676 714,483	752 339,919	597 876,144

B.4 Stocks

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Stocks prestation de service encours	83 000,000	1 745 847,194	1 317 442,650
Stocks de marchandises	256 630,841	427 450,635	336 578,533
Stocks frais de séjour	0,000	41 296,299	0,000
SOUS-TOTAL	339 630,841	2 214 594,128	1 654 021,183
- Provisions	-117 497,396	-115 702,056	-117 497,396
TOTAL	222 133,445	2 098 892,072	1 536 523,787

B.5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Clients ordinaires	20 937 009,238	24 303 166,890	18 662 909,260
Clients douteux	4 027 395,586	3 901 064,656	4 027 395,586
SOUS-TOTAL	24 964 404,824	28 204 231,546	22 690 304,846
- Provisions	-3 731 261,511	-3 718 769,227	-3 741 141,495
TOTAL	21 233 143,313	24 485 462,319	18 949 163,351

B.6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Etat crédit de TVA à reporter	3 626 485,729	3 504 386,423	3 705 787,363
Etat crédit de TVA à restituer suivant décision	0,000	2 914 053,484	870 010,931
Débiteurs divers	10 096 212,492	10 210 075,452	10 200 319,466
Charges constatées d'avance	471 362,431	484 710,031	646 324,406
Avances au personnel	34 816,000	117 013,373	103 469,083
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	121 307,677	122 363,324	102 363,324
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	199 830,032	245 861,850	257 516,007
Fournisseurs avoirs à recevoir	24 091,608	24 091,608	34 091,608
Produits à recevoir	6 103 266,786	4 713 337,902	6 047 484,994
Créance sur cession immobilisation	177 778,240	16 101,000	16 001,000
Etat excédent d'impôt à reporter	3 548 693,915	3 045 919,661	3 918 820,272
Blocage de fonds	40 490,308	74 298,259	74 298,259
(Provisions)	-11 486 451,890	-11 432 434,360	-11 463 290,689
TOTAL	12 957 883,328	14 039 778,007	14 513 196,024

B.7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
AXIS TRESORIE SICAV	86 587,732	54 519,300	56 143,890
BLOCAGE TITRE SANADET SICAV	13 532,160	13 469,880	13 847,520
BLOCAGE TITRE AXIS TRESO SICAV	522 183,816	519 420,240	534 898,152
BLOCAGE TITRE SALAMET CAP	144,768	136,860	140,886
Echéances à moins d'un an sur prêts	116 343,500	122 753,500	221 938,500
Cautions bancaires	1 300,000	0,000	0,000
Prêt à court terme Syphax Airlines	5 800 000,000	5 800 000,000	5 800 000,000
(Provisions)	-5 800 000,000	-5 800 000,000	-5 800 000,000
TOTAL	740 091,976	710 299,780	826 968,948

B.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Banques	17 823 745,730	15 086 686,308	16 932 102,701
Blocage fonds TND / gel comptes	591 609,761	591 062,738	591 609,761
Blocage fonds EURO / gel comptes	74 844,314	72 124,447	72 145,828
Diverses cautions bancaires	13 081,860	7 081,860	7 081,860
Caisses	24 463,305	33 627,093	14 134,570
Avances sur dépenses	250,000	11 250,000	250,000
TOTAL	18 527 994,970	15 801 832,446	17 617 324,720

B.9 Résultat consolidé de la période (part du groupe)

Le résultat consolidé au 30 Juin 2026 (part du groupe) totalise **4 913 787,680 dinars**

Le tableau présenté ci-après, donne de plus amples informations sur les modalités de détermination du résultat consolidé de la période :

	Avant consolidation	Ajustement	Homogénéisation	Elimination	TOTAL
Produits d'exploitation					
Revenus	47 312 881,424	0,000		-3 542 433,901	43 770 447,523
Production immobilisée				21 715,000	21 715,000
Produits des participations	3 135 172,000			-3 135 172,000	0,000
Autres produits d'exploitation	1 468 077,249			-1 234 924,164	233 153,085
Subvention d'exploitation					-
Total	51 916 130,673	0,000	0,000	-7 890 815,065	44 025 315,608
Charges d'exploitation					
Variation des stocks des produits finis et des encours	1 256 894,594			0,000	1 256 894,594
Achats d'approvisionnements consommés	5 879 851,619	30 819,651		-1 490 087,461	4 420 583,809
Charges de personnel	27 823 554,730	0,000			27 823 554,730
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 527 893,647	180 223,956	3 851,702	0,000	1 711 969,305
Autres charges d'exploitation	6 322 839,292	0,000		-3 265 555,604	3 057 283,688
Total	42 811 033,882	211 043,607	3 851,702	-4 755 643,065	38 270 286,126
Résultat d'exploitation	9 105 096,791	-211 043,607	-3 851,702	-3 135 172,000	5 755 029,482
Charges financières nettes	258 820,730			-76 760,279	182 060,451
Produits des placements	339 549,096			-274 760,279	64 788,817
Autres gains ordinaires	158 769,542	0,000		0,000	158 769,542
Autres pertes ordinaires	47 311,816	0,000		0,000	47 311,816
Quote-part des Titres mis en équivalence		846 797,862			846 797,862
Résultat des activités ordinaires avant impôt	9 297 282,883	635 754,255	-3 851,702	-3 333 172,000	6 596 013,436
Impôt sur les bénéfices	1 277 933,741	-54,872	-770,340	0,000	1 277 108,529
Résultat des activités ordinaires après impôt	8 019 349,142	635 809,127	-3 081,362	-3 333 172,000	5 318 904,907
Eléments extraordinaires (Pertes)					-
Résultat net de l'exercice	8 019 349,142	635 809,127	-3 081,362	-3 333 172,000	5 318 904,907
Quote-part des minoritaires dans le résultat					405 117,227
Résultat net consolidé (Part du groupe)					4 913 787,680

B.10 Capitaux propres consolidés après résultat de la période

Les capitaux propres consolidés après résultat de la période arrêtée au 30 Juin 2026 totalisent un montant de **31 719 703,860 dinars**.

Le tableau de répartition des capitaux propres, présenté ci-après, donne de plus amples informations sur le détail de ces soldes.

Tableau de partage des capitaux propres	Capital social libéré	Réserves	Résultats reportés	Réserves pour fonds social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total C.P au 30/06/2026
Capitaux propres avant consolidation	33 537 724,726	2 859 796,534	5 405 552,751	2 507 431,471			44 310 505,482
Ajustement	0,000	0,000	-3 514 739,104		2 219 776,572		-1 294 962,532
Homogénéisation			183 645,999				183 645,999
Elimination			4 236 582,135		-3 292 664,190		943 917,945
Répartition	-21 406 924,726	-2 859 796,534	-6 311 041,781		13 240 572,327		-17 337 190,714
Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice	12 130 800,000	0,000	0,000	2 507 431,471	12 167 684,709		26 805 916,180
Résultat consolidé de l'exercice						4 913 787,680	4 913 787,680
Capitaux propres consolidés après résultat de l'exercice	12 130 800,000	0,000	0,000	2 507 431,471	12 167 684,709	4 913 787,680	31 719 703,860

B.11 Emprunts

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Emprunt Bancaire -PLM	83 333,317	283 332,990	183 333,317
Emprunt auprès du Leasing	87 378,323	161 566,955	125 815,036
TOTAL	170 711,640	444 899,945	309 148,353

B.12 Provisions

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Provision individuelle TELNET HOLDING	1 706 000,000	1 740 000,000	1 740 000,000
Provision individuelle TELNET INC	114 619,627	114 619,627	114 619,627
Provision individuelle DATA BOX	100 000,000	100 000,000	100 000,000
Provision individuelle PLM SYSTEMS	75 000,000	75 000,000	75 000,000
Provision individuelle TELNET TECH	435 000,000	435 000,000	435 000,000
Provision individuelle TELNET CONSULTING	12 503,711	12 505,194	12 508,901
Provision individuelle TELNET SPACE	9 120,592	21 859,632	21 866,112
TOTAL	2 452 243,930	2 498 984,453	2 498 994,640

B.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Fournisseurs d'exploitation	5 022 041,290	4 182 191,185	5 325 256,685
Fournisseurs d'immobilisations	166 280,672	263 236,433	164 594,141
TOTAL	5 188 321,962	4 445 427,618	5 489 850,826

B.14 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Actionnaires et associés dividendes à payer	4 356 016,400	1 158 102,100	83 408,400
Charges à payer	12 794 227,353	11 207 088,764	10 215 926,486
Créditeurs divers	197 651,564	226 957,467	213 347,684
Produits constatés d'avance	3 205 763,337	5 109 394,527	3 438 797,977
Organisme de sécurité sociale	2 512 505,112	2 282 028,624	3 395 689,604
Clients avances et acomptes	52 451,869	6 308 841,122	5 280 332,589
Clients avoirs à établir	771 828,338	699 579,808	35 498,688
Rémunération due au personnel	442 498,442	148 291,977	172 021,295
Etat, impôts et taxes	2 574 266,250	3 636 750,652	3 406 944,629
Produits constatés créances Syphax	3 331 440,542	3 331 440,542	3 331 440,542
TOTAL	30 238 649,207	34 108 475,583	29 573 407,894

B.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Echéance à (-) 1 an /crédit bancaire	203 851,041	207 858,994	207 510,831
Echéance à (-) d'un an sur crédit-bail	74 188,632	64 187,017	69 006,715
Découverts bancaires	4 921,543	1 833,224	2 089,131
TOTAL	282 961,216	273 879,235	278 606,677

VII- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1. Produits d'exploitation**

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Chiffre d'affaires export	42 430 598,376	39 198 333,113	75 471 310,451
Chiffre d'affaires local	1 339 849,147	3 150 456,153	5 060 787,207
Production immobilisée	21 715,000	215 153,000	365 539,120
Autres produits d'exploitation	233 153,085	0,000	488 727,449
TOTAL	44 025 315,608	42 563 942,266	81 386 364,227

R.2. Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Variation de stock - DATA BOX	0,000	-129 630,000	0,000
Variation de stock - TELNET INC	0,000	388 856,553	430 152,852
Variation de stock - TELNET TECH	0,000	0,000	-50 000,000
Variation de stock - TELNET CONSULTING	0,000	-211 803,408	0,000
Variation de stock - TELNET MENA	1 256 894,594	2 585 943,511	1 097 517,520
TOTAL	1 256 894,594	2 633 366,656	1 477 670,372

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Achat carburant	29 005,467	85 852,985	89 696,158
Achat facturable au client	96 451,770	55 591,395	31 350,001
Achat de marchandises et de prestations de services	3 995 575,308	4 364 986,964	8 761 189,647
Achat Eau, Electricité et Gaz	181 240,454	167 888,297	370 316,542
Achat fournitures et consommables	118 310,810	75 693,722	173 018,080
TOTAL	4 420 583,809	4 750 013,363	9 425 570,428

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Salaires brut et charges connexes	26 904 192,742	24 992 062,655	51 654 743,817
Congés payés	919 361,988	1 191 642,350	531 119,849
TOTAL	27 823 554,730	26 183 705,005	52 185 863,666

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Dot aux amort. Immobilisations incorporelles	411 199,907	429 158,361	842 131,978
Dot aux amort. Immobilisations corporelles	548 319,954	517 574,759	1 105 244,602
Dot aux amort. des charges à répartir	739 168,227	0,000	355 990,800
Dot aux provisions créances	0,000	231 177,500	303 294,184
Dot aux provisions /stock et encours	0,000	0,000	1 795,340
Dot aux provisions autres actifs courants	13 281,217	0,000	40 736,313
Reprise sur provision / créance	0,000	0,000	-606 013,675
TOTAL	1 711 969,305	1 177 910,620	2 043 179,542

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Charges locatives	431 486,751	400 412,405	825 859,016
Déplacement, mission et réception	485 977,403	433 730,216	1 171 861,276
Divers services extérieurs	485 760,070	1 072 603,973	936 722,320
Entretien & réparation	143 582,694	150 139,381	388 541,194
Frais de transport	11 015,911	13 670,545	37 579,108
Frais postaux et de télécommunication	120 917,703	135 350,885	222 778,007
Honoraires	752 302,985	666 341,279	1 376 456,593
Impôts et taxes	142 078,613	148 861,913	353 661,912
Jetons de présence	197 802,198	197 802,198	400 000,000
Rémunération comité d'audit	24 725,275	24 725,275	50 000,000
Primes d'assurances	54 466,268	45 457,004	91 316,799
Recherches, publicité, publication et relation public	133 933,576	85 822,793	197 194,422
Services bancaires	73 234,241	79 557,956	189 233,268
TOTAL	3 057 283,688	3 454 475,823	6 241 203,915

R.7. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Agios et intérêts	41 603,715	37 052,731	72 004,721
Intérêts sur crédits bail	12 850,530	18 988,377	32 415,795
Pertes et gains de change	127 606,206	-370 590,477	-327 146,606
TOTAL	182 060,451	-314 549,369	-222 726,090

R.8. Produits des placements

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Revenus des valeurs mobilières	64 788,817	52 987,659	115 272,751
TOTAL	64 788,817	52 987,659	115 272,751

R.9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Autres gains sur éléments non récurrents	158 769,542	24 243,028	775 734,528
Reprise sur provision	0,000	590 000,000	0,000
TOTAL	158 769,542	614 243,028	775 734,528

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Amendes et Pénalités	44 833,955	31 725,709	55 760,821
Pénalité contrôle fiscal	0,000	571 946,233	571 946,233
Pertes sur éléments non récurrent	2 477,861	85 446,812	155 229,479
TOTAL	47 311,816	689 118,754	782 936,533

R.11. Quote-part des titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 30/06/2026
Quote-part dans le résultat de ATC (30%)	616 767,332
Quote-part dans le résultat de Titan France	230 030,530
Total Quote-part des titres mis en équivalence	846 797,862

R.12. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 30/06/2025	Solde au 31/12/2025
Impôts sur les sociétés	1 226 325,316	888 109,894	1 997 128,867
Contribution de solidarité sociale (CSS)	52 432,200	33 870,610	265 836,250
Charges d'impôts différés	-1 648,987	-1 648,987	-1 648,987
TOTAL	1 277 108,529	920 331,517	2 261 316,130

VIII- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F1. Dotation aux amortissements & provisions groupe**

Désignation	Solde au 30/06/2026
Dot aux amort. Immobilisations incorporelles	411 199,907
Dot aux amort. Immobilisations corporelles	548 319,954
Dot aux amort. des charges à répartir	739 168,227
Dot aux provisions autres actifs courants	13 281,217
TOTAL	1 711 969,305

F2. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 30/06/2026	Variation
Stocks prestation de service encours	1 317 442,650	83 000,000	1 234 442,650
Stocks de marchandises	336 578,533	256 630,841	79 947,692
TOTAL	1 654 021,183	339 630,841	1 314 390,342

F3. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 30/06/2026	Variation
Clients ordinaires	18 662 909,260	20 937 009,238	-2 274 099,978
Clients douteux	4 027 395,586	4 027 395,586	0,000
TOTAL	22 690 304,846	24 964 404,824	-2 274 099,978

F4. Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 30/06/2026	Variation
Etat crédit de TVA à reporter	3 705 787,363	3 626 485,729	79 301,634
Etat crédit de TVA à restituer	870 010,931	0,000	870 010,931
Débiteurs divers	10 200 319,466	10 096 212,492	104 106,974
Charges constatées d'avance	646 324,406	471 362,431	174 961,975
Avances au personnel	103 469,083	34 816,000	68 653,083
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	257 516,007	199 830,032	57 685,975
Fournisseurs avoirs à recevoir	34 091,608	24 091,608	10 000,000
Produits à recevoir	6 047 484,994	6 103 266,786	-55 781,792
Etat excédent d'impôt à reporter	3 918 820,272	3 548 693,915	370 126,357
Blocage de fonds	74 298,259	40 490,308	33 807,951
Autres actifs non courants	711 981,600	0,000	711 981,600
Ajustement / Résorption Charges	0,000	739 168,227	-739 168,227
TOTAL	26 570 103,989	24 884 417,528	1 685 686,461

F5. Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 31/12/2025	Variation
Fournisseurs d'exploitation	5 022 041,290	5 325 256,685	-303 215,395
TOTAL	5 022 041,290	5 325 256,685	-303 215,395

F6. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 31/12/2025	Variation
Charges à payer	12 794 227,353	10 215 926,486	2 578 300,867
Créditeurs divers	197 651,564	213 347,684	-15 696,120
Produits constatés d'avance	3 205 763,337	3 438 797,977	-233 034,640
Organisme de sécurité sociale	2 512 505,112	3 395 689,604	-883 184,492
Clients avances et acomptes	52 451,869	5 280 332,589	-5 227 880,720
Clients avoirs à établir	771 828,338	35 498,688	736 329,650
Rémunération due au personnel	442 498,442	172 021,295	270 477,147
Etat, impôts et taxes	2 574 266,250	3 406 944,629	-832 678,379
Produits constatés créances Syphax	3 331 440,542	3 331 440,542	0,000
TOTAL	25 882 632,807	29 489 999,494	-3 607 366,687

F7. Ecart de conversion

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 31/12/2025	Variation
Ecart de conversion TELNET CONSULTING	-770 173,807	-756 993,150	-13 180,657
Ecart de conversion DATA BOX France	342 135,896	342 372,357	-236,461
Ecart de conversion TELNET GMBH	-1 216,694	-1 314,658	97,964
Ecart de conversion TELNET USA	40 669,847	30 109,904	10 559,943
Ecart de conversion TELNET RUSSIE	-113 132,406	-131 886,406	18 754,000
Ecart de conversion TELNET INTERNATIONAL	104 380,481	105 537,782	-1 157,301
Ecart de conversion TELNET SPACE	54 865,289	55 267,411	-402,122
Ecart de conversion TELNET ARABIA	11 006,473	10 687,737	318,736
Ecart de conversion TELNET MENA	-7 491,544	-73 138,760	65 647,216
TOTAL	-338 956,465	-419 357,783	80 401,318

F8. Prélèvements sur le fonds social

Désignation	Solde au 30/06/2026
Prélèvements sur le fonds social de Telnet HOLDING	-32 971,543
Prélèvements sur le fonds social de Telnet INC	-739 590,767
Prélèvements sur le fonds social de Telnet TECH	-67 257,561
Prélèvements sur le fonds social de Telnet SMART	-210 236,561
Prélèvements sur le fonds social de DATA BOX	-15 740,857
Prélèvements sur le fonds social de PLM	-79 429,068
TOTAL	-1 145 226,357

F9. Variation des placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 30/06/2026	Variation
AXIS TRESORIE SICAV	56 143,890	86 587,732	-30 443,842
BLOCAGE TITRE SANADET SICAV	13 847,520	13 532,160	315,360
BLOCAGE TITRE AXIS TRESO SICAV	534 898,152	522 183,816	12 714,336
BLOCAGE TITRE SALAMET CAP	140,886	144,768	-3,882
CAUTIONS BANCAIRE	0,000	1 300,000	-1 300,000
TOTAL	605 030,448	623 748,476	-18 718,028

F10. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 30/06/2026	Variation
Logiciels	2 042 977,267	2 042 954,544	22,723
Invest Développement nanosatellite	4 090 043,839	4 108 679,839	-18 636,000
Terrain	1 551 346,231	1 551 346,231	0,000
Construction	6 579 873,672	6 579 873,672	0,000
AAI, matériels et outillages	7 462 958,632	7 448 643,495	14 315,137
Matériel informatique	6 091 871,496	6 208 896,943	-117 025,447
Matériel de transport	1 139 718,423	1 146 273,642	-6 555,219
Equipement de bureau	3 503 351,760	3 548 360,198	-45 008,438
Aménagements	157 132,054	157 085,532	46,522
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	102 363,324	121 307,677	-18 944,353
Fournisseurs d'immobilisations	-164 594,141	-166 280,672	1 686,531
Ajust./Valeur Brute des immobilisations cédés	0,000	104 475,728	-104 475,728
TOTAL	32 557 042,557	32 851 616,829	-294 574,272

F11. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2026
Décaissement suite à l'octroi de prêts et caution /TELNET INC	-57 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / TELNET TECH.	-2 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /DATA BOX	-10 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /PLM	-14 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /TELNET SMART	-11 000,000
TOTAL	-94 000,000

F12. Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2026
Remboursement de prêts/ TELNET HOLDING	8 580,000
Remboursement de prêts et Cautions / TELNET INC	61 804,000
Remboursement de prêts / TELNET TECHNOLOGIES	10 464,000
Remboursement de prêts / DATA BOX	280,000
Remboursement de prêts et cautions/ PLM	14 683,000
Remboursement de prêts / TELNET SMART	19 963,000
Remboursement de prêts / TELNET Consulting	5 059,500
TOTAL	120 833,500

F13. Variation de trésorerie

Désignation	Solde au 30/06/2026	Solde au 31/12/2025	Variation
Banques	17 823 745,730	16 932 102,701	891 643,029
Blocage fonds TND / gel comptes	591 609,761	591 609,761	0,000
Blocage fonds EURO / gel comptes	74 844,314	72 145,828	2 698,486
Divers cautions bancaires	13 081,860	7 081,860	6 000,000
Caisses	24 463,305	14 134,570	10 328,735
Avances sur dépenses	250,000	250,000	0,000
Découverts bancaires	-4 921,543	-2 089,131	-2 832,412
TOTAL	18 523 073,427	17 615 235,589	907 837,838

Tunis, le 7 septembre 2026

**Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES Co-COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES
ARRETES AU 30 JUIN 2026**

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions de l'article 21 ter de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026. Ces états financiers intermédiaires consolidés comprenant le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé arrêtés à cette date ainsi que les notes aux états financiers intermédiaires consolidés. Ils font apparaître un résultat bénéficiaire net part du groupe de **4 913 787,680 dinars** et un total net du bilan de **71 439 791,460 dinars**.

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur lesdits états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés du groupe constitués par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les Co-commissaires aux comptes

Mahmoud TRIKI

Mohamed Imed LOUKIL

F.M.B.Z KPMG Tunisie

AFC AMANETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 01/10/2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « AFC AMANETT SICAV » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan au 30/06/2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « AFC AMANETT SICAV », arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le montant des intérêts sur comptes de dépôts au titre du 1^{er} trimestre 2026, encaissé en date du 30/06/2026 et comptabilisé le 02/07/2026, dépasse de 160 150 DT les produits comptabilisés au titre de ladite période. En l'absence de communication par l'établissement bancaire d'un décompte détaillé justifiant la composition de ce versement, malgré les multiples relances, cet écart n'a pas été constaté en produits dans l'attente des éléments de dénouement de la banque.
- La note 3.2 des états financiers décrit la méthode adoptée par la société « **AFC AMANETT SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées pour donner suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- La note AC1-B-3 des états financiers présente l'évaluation des BTA en portefeuille au 30/06/2026. Dans la mesure où la société a commencé l'amortissement de la décote sur les BTA acquis depuis février 2026, à compter du 29/06/2026, un écart de 36 495 DT a été relevé par rapport à l'inventaire détenu par le dépositaire.
- Au cours de la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 : la société « AFC AMANETT SICAV » n'a pas respecté de manière permanente les dispositions de l'article 2 et de l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, et ce, en employant :
 - o Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités. Ce taux est de 64,51% au 30/06/2026.
 - o Plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidités. Ce taux est de 28,81% au 30/06/2026.

Tunis, le 30/07/2026

Le commissaire aux comptes :

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

AFC AMANETT SICAV
BILAN ARRETE AU 30-06-2026

BILANS		NOTE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	128 515 699	59 378 218	99 239 067
AC1-A	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0	0
AC1-B	Obligations et valeurs assimilées		113 785 808	43 681 747	87 441 562
AC1-C	Autres valeurs (Titres OPCVM)		14 729 891	15 696 471	11 797 505
AC2	Placements monétaires et disponibilités	AC2	233 648 077	245 334 458	176 440 561
AC2-A	Placements monétaires	AC2-A	219 678 854	244 007 095	171 579 032
AC2-B	Disponibilités	AC2-B	13 969 223	1 327 363	4 861 529
AC3	Créances d'exploitation	AC3	47 061	124 669	56 686
TOTAL ACTIF			362 210 837	304 837 345	275 736 314
PASSIF					
PA1	Opérateurs créditeurs	PA1	138 944	98 484	52 228
PA2	Autres créditeurs divers	PA2	88 119	70 538	103 910
TOTAL PASSIF			227 063	169 022	156 138
ACTIF NET			361 983 774	304 668 323	275 580 176
CP1	Capital	CP1	351 291 182	290 812 954	255 342 850
CP2	Sommes capitalisables	CP2	10 692 592	13 855 369	20 237 326
CP2-A	Sommes capitalisables de la période		10 692 592	13 855 369	20 237 326
ACTIF NET			361 983 774	304 668 323	275 580 176
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			362 210 837	304 837 345	275 736 314

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 30-06-2026

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT			Note	01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/10/2024
				au	au	au	au
				30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025
				Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	Revenus de portefeuille-titres	PR1		2 651 602	4 584 563	753 920	1 246 940
PR1-A	Revenus des obligations et valeurs assimilées			2 086 939	4 019 900	738 000	1 231 020
PR1-B	Dividendes			564 663	564 663	15 920	15 920
PR2	Revenus des placements monétaires	PR2		3 494 443	6 880 710	4 341 656	7 918 620
REVENUS DES PLACEMENTS				6 146 045	11 465 273	5 095 576	9 165 560
CH1	Charges de gestion des placements	CH1		-798 658	-1 529 120	-652 796	-1 131 950
REVENU NET DES PLACEMENTS				5 347 387	9 936 153	4 442 780	8 033 610
CH2	Autres charges d'exploitation	CH2		-117 003	-224 970	-90 020	-156 491
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 230 384	9 711 183	4 352 760	7 877 119
PR4	Régularisations du résultat d'exploitation			1 108 516	981 409	2 994 364	5 978 250
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE				6 338 900	10 692 592	7 347 124	13 855 369
PR4-A	Régularisations du résultat d'exploitation (Annulation)			-1 108 516	-981 409	-2 994 364	-5 978 250
PR4-B	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			-348 316	-128 828	95 599	287 916
PR4-C	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			-	-	152 250	182 431
PR4-D	Frais de négociation de titres			-	-465	-517	-1 783
RESULTAT NET DE LA PERIODE				4 882 068	9 581 890	4 600 092	8 345 683

18 661 058

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 30-06-2026

		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/10/2024	01/10/2024
		au	au	au	au	au
		30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025	31/12/2025
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	4 882 068	9 581 890	4 600 092	8 345 683	18 661 058
AN1-A	Résultat d'exploitation	5 230 384	9 711 183	4 352 760	7 877 119	17 561 990
AN1-B	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-348 316	-128 828	95 599	287 916	235 528
AN1-C	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	0	152 250	182 431	865 966
AN1-D	Frais de négociation de titres	0	-465	-517	-1 783	-2 427
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0	0	0
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	52 630 304	76 821 708	85 108 756	295 322 640	255 919 119
	SOUSCRIPTIONS	121 863 095	255 688 295	135 119 386	440 861 076	714 125 235
AN3-A	Capital	109 888 400	232 511 300	129 628 200	430 594 600	686 510 600
AN3-B	Régularisation des sommes non distribuables	509 207	1 079 983	224 924	333 854	1 181 510
AN3-C	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	8 746 878	18 507 395	0	0	0
AN3-D	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	2 718 610	3 589 617	5 266 262	9 932 622	26 433 125
	RACHATS	-69 232 791	-178 866 587	-50 010 630	-145 538 436	-458 206 117
AN3-E	Capital	-62 365 800	-162 547 300	-47 650 400	-141 433 200	-433 265 900
AN3-F	Régularisation des sommes non distribuables	-292 716	-772 667	-88 332	-150 864	-1 182 428
AN3-G	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	-4 964 182	-12 938 412	-	-	-
AN3-H	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-1 610 093	-2 608 208	-2 271 898	-3 954 372	-23 757 789
	VARIATION DE L'ACTIF NET	57 512 372	86 403 598	89 708 848	303 668 323	274 580 176
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	En début de période	304 471 402	275 580 176	214 959 475	1 000 000	1 000 000
AN4-B	En fin de période	361 983 774	361 983 774	304 668 323	304 668 323	275 580 176
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	En début de période	2 766 861	2 542 447	2 081 836	10 000	10 000
AN5-B	En fin de période	3 242 087	3 242 087	2 901 614	2 901 614	2 542 447
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	En début de période	110,042	108,392	103,255	100,000	100,000
B-	En fin de période	111,651	111,651	105,000	105,000	108,392
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,86%	6,06%	6,85%	6,71%	6,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/04/2026 AU 30/06/2026

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AFC AMANETT SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type capitalisation ayant pour principal objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Titulaire de l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 11 juin 2024 sous le numéro 37-2024, elle a été constituée le 1^{er} octobre 2024 sous l'égide du code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

L'ouverture de AFC AMANETT SICAV au public a commencé le 05 décembre 2024 après obtention du visa du Conseil du Marché Financier de son prospectus d'émission en date du 03 décembre 2024 sous le numéro 24/1142.

L'intermédiaire en bourse Arab Financial Consultants (AFC) et la banque Arab Tunisian Bank (ATB) sont respectivement le gestionnaire et le dépositaire de AFC AMANETT SICAV.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01/01/2018.

AFC AMANETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période

3-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. EXERCICE COMPTABLE ET PERIODE INTERMEDIAIRE

Conformément au paragraphe III.1 du prospectus d'émission de AFC AMANETT SICAV, l'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Toutefois, par exception, le premier exercice a compris toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution, soit le 01/10/2024, jusqu'au 31/12/2025.

5. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2026 à **128 515 699** dinars et de détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif net
AC1- B.1 Obligations de sociétés			77 260 000	79 776 023	22,04%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-3	40 000	1 600 000	1 645 820	0,45%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	40 000	1 600 000	1 646 764	0,46%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	15 000	1 500 000	1 592 456	0,44%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	25 000	2 500 000	2 661 803	0,73%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	40 000	4 000 000	4 090 648	1,13%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	30 000	3 000 000	3 019 775	0,83%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	16 000	1 280 000	1 325 872	0,37%
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEAS SUB 2025-1	40 000	4 000 000	4 240 067	1,17%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000	2 164 910	0,60%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1	60 000	6 000 000	6 020 121	1,66%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	30 000	2 400 000	2 434 339	0,67%
TN0002601011	STB 2008/1 Cat D	60 000	1 680 000	1 696 079	0,47%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	20 000	800 000	812 024	0,22%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	20 000	1 200 000	1 212 267	0,34%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2	20 000	1 600 000	1 705 679	0,47%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1	15 000	1 200 000	1 214 466	0,34%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	50 000	5 000 000	5 240 022	1,45%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2	55 000	5 500 000	5 685 210	1,57%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1	30 000	3 000 000	3 168 684	0,88%
TNQK7QIECB53	AB SUB 2025-2 (5ans)	50 000	5 000 000	5 214 584	1,44%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 (7ans)	50 000	5 000 000	5 216 984	1,44%
TNQXCLYWABG2	AB SUB 2026-1	50 000	5 000 000	5 092 486	1,41%
TNUVSEHTMT81	BTK LEAS SUB 2026-1	24 000	2 400 000	2 450 183	0,68%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 TF	16 000	1 600 000	1 648 773	0,45%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 TV	24 000	2 400 000	2 472 288	0,68%
TNDCN0PSCAD9	TAYSIR 2026-1	15 000	1 500 000	1 525 341	0,42%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	45 000	4 500 000	4 578 378	1,27%
AC1- B.2 Emprunt national			28 665 200	29 928 983	8,27%
TN5QHXXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 B	50 000	5 000 000	5 243 733	1,45%
TNFC807A98F4	EMP NAT 2024-3 CB	5 000	500 000	531 038	0,15%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024-2 CC TF	15 000	1 500 000	1 515 375	0,42%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 010 095	0,28%

TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024-4 TF C	60 000	6 000 000	6 268 241	1,73%
TNGCLJS7FYQ8	EMP NAT 2024-4	40 000	4 000 000	4 178 827	1,16%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024-4 B	5 000	500 000	522 016	0,14%
TNFC8O7A98F4	EMP NAT 2024T3 CB TF	30 000	3 046 200	3 232 427	0,89%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT2023 T4 CB TF	70 000	7 119 000	7 427 230	2,05%
AC1- B.3 Emprunts d'Etat			3 937 196	4 080 802	1,13%
TN0008000580	BTA Octobre2026 6.3%	4 000	3 937 196	4 079 606	1,13%
Amortissement de la décote / BTA (1)				1 196	-
AC1-C Autres valeurs (titres OPCVM)			14 624 387	14 729 891	4,07%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	68 617	7 948 077	7 918 676	2,19%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	130 000	3 062 410	3 136 640	0,87%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	6 300	1 012 883	1 059 370	0,29%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	830	885 674	865 328	0,24%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	5 000	532 350	536 745	0,15%
TN0006840011	FIDELITY SICAV PLUS	1 250	199 604	210 583	0,06%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	523 195	521 385	0,14%
TN0004200937	GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	3 000	460 194	481 164	0,13%
Total du portefeuille titres			124 486 783	128 515 699	35,51%

(1) Ce montant correspond à l'amortissement de la décote constatée sur le portefeuille BTA en détention au 30/06/2026 d'une manière constante à partir du 29/06/2026 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à **2 651 602 dinars** du 01/04/2026 au 30/06/2026 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2025
Revenus des obligations de sociétés	1 478 234	2 846 345	444 293	688 409	2 331 613
Revenus des emprunts nationaux	558 443	1 091 258	293 707	542 611	1 256 322
Revenu des emprunts d'Etat	50 262	82 297	-	-	-
Dividendes	564 663	564 663	15 920	15 920	15 920
Total	2 651 602	4 584 563	753 920	1 246 940	3 603 855

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **219 678 854 dinars** et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2026	Montant au 30/06/2025	Montant au 31/12/2025
Billets de trésorerie	13 807 804	-	-
Certificats de Dépôt	82 491 569	60 274 653	39 486 064
Autres placements	122 816 280	183 548 530	131 850 913
Intérêts courus sur compte de dépôt	563 201	183 912	242 055
Total	219 678 854	244 007 095	171 579 032

AC2-A-1 Billets de trésorerie :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
TNGX6BFSNNI2	Magasin Général 160j	9,30%	Magasin Général	3 388 860	3 445 819	0,95%
TNGP26ICXAI8	Magasin Général 60j	9,20%	Magasin Général	3 457 715	3 490 838	0,96%
TNQ5QJ40Q6M3	Magasin Général 150j	9,20%	Magasin Général	2 426 164	2 447 330	0,68%
TNFC892KZAJ2	Magasin Général 120j	9,20%	Magasin Général	1 952 393	1 969 056	0,54%
TN0S85C2JR94	Magasin Général 110j	9,20%	Magasin Général	2 445 315	2 454 761	0,68%
Total				13 670 447	13 807 804	3,81%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
TN36PTOMS UW6	CD_899_01/12/26	8,99%	BTL	4 661 672	4 860 097	1,34%
TNPSLMS97LR5	CD_899_22/10/26	8,99%	ATB	9 340 123	9 792 874	2,71%
TN350M11PRW3	CD_899_26/11/26	8,99%	BTL	9 340 123	9 728 719	2,69%
TNJ7GUI776Z1	CD_799_20/10/26	7,99%	ATB	14 514 442	14 716 332	4,07%
TND7T29OLTX4	CD_799_24/02/27	7,99%	BTL	19 001 172	19 207 596	5,31%
TN4JKD3J8D65	CD_814_08/01/27	8,14%	BNA	23 849 253	24 185 951	6,68%
Total				80 706 785	82 491 569	22,80%

AC2-A-2 Autres placements monétaires

Désignation	Taux	Banque	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
Dépôt à terme			87 000 000	89 806 543	24,81%
DAT 8,99% 20112026	8,99%	ATB	25 000 000	26 073 874	7,20%
DAT 9,24% 03102026	9,24%	ATB	8 000 000	8 430 964	2,33%
DAT 9,25% 29082026	9,25%	ATB	20 000 000	21 220 493	5,87%
DAT 7,74% 102J	7,74%	ATB	10 000 000	10 033 929	2,77%
DAT 7,99% 190J	7,99%	ATB	10 000 000	10 035 025	2,77%
DAT 7,99% 273J	7,99%	ATB	14 000 000	14 012 258	3,87%
Pension livrée			31 500 000	33 009 737	9,12%
PLT10092684	8,40%	BTL	21 500 000	22 949 817	6,34%
PLT210127749	7,49%	BTL	10 000 000	10 059 920	2,78%
Total			118 500 000	122 816 280	33,93%

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **13 969 223 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **3 494 443 dinars** du 01/04/2026 au 30/06/2026 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2025
Revenus des certificats de dépôt	1 170 639	1 711 122	794 950	1 323 716	3 289 063
Revenus des Billets de Trésorerie	188 841	269 466	-	-	79 570
Revenus des autres placements	1 840 750	4 391 686	3 346 913	6 215 799	12 879 902
Revenus des comptes de dépôt	294 213	508 436	199 793	379 105	773 488
Total	3 494 443	6 880 710	4 341 656	7 918 620	17 022 023

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2026 à **47 061 dinars** et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/06/2026	Montant au 30/06/2025	Montant au 31/12/2025
R/S sur achats de BTA	15 327	-	-
R/S sur achats Emprunt national	31 734	51 112	23 306
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	-	73 557	33 380
Total	47 061	124 669	56 686

PA1- Note sur les opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **138 944 dinars** correspondant au solde à payer au titre de la rémunération du gestionnaire.

Passif	Montant au 30/06/2026	Montant au 30/06/2025	Montant au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	138 944	98 484	52 228
Total	138 944	98 484	52 228

PA2- Note sur les autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **88 119 dinars** et s'analyse comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2026	Montant au 30/06/2025	Montant au 31/12/2025
Redevance CMF	29 299	23 999	27 544
Etat, impôts et taxes	29 258	26 824	33 676
Rémunération CAC	21 258	10 400	26 600
Jetons de présence	7 426	8 008	15 000
AFC frais de transactions	-	517	-
Publications	878	790	1 090
Total	88 119	70 538	103 910

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2026 au 30/06/2026 à **798 658 dinars** correspondant à la rémunération du gestionnaire.

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	798 658	1 529 120	652 796	1 131 950	2 689 831
Total	798 658	1 529 120	652 796	1 131 950	2 689 831

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2026 au 30/06/2026 à **117 003 dinars** et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 30/06/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2025
Redevance CMF	83 888	160 613	68 567	118 896	282 531
Impôts et Taxes	15 373	29 076	13 046	18 382	48 408
Rémunération CAC	13 650	27 150	4 550	10 400	26 600
Jetons de Présence	3 739	7 426	3 504	8 009	15 000
Diverses charges d'exploitation	353	705	353	804	1 518
Total	117 003	224 970	90 020	156 491	374 057

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2026 se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2025 (en nominal) **254 244 700**

Montant (en nominal) 254 244 700

Nombre de titres 2 542 447

Nombre d'actionnaires 1 296

Souscriptions réalisées (en nominal) **232 511 300**

Montant (en nominal) 232 511 300

Nombre de titres 2 325 113

Nombre d'actionnaire entrants 490

Rachats effectués (en nominal) **162 547 300**

Montant (en nominal) 162 547 300

Nombre de titres 1 625 473

Nombre d'actionnaires sortants 152

Capital au 30/06/2026 **351 291 182**

Montant (en nominal) 324 208 700

Sommes non distribuables **(1)** 1 276 173Sommes capitalisées **(2)** 25 806 309Nombre de titres **3 242 087**

Nombre d'actionnaires 1 634

(1) Les sommes non distribuables s'élèvent au 30/06/2026 à **1 276 173 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2026
Sommes non distribuables de l'exercice clos	1 098 150
1- Résultat non distribuable de la période	-129 293
✓ Frais de négociation de titre	-465
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-130 024
✓ Amortissement de la décote / BTA	1 196
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	0
2- Régularisation des sommes non distribuables	307 316
✓ Aux émissions	1 079 983
✓ Aux rachats	-772 667
Total des sommes non capitalisables	1 276 173

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2026 à **25 806 309 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2026
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	20 237 326
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	5 568 983
✓ Aux émissions	18 507 395
✓ Aux rachats	-12 938 412
Total des sommes capitalisées	25 806 309

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions AFC AMANETT SICAV. Le solde de ce poste s'élevant au 30/06/2026 à **10 692 592 dinars** se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2026
Résultat capitalisable de la période	9 711 183
Régularisation du résultat capitalisable de la période	981 409
Sommes capitalisables	10 692 592

6. AUTRES INFORMATIONS :

6-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus des placements	3,536	3,159	8,113
Charges de gestion des placements	-0,472	-0,39	-1,058
Revenu net des placements	3,064	2,769	7,055
Autres charges d'exploitation	-0,069	-0,054	-0,147
Résultat d'exploitation	2,995	2,715	6,908
Régularisation du résultat d'exploitation	0,303	2,06	1,052
Sommes capitalisables de la période	3,298	4,775	7,960
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,303	-2,06	-1,052
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	-0,040	0,099	0,093
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,000	0,063	0,340
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001
Résultat net de la période	2,955	2,876	7,340

6-2 Ratios de gestion des placements

Rubriques	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,47%	0,55%	1,02%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,07%	0,08%	0,14%
Résultat d'exploitation de la période / actif net moyen :	3,00%	3,79%	6,68%
Actif Net Moyen (En dinars)	323 250 072	207 636 062	262 719 022

6-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'AFC AMANETT SICAV est assurée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - intermédiaire en bourse, conformément aux orientations de placement définies par la SICAV. En rémunération de ses services de gestion, l'AFC perçoit annuellement une commission de gestion de 0,8% hors TVA de l'actif net de AFC AMANETT SICAV.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de l'actif de la SICAV. Le règlement effectif du gestionnaire se fait dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

6-3-2 Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une commission annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars hors TVA par an et un maximum de 40 000 dinars HTVA par an. Cette commission est à la charge du gestionnaire.